CONFÉRENCES

SUR LA

QUESTION OUVRIÈRE

DONNÉES A L'ÉGLISE SAINT-SAUVEUR DE QUÉBEC

PAR LE

RÉV. PÈRE CH. GOHIET, O. M. I., Th. et Ph. D.,
Professeur de Philosophie à l'Université d'Ottawa

PRÉF. : QUESTION OUVRIÈRE AU CANADA

PAR LE

RÉV. PÈRE J. J. FILLÂTRE, O. M. I., Th. D.,
Vice-Recteur à l'Université d'Ottawa

I. Existence et causes.—II. Fausse solution : Socialisme.—III. Vraie solutio
Rôle de l'Église.—IV. Rôle de l'Etat : Principes généraux.—V. Rôle de
l'Etat : Applications.—VI. Rôle des intéressés : Associations

EDITEURS :
LECLERC & ROY
QUÉBEC
1892

CONFÉRENCES

SUR LA

QUESTION OUVRIÈRE

DONNÉES A L'ÉGLISE SAINT-SAUVEUR DE QUÉBEC

PAR LE

RÉV. PÈRE CH. GOHIET, O. M. I., Th. et Ph. D.,
Professeur de Philosophie à l'Université d'Ottawa

PRÉF.: QUESTION OUVRIÈRE AU CANADA

PAR LE

RÉV. PÈRE J. J. FILLÂTRE, O. M. I., Th. D.,
Vice-Recteur à l'Université d'Ottawa

I. Existence et causes.—II. Fausse solution : Socialisme.—III. Vraie solution : Rôle de l'Eglise.—IV. Rôle de l'Etat : Principes généraux.—V. Rôle de l'Etat : Applications.—VI. Rôle des intéressés : Associations

EDITEURS :
LECLERC & ROY
QUÉBEC
1892

ŒUVRE DES BONS LIVRES
VILLE MARIE

Imprimatur,

† E. A. Card. Taschereau,
Archevêque de Québec.

ND
1553
.G645
1912

GRACEFIELD, le 16 Août 1892.

(*En tournée pastorale.*)

RÉVÉREND PÈRE C. GOHIET, O. M. I.

Mon Révérend Père,

J'apprends avec plaisir que vous vous proposez de publier en brochure les Conférences que vous avez données à l'Eglise du Sacré-Cœur d'Ottawa sur l'Encyclique de Sa Sainteté le Pape Léon XIII, intitulée: "De la Condition des Ouvriers." Je vous loue de la pensée que vous avez de mettre entre les mains d'un grand nombre une étude sérieuse des enseignements du Vicaire de Jésus-Christ sur une question qui passionne tant d'esprits et que personne ne saurait comprendre pleinement, encore moins résoudre pour le bien du peuple sans ces lumineux principes rappelés par le Chef des fidèles.

Mon Révérend Père, je souhaite que votre brochure soit lue par tous les ouvriers du pays et par tous les hommes qui peuvent exercer quelque influence au Canada.

J'ai l'honneur d'être,
Mon Révérend Père,
Votre dévoué serviteur en J. C.,

† J. THOMAS,
Archev. d'Ottawa.

Enregistré conformément à l'acte du Parlement du Canada, en l'année 1892, par Eugène Leclerc & Roy, au bureau du Ministre d'Agriculture, à Ottawa.

VAL-DES-BOIS, 16 Septembre 1892.

TRÈS-HONORÉ MONSIEUR,

Ce jour m'arrivent vos journaux, dans lesquels je trouve votre excellente lettre du 31 août. J'ai commencé à lire vos très-intéressantes conférences. Je vous envoie un volume : "Manuel d'une corporation chrétienne," renfermant en détail nos idées, notre système et notre organisation. Plus, une brochure : "Le Val-des-Bois et ses institutions ouvrières" où est le résumé de notre situation actuelle .....Nous recevrons avec grand plaisir votre brochure, et vous nous indiquerez comment nous pourrons nous en procurer.—Les relations se nouent de plus en plus avec l'Amérique. Nous-mêmes, nous avons fondé une usine à Manchester (Connecticut), encore toute petite.—Mon secrétaire va partir pour notre usine, et ira au Canada, au Nord-Ouest, dans l'Assiniboia, c'est bien loin de chez vous Il y a là le fils d'un de nos amis.

Je suis avec respect,
Très-Honoré Monsieur,
Votre très-humble serviteur.

LÉON HARMEL,
Warmériville, Marne

PRÉFACE

LA QUESTION OUVRIÈRE AU CANADA

***

Du moment où deux hommes se rencontrèrent sur le chemin de la vie, dans les rapports de maître et de serviteur, il y eût une question ouvrière. L'esclavage, chez les païens, le servage, dans les sociétés chrétiennes du moyen-âge et la domesticité plus récemment furent autant de solutions données à ce perpétuel problème. Combien peu satisfaisantes elles furent pour l'immense majorité des hommes, reste écrit en lettres de sang dans l'histoire de Rome antique, dans celle si mouvementée des Etats de l'Europe et dans la relation quotidienne des grèves modernes.

Le Canada, bercé à l'ombre de la croix du Christ et nourri de la charité chrétienne, n'eut jusqu'à ce jour que des luttes passagères et que des abus rares et légers. Au fond la question ouvrière n'exista pas à l'état social. Ce que la paroisse canadienne fut au point de vue politique, la famille le devint au point de vue social et, sur la ferme comme dans la boutique du petit industriel, le patron fut un père plutôt qu'un maître, et l'ouvrier un fils plutôt qu'un manœuvre. De fait, le Canada a peut-être offert et offre encore, surtout parmi ses populations rurales, la plus belle preuve de la vérité des doctrines sociales de l'Evangile, et partant, le plus frappant commentaire de l'Encyclique du Souverain Pontife sur le Travail.

***

Mais il n'y a pas néanmoins à s'endormir sans crainte sur l'oreiller d'une confiance puérile et périlleuse. Le passé est passé pour nous comme pour les autres, et, ici comme ailleurs, à côté des campagnes, il y a des villes et dans ces villes, une population ouvrière active et nombreuse. La grande industrie se substitue rapidement à la petite industrie et amène, comme conséquences inévitables, une foule de questions à résoudre et de conflits d'intérêts qu'il faudra calmer. S'il en est ainsi sur le terrain social proprement dit, l'observateur même le plus superficiel ne peut s'empêcher de remarquer un mouvement moral et religieux tout aussi accentué. La pensée du ciel a indubitablement perdu beaucoup de son empire sur les hommes de notre temps, et, comme il devait arriver, leurs regards et leurs désirs se sont portés vers les joies de la terre. De là, chez le patron, une *auri sacra fames*, une avidité, je devrais dire, une rapacité qui lui a fait fouler aux pieds les principes les plus élémentaires de la charité ou même de la justice, et chez l'ouvrier, un désir insatiable de jouissances, qui l'entraîne infailliblement à des prétentions exagérées, et par la suite, quand il se sent fort, à des exigences déraisonnables.

Voyons-nous déjà ces deux camps se dessiner au milieu de notre société canadienne ? Quelques-uns s'obstinent à dire non. Mais quiconque a parcouru d'un œil impartial les volumineux Rapports de la Commission Royale du Travail, établie il y a quelques années par le gouvernement d'Ottawa, ne peut douter un moment qu'il existe à Toronto, Montréal, Québec et un peu partout des abus d'autorité, peut-être plus rares, mais tout aussi criants

qu'en Europe ; et quiconque a vécu dans quelqu'un de nos grands centres industriels a vu, pendant les vingt dernières années, un changement considérable se produire dans les aspirations du peuple. La nourriture, l'habillement, l'habitation, tout est devenu plus luxueux au contact du bien-être Américain ; les jours de fêtes et les heures de repos ont dû être multipliés, et, si le théâtre n'est pas encore, comme à Paris et à Londres, entré dans les habitudes de nos ouvriers, c'est que le théâtre leur a manqué, car, quant aux désirs, eux ne lui ont guère manqué.

Laissons quelques années s'écouler et nous serons les témoins d'une lutte acharnée entre l'industriel et l'ouvrier ; la grève règnera à l'état endémique, et la famille canadienne se trouvera divisée en deux fractions presque irréconciliables.

***

Enrayer le mouvement par des mesures administratives et des lois plus ou moins oppressives, L'Allemagne a vu que c'était impossible ; noyer l'ouvrier, transformé en ennemi de la société, dans le sang de ses compagnons, la Russie a bientôt été convaincue que c'était une entreprise au-dessus de ses forces ; faire passer une armée sur les corps sanglants d'ouvriers hallucinés, la France a senti que ce n'était qu'enraciner des haines et qu'accumuler des rages. Aucun de ces moyens violents n'a été efficace.

Aussi le grand Pape qui gouverne l'Eglise a-t-il voulu nous donner, tirés de la loi naturelle et de l'Evangile, les principes que les catholiques doivent suivre au milieu de ces luttes sociales, et il l'a fait avec une clair-

voyance et un impartialité telles que le monde entier a poussé un cri d'admiration à l'apparition de sa mémorable Encyclique.

L'auteur de ces conférences n'a eu qu'un but : faire goûter au public canadien ces grands enseignements chrétiens et par là fournir une pierre pour la digue dont il voudrait voir le Canada, sa patrie d'adoption, entouré contre les vagues de la révolution cosmopolite et sociale. Dans un style élégant et simple, il a mis à la portée de tous les plus hautes questions et il s'est tenu, autant que possible, sur les cimes élevées où l'air est plus pur et les horizons plus grands. Il a laissé à d'autres de dire dans quelles mesures et par quels moyens les réformes recommandées par le Souverain Pontife pourront et devront être réalisées.

***

A-t-il eu tort de porter dans la chaire des questions de ce genre ? S'il a eu tort, il a eu tort après le Souverain Pontife lui-même et un grand nombre d'orateurs sacrés. Nous croyons qu'en pareille compagnie il peut aisément se consoler des quelques critiques d'esprits étroits et inquiets. Mais au Canada ! a-t-on dit, pourquoi soulever ces questions ? Parce que ces questions sont actuelles au Canada comme partout ailleurs. Le Souverain Pontife a adressé son Encyclique à tous les évêques du monde et les doctrines qu'elle contient sont vraies partout : pourquoi vouloir les laisser ignorer ? En supposant même contre toute évidence qu'il n'y a jamais eu d'abus ni de la part des patrons ni de la part des ouvriers, pourquoi vouloir laisser ignorer aux uns et aux autres les lois de justice et de charité qui doivent règler leurs rapports mutuels ?

Si ces principes ne sont pas des remèdes à des maux déjà existants, ils seront au moins des préventifs ; et certes, les maux causés par une Commune, par les menées nihilistes en Russie et par les agissements socialistes en Allemagne, que dis-je ? par les grèves dont l'Angleterre et les Etats-Unis sont chaque année le théâtre, sont assez considérables pour que le prêtre catholique puisse et même doive s'en occuper

Il nous souvient, à propos non pas d'un sermon mais d'une simple conférence, donnée il y a quelques années devant une société ouvrière, d'avoir eu l'honneur d'être appelé révolutionnaire par un brave curé de la campagne. Jamais épithète ne nous plut davantage, car elle nous prouvait que nous étions dans notre véritable rôle, celui de conduire le peuple à la conquête de ses droits, tels que déterminés par le bon sens et surtout par la doctrine de l'Evangile. Bon gré mal gré, il arrivera au Canada que l'ouvrier se rappelera qu'il est homme, chrétien, père de famille : et il vaut mieux lui enseigner ses devoirs tout en reconnaissant ses droits que l'exposer à devenir victime de sociétés condamnées et dangereuses, dans lesquelles il n'entendra parler que de ses droits sans jamais savoir qu'il a des devoirs à remplir. On a dit qu'il ne faut pas être plus catholique que le Pape ; nous oserons ajouter qu'il n'est pas prudent d'être moins révolutionnaire que lui, et certes l'expérience comme l'histoire prouve que ces réactionnaires ont du mal à être aussi catholiques qu'ils devraient l'être.

***

Dans ses trois dernières conférences, le R. P. Gohiet est descendu sur un terrain beaucoup plus mouvant

Longtemps, parmi les économistes catholiques eux-mêmes, il y a eu désaccord sur plusieurs points de l'économie sociale.

Le grand nombre, entraîné par le courant utilitaire, ne voulait voir dans l'ouvrier que son pouvoir producteur et ne le rétribuait que d'après la loi brutale de l'offre et de la demande. Heureusement le bon sens chrétien a prévalu et aujourd'hui il n'est pas, je crois, un seul catholique qui en théorie du moins ne consente à voir l'homme dans le manœuvre et à lui payer son travail comme tel. Beaucoup hésitent encore à le traiter comme un futur ou actuel époux et père de famille, obligé de pourvoir à tous les besoins physiques et moraux de ceux que le bon Dieu lui a confiés ou lui confiera un jour. Mais soyons sans crainte sous ce rapport : la parole de Pierre pleinement comprise ne saurait manquer de produire l'union de tous les esprits dans la vérité et la charité chrétiennes.

Une autre cause de division parmi les écrivains catholiques, et celle-ci beaucoup plus sérieuse, a été celle de l'intervention gouvernementale dans le règlement du travail. A Dieu ne plaise que nous ayons la moindre sympathie pour les régalistes des siècles passés ou pour les statolâtres du nôtre ! Non, grâce à Dieu, nous avons toujours cru que l'officier civil devrait toujours s'arrêter à la porte du triple sanctuaire de Dieu, de la famille et de la conscience ; mais plusieurs n'ont-ils point poussé trop loin la crainte de l'Etat et ne lui ont-ils point nié des droits nécessaires à sa fin, voire même à son existence ? Pourquoi ne pourrait-il pas réprimer les abus publics dont les ouvriers seraient les auteurs ou les victimes ? Pourquoi ne pourrait-il pas protéger les faibles là aussi bien qu'ailleurs ? Pourquoi ne pourrait-il pas essayer d'empêcher ces discordes entre patrons et ouvriers dont l'effet

nécessaire est de troubler la paix publique, de paralyser les affaires et parfois de mettre en danger la vie et la propriété des citoyens ? Et le pouvant, pourquoi ne le devrait-il pas ?

Ces raisons ont paru si obvies que l'accord s'est déjà fait sur certains points entre les écrivains catholiques. Ainsi tous admettent que le repos dominical doit être l'objet d'une législation spéciale, que la femme et l'enfant doivent être protégés par l'Etat chrétien, que la durée des heures de travail peut être déterminée par les législateurs et, s'il y a encore des hésitations par rapport à la fixation du salaire minimum dû à l'ouvrier, il nous paraît probable qu'elles auront bientôt disparu devant la lumière des principes moraux. Nous ne dirons rien des règlements faits ou à faire par rapport à la santé et à la vie des ouvriers, car tous s'accordent à reconnaître à l'Etat pleine juridiction en ces matières.

Sur tous ces points, le Conférencier de Saint-Sauveur a exprimé ses vues : elles sont toujours conformes à celles des auteurs les plus recommandables par leur science, et les moins suspects de tendances révolutionnaires. Le R. P. MM. Liberatore S. J. lui a souvent servi de guide et personne n'avait plus droit à cet honneur que le Vétéran de toutes les batailles philosophiques et sociales de notre temps.

***

Il est d'autres problèmes que le R. P. Gohiet n'a pu éviter de soulever au courant de la plume et sur lesquels il serait trop long de s'étendre. La grande et interminable question des droits et devoirs respectifs de la famille,

de l'Etat et de l'Eglise sur l'éducation des enfants, celle des associations ouvrières de toute nuance et de tout genre, celle des sociétés de consommation, ont à bon droit fixé son attention et éveillé sa pensée. En ces matières, l'opinion a encore libre cours. Au reste, quelles que soient les vues que l'on embrasse, il faut savoir se dire qu'elles ne sauraient être immédiatement applicables et que le meilleur parti est souvent de savoir attendre.

Restons-en là : le lecteur jugera par lui-même. Nous ne lui demanderons, avant d'entreprendre cette lecture, que deux choses : premièrement, de fouler aux pieds tous les préjugés dont certains journaux et journalistes entourent ces questions, et secondement, de comparer sans cesse les vues de l'auteur avec les enseignements du Souverain Pontife. Ainsi cette lecture deviendra attrayante et utile.

J. J. FILLÂTRE, O. M. I.

Docteur en Théologie et Vice-Recteur de l'Université d'Ottawa.

En la Fête de Saint Mathieu,
21 septembre 1892.

CONFÉRENCES

SUR LA

QUESTION OUVRIÈRE

PREMIÈRE CONFÉRENCE

EXISTENCE ET CAUSE DE LA QUESTION OUVRIÈRE

Quare primuerunt gentes ?
Pourquoi ces frémissements
devant le peuple ?
(Ps. 2)

I

Chaque siècle a une question irritante qui le trouble, fièvre de la veille, cauchemar du sommeil. Le nôtre a fait des progrès immenses dans le domaine de la nature et de l'intelligence. Mais il n'a point échappé à cette loi providentielle. Car c'est la Providence qui a réglé cela : pour faire sentir à l'homme, qui l'oublie toujours, qu'au-dessus du petit aujourd'hui, il y a le demain de nos éternelles destinées.

Nous avons donc, dans notre âge, *la question ouvrière*, question brûlante et ardue, qui agite nos contemporains, question redoutable qui fait pâlir les plus sages et donne aux penseurs des angoises mortelles sur l'avenir des peuples et des sociétés. Tout le monde le devine : nous marchons vers une catastrophe, près de laquelle les révolutions des siècles passés n'auront été que des jeux d'enfants. Cette catastrophe, est-il possible de la prévenir ? Comment endiguer ce torrent dévastateur ? Voilà la question qui agite les plus hautes intelligences de notre temps. Les souffrances des travailleurs, leurs plaintes et leurs réclamations violentes, leurs ligues contre les patrons et industriels, ont déchaîné un orage qui menace la société

tout entière. Ce problème ardu, partout à l'ordre du jour, s'appelle encore la *question sociale*, parce que la solution pratique qui lui sera donnée entraînera le salut ou la ruine de la société moderne.

Ah ! certes, mes frères, il faut du courage pour aborder cette question, où tant de nobles intelligences ont failli, en restant en deça ou allant au-delà de ces bornes inviolables, où est le juste et le vrai ! Notre grand Pape lui-même a dit que ce sujet n'était pas aisé à résoudre, ni exempt de péril.

Et pourtant le prêtre ici doit parler. Non, ses lèvres ne peuvent rester closes devant les conflits qui menacent la société. Ses oreilles ne seront pas sourdes aux plaintes et aux souffrances des classes populaires. L'Église a de droit divin la direction des âmes et des peuples : elle ne laissera pas tomber ce sceptre bienfaisant, pour abandonner les masses aux mensonges des sectaires de la libre-pensée et de la révolution ! Le prêtre n'est-il pas, sur la terre, le ministre de Jésus-Christ, qui a mis dans son programme de gouvernement :—la rédemption du pauvre et du malheureux, le salut de l'indigent, la protection des petits contre l'injustice des puissants et les rapacités de l'usure ? (Ps. 71.)—Les hommes l'écouteraient-ils, s'il parlait sans cesse du bonheur du ciel, sans jamais se soucier de leur petit bonheur de la terre ? Oh ! il y a dans le cœur de tout prêtre un immense amour des déshérités de ce monde : sa grande famille à lui, c'est la grande famille des petits !

Du reste, la lumière s'est faite sur ce chaos du monde industriel. Dans la nuit qui se fait, au sein de la tempête qui gronde, une grande voix a parlé, et le monde a tressailli à ses accents infaillibles.

Notre Grand Pape Léon XIII, oubliant ses angoisses pour ne penser qu'à celles du peuple immense des travailleurs, a lancé cette magnifique encyclique *De la Condition des Ouvriers*, donnant à nos contemporains la solution la plus profonde, la plus lumineuse et la plus complète de la question sociale. Les enfants de l'Église ont reçu cet auguste enseignement avec joie et soumission ; ceux du dehors, les incrédules ou les indifférents se sont

inclinés devant cette grande parole, pleine de sagesse et de sincérité. Mes frères, nos humbles conférences seront l'écho fidèle de l'Encyclique Pontificale. Si parfois nous allons plus loin dans la voie des principales applications des principes, ce sera, nous l'espérons, un simple développement de la parole du Pape ; du reste ces développement n'auront d'autre autorité que celle des raisons fournies par l'orateur. C'est là un terrain où peut s'épanouir la libre discussion.

Mes frères, invoquons ensemble, pour nous guider sur la route, cette sagesse éternelle qui est le Christ Jésus, " le dénouement de toutes les difficultés ", disait un saint Père. *Solutio omnium difficultatum Christus !*

II

Mes frères, dans un certain milieu, milieu doctrinaire ou bourgeois, il a été longtemps de mode de nier qu'il y ait une question ouvrière et sociale. "La question sociale n'existe pas," déclamait avec confiance un fameux tribun, qui eut le don d'endoctriner pendant douze ans une des nations les plus spirituelles du monde. [Gambetta .] C'étaient les enrichis, les jouisseurs qui parlaient ainsi. Oh ! ce déni ne nous surprend point ; quand on jouit de toutes les délices, de tous les raffinements, on comprend difficilement qu'il y ait des misérables ; on soupçonne moins encore que ces misérables puissent réclamer contre l'accaparement de toutes les douceurs de ce monde. Un spirituel écrivain nous parle d'un gouverneur, qui, après un copieux dîner, signe un décret affamant toute une province : comment comprendre que d'autres aient faim, quand soi-même on est repu ?

Il faut le dire, mes frères, au premier abord on est surpris qu'il y ait de nos jours une question ouvrière. Comment croire que notre brillante civilisation ait pu amener dans les classes laborieuses un tel état de misère, qu'on voit surgir en plein XIXe siècle une question sociale, comme un sinistre fantôme ? Enfin, grâce au

progrès des sciences et des arts, ne sommes-nous pas arrivés à un temps où il commence à faire bon vivre sur la terre ? La condition du travailleur n'est-elle pas infiniment meilleure qu'il y a cent ou deux cents ans ? Jadis c'était un serf, presque un esclave, attaché à la glèbe, aujourd'hui c'est un homme libre, jouissant de tous les droits politiques. Jadis, et il n'y a pas bien longtemps encore, la viande, le pain blanc, le café et le thé lui étaient inconnus ; aujourd'hui il est bien nourri ! La main d'œuvre, plus abondante et payée plus largement, lui permet de s'habiller et de vivre d'une façon que nos ancêtres eussent regardée comme du luxe ! Et s'il est l'artisan des merveilles de l'industrie moderne, n'en jouit-il pas lui aussi comme les autres ? Ces chemins de fer, ces bateaux à vapeur, cet éclairage au gaz, cette électricité qui écrit et parle aux absents, n'est-ce pas à lui comme à tout le monde ? Ne jouit-il pas de ces boulevards de nos grandes villes, de ces parcs et jardins publics, de ces rues droites, larges et bien assainies ? Non, il est impossible d'énumérer tout ce que la civilisation a fait pour le bien-être des classes populaires. Quand on compare la condition du travailleur moderne avec celle de son frère il y a seulement cent ans, on est tenté de dire : —Oui, s'il murmure, s'il se plaint du progrès et de la société, il faut qu'il soit bien ingrat !

Voulez-vous savoir l'horrible misère des travailleurs en plein siècle Louis XIV, siècle si brillant et si vanté ? Ecoutez un écrivain du temps :

—L'on voit certains animaux farouches, des mâles et des femelles, répandus par la campagne, noirs, livides et tout brûlés du soleil, attachés à la terre qu'ils fouillent et qu'ils remuent avec une opiniâtreté invincible ; ils ont comme une voix articulée, et quand ils se lèvent sur leurs pieds, ils montrent une face humaine : *et en effet ils sont des hommes !* Ils se retirent la nuit dans des tanières, où ils vivent de pain noir, d'eau et de racines ; ils épargnent aux autres hommes la peine de semer, de labourer et de récolter pour vivre ; à ce prix, ils méritent de ne pas manquer de ce pain qu'ils ont semé.—[Labruyère.] Je vous le demande, mes frères, y a-t-il rien de pareil de nos jours ?

Eh bien, ces apparences sont trompeuses. Oui, il y a une crise sociale, une question ouvrière, aiguë, menaçante. Et la tempête, qui gronde sourdement dans les masses populaires, loin de diminuer d'intensité, prend chaque jour des proportions plus alarmantes. Sans doute, dans ce jeune pays canadien, où la foi est encore si vivace et la grande industrie presque à son aurore, le péril social est moins sombre ; on pourrait même le croire loin de nous, si des indices sinistres n'avertissaient qu'il est à nos portes, et demain peut-être, si l'on n'y prend garde, sera au cœur de la cité. Ce que nous disons ici, mes frères, Dieu merci, a donc surtout le caractère de remède *préventif* ; nous n'en sommes pas encore réduits, comme ailleurs, aux remèdes *curatifs*. Car partout dans la vieille Europe, dans la grande République voisine, la question est posée : c'est comme un gros nuage noir, suspendu au-dessus des têtes, prêt à crever et à tout engloutir dans un nouveau déluge.

Mais voyez donc partout ces agitations des masses ouvrières, voyez-les embrigadées dans l'Internationale, le socialisme et l'anarchie, marcher à l'assaut de l'édifice social ! Voyez les plus modérés eux mêmes, froidement résolus de conquérir une part plus large de soleil, de liberté et de bonheur ! Voyez ces troubles publics, éclatant avec une soudaineté terrible, désordres d'hier, désordres plus grands pour demain ! Et ces commotions ne sont pas locales, elles sont universelles, la presse nous en apporte l'écho de partout. Oui, en vérité, notre société, si brillante, si fière de ses progrès, danse sur un volcan. C'est chaque année l'agitation internationale du PREMIER MAI, qui donne aux gouvernements et aux particuliers une fièvre mortelle. L'an passé, c'était le lugubre événement de Fourmies, petite ville de France, les balles des fusils modèle broyant les fils et les filles du peuple ; c'étaient, il y a quelque jours à peine, les scènes de férocité sauvage qui épouvantaient la Pennsylvanie et le monde entier. Ce sont ces grèves, qui, chaque mois, dans les deux mondes, jettent dans les rues ces masses sombres d'ouvriers, guerre du travail, qui, à défaut de sang, accumulent les ruines et les désastres. Ce sont ces Congrès, nationaux ou cosmopolites, qui révèlent que, dans le mon-

de du travail, il y a une volonté implacable de briser les chaînes de l'esclavage industriel, et d'améliorer une situation à leurs yeux intolérable. C'est une organisation d'autant plus formidable que, le but poursuivi étant nettement défini, elle enrôle dans une action disciplinée ces énormes masses d'hommes forts, qui ayant déjà pour eux la puissance du nombre, auront désormais l'appoint invincible de l'intelligence. C'est enfin cette propagande active, infatigable du socialisme, qui envahit lentement tous les ordres de la société, et creuse partout la mine qui va tout détruire ! (1)

Oui, mes frères, aveugle qui ne voit pas qu'il y a une question ouvrière, une crise sociale, un mal profond qui ravage le monde contemporain ! Mais traître et égoïste celui qui, le voyant, s'endort dans l'oisiveté, et jouit de l'accalmie du présent en se disant tout bas : Après tout, la machine qui se détraque tiendra bien tant que je vivrai ! après moi le déluge !

III

Il y a donc une question ouvrière, en cette fin de siècle : mais quelles en sont les causes ? Ces causes, mes frères, il faut les connaître, si l'on veut guérir le mal ou le prévenir. Ces causes, Léon XIII les a sondées avec une profondeur de vue incomparable, et il les a dénoncées à l'univers avec une noble hardiesse. Après tout, qu'est-ce qu'un Pape a à craindre de dire la vérité ? n'est-il pas par mission le champion de la vérité en ce monde ?

(1) Nous ne parlons point d'un autre symptôme, également alarmant : c'est l'invasion du *paupérisme*, invasion qui grandit dans la même proportion que le luxe civilisateur. Le paupérisme, cette honte des grands pays industriels, n'est pas cette pauvreté, honnête et courageuse, qui vit noblement de son travail, connaît parfois les âpretés de l'indigence, mais jamais les flétrissures du vice et de la mendicité. C'est tel qu'il éclate en Angleterre surtout " un composé de vice et de misère, un écœurant assemblage de pères sans entrailles, de mères sans pudeur, d'enfants sans innocences, croupissant ensemble dans une sorte de promiscuité, où semble leur manquer la conscience même de leur abaissement " (Chesnelong)— C'est cela, mais à l'état d'institution permanente, quasi sociale.

Arrêtons-nous aux principales causes, révélées dans l'Encyclique. Elle sont de deux ordres : les unes sont de *l'ordre physique* et matériel, les autres de *l'ordre moral*. Sans contredit, ce sont celles-ci qui jouent le plus grand rôle. Mes frères, c'est là une remarque capitale. Malheur à qui l'oublie ! il ne comprendra jamais, et il ne pourra guérir le mal qui nous consume Tant qu'on n'extirpera pas ces causes morales, on n'apportera que de vains palliatifs. Autant vaudrait endiguer les branches latérales d'un torrent ravageur, et laisser courir librement la branche du milieu, celle du chenal, celle qui alimente les autres ?

La première cause, c'est donc l'apostasie des Gouvernements. Oui, s'écrie douloureusement le Pape :—Tout principe et tout sentiment religieux ont disparu des lois et des institutions politiques.—Mes frères, c'est là ce qu'on appelle l'athéisme légal, inauguré par le Protestantisme, propagé par la Franc-maçonnerie et le rationalisme, consommé par la Révolution du siècle passé. C'est là le pivot des sociétés modernes. S'il y a encore des *chrétiens* au pouvoir, il est évident qu'il n'y a plus de *pouvoir chrétien*. Ah ! sans doute, l'apostasie n'est point partout au même degré ; la vie chrétienne a tellement envahi notre société, que nulle part elle n'a pu s'affranchir complètement des principes de la civilisation évangélique. Oui, certes, cette sécularisation absolue, cette laïcisation, comme disent et rêvent tant de politiciens, sera longtemps une chimère. Mais enfin, ne voyons-nous pas qu'on descend avec une rapidité vertigineuse les pentes qui aboutissent à l'athéisme politique, à une société sans Dieu ?

Eh bien ! mes frères, c'est là la cause la plus profonde du chancre rongeur qui ravage les nations civilisées. Quand une société oublie les droits de Dieu, elle est bien près de fouler aux pieds les droits de l'homme. Après tout, qu'est-ce donc que l'homme ? l'Evangile a une réponse claire, saintement emphatique :— L'homme est un être qui vient de Dieu droitement et qui retourne vers Dieu, image visible du Dieu invisible, placé momentanément en ce monde pour y faire le bien, et destiné à s'épanouir dans la bienheureuse éternité de Dieu ! — L'homme ainsi conçu est une créature infiniment respectable, digne d'amour et

apanagée de droits inviolables : et cela, quel qu'il soit, simplement *parce qu'il est homme.*

Mais, je le demande, qu'est-ce donc que l'homme pour un gouvernement athée, qui méconnaît Dieu et ses droits? L'homme est alors un je ne sais quoi, venu on ne sait d'où, qui va on ne sait où, qui n'a de droits que ceux que l'Etat lui octroie, un être qu'on respecte et qu'on flatte s'il a la puissance de la fortune et du savoir, mais qu'on foule aux pieds s'il est petit, s'il est pauvre! Ah! mes frères, l'Évangile a été la charte d'émancipation de la classe ouvrière. La première parole de pitié et d'amour, parole qui fit relever le front de ces misérables de la famille humaine, fut prononcée en ce monde par un Dieu incarné, fils adoptif d'ouvrier et ouvrier lui-même! Il disait :—Bienheureux les pauvres ! bienheureux ceux qui souffrent ! Venez à moi vous tous, vous les travailleurs, vous les accablés, et je vous soulagerai !—Eh bien ! on a voulu détrôner, vilipender l'Évangile. Quoi d'étonnant qu'on entende partout cette clameur impitoyable : —Malheur aux pauvres ! malheur aux hommes du travail !—Tenez, mes frères, il n'y eut jamais de civilisation aussi brillante que celles des Romains et des Grecs anciens ; et pourtant on s'accommodait fort bien alors de l'esclavage, cette abominable suppression de l'homme ! Les trois quarts du genre humain étaient courbés sous un cruel et ignoble asservissement. Pourquoi ? ah ! c'est que Dieu, le vrai Dieu, créateur et Père de l'homme, n'était point dans ces sociétés antiques. Est-il donc surprenant que l'apostasie de nos sociétés baptisées ait restauré en nos temps une sorte d'esclavage des sociétés laborieuses, l'esclavage industriel ? Mais le travailleur de nos jours, grâce à l'Évangile, est pénétré du sentiment de la dignité et de l'inviolabilité humaine, chose que ne connut point l'esclave païen ; il résiste donc énergiquement contre ceux qui veulent faire litière de sa personne et de ses droits. Et voilà le formidable conflit qui se déclare dans le monde !

Mes frères, la seconde cause du mal, c'est l'envahissement du matérialisme dans les idées et les mœurs. Il triomphe insolemment dans les Universités d'Etat, il inspire la politique, il infeste la littérature et les arts. Les

savants ont proclamé que *Dieu* et *âme* sont de vieux mots qu'il faut rayer du dictionnaire ; qu'il n'y a rien dans l'univers que l'éternelle et infinie matière, source de toute réalité et pensée, que l'homme n'est plus l'enfant de Dieu, mais le petit d'un singe perfectionné ! Voyez-vous la conséquence de ces idées dégradantes ? C'est qu'ici bas, pour l'homme comme pour les autres êtres, il y a *lutte pour l'existence*, un combat pour la vie, lutte sans trève, combat inplacable, qui aboutit fatalement au triomphe, à la survivance des forts, et à l'extermination des faibles. Voilà, mes frères, les théories du jour. Vous devinez aisément l'influence néfaste qu'elles auront sur les destinées des classes laborieuses ! Car ce sont bien là les *faibles*, faibles parce qu'ils n'ont point la richesse, faibles parce qu'ils n'ont pas la science !

Oui, mes frères, le danger de notre temps, c'est le manque de convictions religieuses : la foi au monde spirituel et à la vie à venir sont partout en baisse. Hélas ! pour le plus grand nombre de nos contemporains, que l'horizon de la vie humaine est donc étroit ! Il s'arrête aux limites du temps et ne dépasse pas la sphère du bonheur matériel. L'éternel au-delà est un idéal dont on n'a cure, qu'on soupçonne à peine, auquel même on ne pense plus. Un penseur de nos jours résumait en ces lignes ce que pensent de la vie les hommes de ce temps :

—Pour les privilégiés, pour les fils d'enrichis, la vie c'est l'occasion de faire la fête. Pour les misérables, les forçats du travail, c'est un douloureux et monotone trimmage, pour arriver à manger à peu près régulièrement et finir à l'hôpital. Pour les représentants des classes moyennes, ceux qui donnent l'idée la plus juste d'une époque, pour les bien doués, les bien portants, les bien armés, c'est une bagarre où l'on est tombé on ne sait comment, et d'où il faut se débrouiller et se faire jour à coups de poing. —[Drumont.]

Eh bien ! mes frères, quand les âmes sont emprisonnées dans ce maudit bourbier du matérialisme, ce qui arrive, c'est que cet immense besoin de bonheur infini, qui fait le fond de notre cœur, s'oriente avec une sauvage énergie vers un seul but : les jouissances de la vie, le plai-

sir. Jouir beaucoup, jouir vite, se ruer dans toutes les voluptés, nocer dans l'orgie de cette nuit qu'on appelle le temps, voilà le cri, la passion suprême de ces âmes affolées. Eh ! mon Dieu, qu'est-ce donc quand presque toutes les classes de la société en sont là ?

Mais pour jouir, il faut de l'or, car l'or est le véhicule nécessaire, le pourvoyeur assuré des jouissances. Et voilà que la soif de l'or brûle toutes les veines : s'enrichir par tous les moyens, justes, tant mieux ! malhonnêtes, tant pis ! devient l'unique but de l'activité humaine. Bienheureux les riches ! crie-t-ton en haut. Bienheureux les riches ! crie-t-on en bas. Avec cette différence, qu'en haut on veut à tout prix garder ce béni privilège et l'enfler démesurément ; tandis qu'en bas gronde l'envie contre ceux qui ont et flamboie la convoitise de les dépouiller. Alors, un terrible conflit se prépare, deux armées sont en présence, prêtes à engager la lutte décisive : d'un côté, les manieurs de millions, l'aristocratie de l'or ; de l'autre, les travailleurs exaspérés, la misère en haillons. Car les jouissances matérielles, et l'or qui les donne, sont un fond essentiellement limité, qu'on épuise vite. Tous ne peuvent en jouir au même degré. Ils ne sont pas comme les biens spirituels, les trésors de l'âme, qui sont inépuisables et infinis. Quand donc la conviction s'est faite dans les esprits, qu'il n'y a rien de bon que le plaisir, rien d'utile que l'or, il est inévitable qu'on arrive à un état social de désordres et luttes fratricides. C'est la chimère qu'un philosophe anglais rêvait pour les hommes des premiers temps :—Guerre de tous contre tous ! l'homme pour l'homme est un loup !—[Hobbes.]

Dans le même ordre d'idées, et par une conséquence fatale, jaillit un autre principe du mal. C'est ce que le Pape appelle hardiment : l'usure dévorante. Oh ! mes frères, ce n'est plus l'usure des vieux temps, un sordide avare, un juif hideux caché dans un obscur taudis, prêtant sur soc de charrue à un énorme pourcentage au malheureux débiteur accablé par le besoin ! —c'est, dit le Pontife, cette même usure, condamnée si souvent par l'Église, mais pratiquée sous une autre forme, par des hommes avides de gain, d'une insatiable cupidité.—

Vous la connaissez, mes frères, cette usure-là ! C'est l'usure civilisée, l'usure élégante, l'usure exercée sur une immense échelle, exploitant les sueurs de milliers de créatures humaines, dépouillant de leurs épargnes des milliers d'êtres simples et naïfs ! Et pourtant, malgré ces escroqueries colossales, qu'un autre âge eût sévèrement flétries, elle jouit de la considération publique ; presque toujours sûre des capitulations de la justice, elle fraye dans les cercles de la haute société, et va même siéger dans les Parlements ! C'est, en un mot, le système *juif* de la finance, les tripotages, les coups de Bourse, les loteries, le commerce des valeurs, les spéculations malhonnêtes, la fièvre de l'agiotage : manœuvres scélérates qui aboutissent à drainer l'or des petites bourses et à condenser la fortune publique dans les mains d'un petit nombre d'hommes, dont l'opulence dépasse tout ce qu'on a vu jusqu'à ce jour. Enfin ce sont ces monopoles du travail et de l'industrie, du commerce, véritables vampires qui tarissent la vie et sucent le sang des peuples. Il est tel pays, où les grains, le sel, le sucre, les huiles, les houilles, le pétrole, et d'autres articles de première nécessité, sont accaparés par de gros capitalistes, qui par des mouvements alternatifs de hausse et de baisse réalisent d'énormes bénéfices, et peuvent à leur gré plonger tout un pays dans la disette de choses nécessaires à la vie. (1)

(1) Nous parlons de système *Juif*. C'est qu'il est avéré que la Juiverie porte une lourde part de responsabilité dans cette immense exploitation de la classe ouvrière, dans cette idolâtrie de l'or, cette aristocratie de l'argent, qui imposent tant de souffrances aux prolétaires. C'est l'entrée du Juif dans la société moderne qui a inauguré l'adoration du Veau d'or. N'est-ce pas un fait intéressant à noter que la question sociale présente le plus d'acuité, là où le Juif exerce le plus d'influence : Angleterre, Allemagne et Autriche ?—C'est ce qui prouve que l'Antisémitisme n'est pas une question religieuse, comme le répètent tant de naïfs, mais une question sociale. Les Juifs ont exploité habilement cette méprise d'une question sociale pour une question religieuse. Ils savent que l'âme moderne est imbue jusqu'à la moëlle des idées de tolérance, et ils crient :—Comment ! Drumont et les Antisémites veulent ressusciter les animosités religieuses du moyen-âge, et cela en plein XIXè siècle !—Non, la question n'est pas là : mon Dieu, la religion d'Israël, un temps elle fut sainte et divine, et aujourd'hui même, nous respectons la liberté et la bonne foi des consciences. La question est simplement de savoir, si on permettra l'établissement, en plein monde chrétien, d'une plutocratie.

IV

Mes frères, parmi les causes de *l'ordre physique*, le souverain Pontife place aux premiers rangs le développement de la *grande industrie*. Oh ! la grande industrie, combien de bouches en ont chanté les splendeurs ! On a dit que c'était le plus beau titre de gloire de notre civilisation. C'est la grande industrie qui étale ses pompes orgueilleuses dans ces expositions universelles, vrai triomphe du progrès matériel. Et pourtant, quand on pense que c'est elle qui a fait naître la question sociale en accumulant les misères sur les classes laborieuses, on sent refroidir son enthousiasme.

Sous le régime de la petite industrie, des petits ateliers, les choses allaient paisiblement. Entre le patron et l'ouvrier, il y avait presque des relations de famille. Le patron, presque toujours, avait été un bon ouvrier, qui avait fini par s'établir à son compte. Il travaillait avec ses hommes dans le même atelier. On se connaissait, on s'estimait. Content d'un salaire bien suffisant, l'ouvrier comprenait que le patron devait retirer les plus gros profits de l'entreprise, en raison de son capital engagé et des risques encourus. Du reste, lui aussi avait l'espoir de devenir patron à son tour. Sans doute, cette perspective ne se réalisait pas toujours. Mais elle jetait le charme de l'espérance sur sa vie de travail, stimulait son activité, encourageait ses épargnes. Alors, on murmurait bien peu contre le patron. Est-on disposé à critiquer une condition qu'on espère être la sienne dans l'avenir ?

Eh bien ! la grande industrie altère tous ces rapports paisibles de patron à ouvrier, et change radicalement la situation économique. Voici qu'un capitaliste arrive dans une région, où florissait jusque-là la petite industrie. Tout de suite, il engage de puissants capitaux dans la même entreprise, ouvre de vastes ateliers, introduit tout l'outillage perfectionné de l'industrie. Il produit beaucoup, et à moins de frais, vu l'économie du luminaire et de la main d'œuvre. Il inonde le marché de ses produits manu-

facturés : ils sont mieux élaborés, et ils sont moins chers. Dès lors c'est la lutte d'un géant contre un nain La petite industrie tombe écrasée, incapable de soutenir une telle concurrence. Sous peine de mourir de faim, les petits patrons sont réduits à fermer boutique, et à se faire les ouvriers du gros industriel. L'espoir de devenir patron un jour disparaît à jamais de l'horizon de la vie ouvrière. Tout le monde du travail subit la loi du despote industriel : il gouverne le prix du marché, fixe à son gré la durée du travail et le taux des salaires. C'est l'esclavage qui commence !

Mais bientôt l'industriel n'est plus seul. Il a des rivaux redoutables. Car l'industrie est condamnée par sa nature même à subir la loi brutale de la concurrence. Dès lors, la nécessité de la lutte l'entraîne fatalement : il faut qu'il produise beaucoup, mais qu'il produise à bon marché, pour amoindrir ses frais généraux. La concurrence effrénée amène donc à cette loi inhumaine de l'industrie moderne : *produire le plus possible à moins de frais possibles* ! Et l'industriel augmente les heures de travail, diminue les salaires, travail du jour, travail de nuit, et, parmi les moyens les moins coûteux, le travail des femmes et des enfants. Oh ! sans doute, il y a bien des industriels qui déplorent ces durs nécessités. Mais c'est la loi de fer de l'industrie : il faut lutter, parce qu'il faut vaincre, et on lutte par tous les moyens, même ceux qu'on réprouve le plus! Un grand penseur et économiste de notre temps disait naguère : — Je suis absolument convaincu qu'une des conséquences de l'organisation industrielle, moderne, et ce n'est pas une des moins mauvaises, c'est la destruction progressive de la petite industrie, la ruine des petits ateliers, au profit presque exclusif des grandes compagnies. C'est l'effet naturel d'un régime qui tend de plus en plus à concentrer les capitaux dans un petit nombre de mains, qui oblige à former des associations de capitaux de plus en plus puissantes, et qui ainsi ne laissent plus de place aux petits industriels C'est un malheur et même un grand à mes yeux .—[A. de Mun.] (1)

(1) Qu'on ne nous croie pas ennemi de la grande industrie. Par elle-même elle est bienfaisante, elle est un principe fécond de progrès social. A ce titre

Résumons, mes frères, ces résultats de la grande industrie, qui a donné explosion à la crise ouvrière. C'est d'abord 1o l'*invention des machines*, qui multiplient prodigieusement les sources de production et de richesses. 2o En second lieu, c'est la *division du travail*, ce grand levier de l'industrie moderne, qui morcelle et émiette entre plusieurs ouvriers la fabrication d'un même produit. Oh ! je sais bien que ce double procédé, c'est l'Eldorado de l'industrie, qui en tire les produits de toutes sortes, en meilleure qualité, en plus grande abondance, plus vite et moins cher. Mais je sais aussi que c'est le fléau du monde ouvrier. Et c'est tellement évident, qu'un économiste s'écriait dans une fougue de noble indignation :— Malgré tous les bienfaits de l'ordre social, on est parfois tenté de maudire la division du travail et l'invention des machines, quand on voit à quel état elles ont réduit des milliers d'êtres, qui pourtant furent créés nos semblables. —[Sismondi.]

Rien d'étonnant, mes frères ; tous ces engins de l'industrie détruisent et brutalisent ce qu'il y a de plus noble dans l'ouvrier, son intelligence. L'intelligence s'endort, faute d'exercice. Et je vous demande, quel exercice d'intelligence y a-t-il dans l'ouvrier, qui depuis trente ans passe toute sa journée à polir la tête d'une épingle ou arrondir la semelle d'un soulier ? Il devient une machine, voilà tout ! De plus, ces procédés le livrent à la merci du patron qui l'emploie : incapable de fabriquer un produit tout entier, il doit, sous peine de mourir de faim, se soumettre aux conditions qu'il plaira au chef d'atelier de lui dicter. Ainsi à Genève, sur deux ou trois mille horlogers, il n'en est pas un qui sache faire une horloge tout entière ! Enfin, outre les accidents si fréquents, l'introduction des machines diminue la main-d'œuvre et jette souvent sur le pavé des centaines d'ouvriers, en proie au désespoir et à la misère.

---

elle est un don de Dieu, et l'Eglise la bénit. Mais l'homme abuse de tous les dons de Dieu ; et de celui-là, il a abusé, oh ! terriblement. Bonne de sa nature, la haute industrie, sous l'empire des causes morales signalées plus haut, devient un engin formidable de monopole et d'asservissement dans les classes laborieuses. C'est celle-là que nous dénonçons, comme une des sources du mal social !

Pour en finir, mes frères, la troisième et plus triste conséquence de la grande industrie, c'est l'exorbitance du travail requis, le salaire de famine, et enfin cette double honte de la civilisation moderne, le travail des femmes et des enfants !

Qu'est-ce donc encore, quand la personne de l'industriel fait place à une compagnie anonyme ? Car enfin, dans le grand industriel, il y a toujours un cœur d'homme, accessible aux idées de justice, aux sentiments de pitié et d'humanité, mais dans une compagnie il n'y en a point ! Tenez, là-bas, dans les fonds reculés de l'Amérique du Sud, il y a des milliers d'ouvriers qui travaillent au profit de compagnies anglaises de Londres. Qu'importe, je vous le demande, à ces compagnies, comment vont et sont les travailleurs qui suent pour elles ? ce qu'ils leur faut, ce dont elles ont souci, c'est de tirer de là de beaux et larges dividendes !

C'est alors, mes frères, que la condition de l'ouvrier devient bien dure. Il n'est plus qu'une chose qu'on exploite sans pitié, il diffère à peine de l'engin qu'il manœuvre, tous deux sont des machines, l'une qu'on alimente de houille et d'eau, l'autre de pain et de viande, machine qu'on met au rancart sans plus de souci, quand elle est avariée par la maladie et la vieillesse.

V

Venez, maintenant, mes frères, venez contempler, dans les grands centres manufacturiers, ce serf de l'industrie, tel que le progrès et la civilisation nous l'ont fait. Allons bien loin pour le voir, car c'est heureusement un spectacle bien rare parmi nous.

Il rentre le soir, après une écrasante journée de travail à l'atelier. Il a en main la pièce blanche, ou le chiffon de papier, qui lui donnera de vivre chichement lui et sa famille, juste ce jour-là. Il escalade péniblement les cinq ou six escaliers qui montent à sa mansarde.

Pour augmenter le maigre revenu domestique, la femme a dû travailler dans une autre usine ; tandis que

les petits, déguenillés et sans soin, couraient les rues ou étaient confiés à des mains étrangères. La maison est froide et sale. Rien de chaud n'est préparé, le foyer reste éteint. On mange ensemble une croûte de pain bis, un bout de lard, le tout agrémenté d'un verre d'eau ; ou bien on va à l'étal voisin, y acheter fort cher un peu de charcuteries. On n'a pas de quoi se procurer un bout de chandelle pour lire un livre instructif, ou bien on est trop las pour cela. On va donc se coucher sitôt le souper fini ; ainsi, c'est la première et seule fois qu'on se retrouve au foyer, pas toujours encore, car il arrive parfois que l'un des deux travail pendant que l'autre dort.

De grand matin, on quitte le misérable grabat, pour aller recommencer la rude journée. Et cela tous les jours ! chaque jour, il faut un labeur opiniâtre pour vivre aujourd'hui même, sans jamais pouvoir faire une avance pour améliorer et assurer l'avenir. Tout va encore assez bien, tant qu'on peut travailler. Mais viendront les jours de maladie, la vieillesse, ou un chômage inopiné ! alors la misère est à son comble. La seule perspective qu'on ait, est de se voir chasser de ce taudis, pour être jeté dans la rue, mourant de froid ou de faim, jusqu'à ce que l'on finisse sur les planches de l'hôpital.

Eh bien ! mes frères, quand les choses en sont venues à ce degré brutal, quand l'ouvrier qui lutte contre ces misères sent dans son cœur des aspirations brûlantes vers le bonheur, un désir immense de voir ses petits enfants plus heureux que lui, quand il regarde le faste insolent, le luxe inouï dont l'éclaboussent en passant les désœuvrés, les millionnaires, quand tandis que ses enfants crient à la faim et grelottent en haillons, il lit dans les journaux que les grands de ce monde dansent et banquettent, et nourrissent leurs chiens avec des ailes de volaille et donnent des paletots de satin aux levrettes ; quand tout le système social et l'organisation du monde économique ne lui permettent même pas d'entretenir la douce espérance d'un changement en mieux ; quand pour comble d'horreur, l'infortuné n'a plus la foi, que toutes les voix de la société lui disent que tout finit ici-

bas, qu'il n'y a point une autre vie, où le bonheur sera le partage de tous, de ceux-là surtout qui ne l'ont point connu sur la terre,—alors on s'étonne des sourdes colères qui grondent dans cet enfant du peuple ! Et quand il sont comme cela des millions, on voudrait que la paix sociale ne soit pas troublée ? Mais ce qui m'étonne, moi, c'est que l'effroyable révolution qui menace le monde ne soit encore qu'une chose de l'avenir ! (1)

VI

Voilà, mes frères, le mal social et voilà ses causes ! voilà pourquoi la société se divise de plus en plus en deux classes, séparées par un abîme, l'une de millionnaires incroyablement riches, l'autre de misérables dont la condition diffère peu de celle de l'esclave païen ; deux classes, dans un antagonisme incessant, qui ne permet plus au monde ni le repos d'aujourd'hui ni la sécurité de demain !

Eh bien ! en présence de ces maux et de ces troubles malheureux, l'Eglise devait parler. Elle le devait, parce qu'elle est mère, et qu'elle aime tendrement le peuple, les humbles, les petits. Elle le devait, parce que la question n'intéresse pas seulement l'ordre économique et social, mais encore et surtout l'ordre moral, dont l'Eglise est la gardienne et le flambeau. L'Eglise n'a point failli à sa mission : elle a parlé !

Et l'Encyclique de Léon XIII sera, si les sociétés modernes le veulent, le traité de paix éternelle signé entre les deux classes sociales, jusqu'alors ennemies, mais s'embrassant désormais dans les fraternelles étreintes de la justice et de la charité. Oh ! puissent les hommes de notre temps, les hommes d'Etat surtout, méditer ce grave docu-

(1) Ce n'est pas de la vertu, c'est de l'héroïsme qu'il faudrait à tout ce monde, pour ne pas contracter, dans ces bouges, la haine de la société qui les tolère " [M du Mesnil.]

ment et appliquer ce divin antidote au poison qui nous tue !

Il y a dix mois, vingt mille ouvriers allaient dire au vieux Pontife leur amour et leur reconnaissance. (1) Les voûtes de la Basilique Vaticane retentissaient du cri formidable : — Vive le Pape des ouvriers ! — C'était vrai. Et nous, associons-nous à cet écho de la conscience populaire, et, devançant les jugements de l'avenir, ajoutons ce cri :

Vive Léon XIII, le sauveur de la société moderne !

DEUXIÈME CONFÉRENCE

Le socialisme : — Fausse solution

Veniunt in novissimis diebus in deceptione illusores.
Dans les derniers jours, il viendra des hommes moqueurs et trompeurs du peuple. — II Petr. III, 3.

Mes frères,

Il y a donc une question ouvrière, une crise menaçante, où il y va pour la société moderne *d'être ou n'être pas*. Si pour des raisons particulières, notre jeune pays échappe en partie aux troubles qui désolent les autres, il est évident que nous ne jouirons pas toujours de l'immunité, que nous ne serons pas cernés par le feu qui brûle les autres, sans risquer de flamber nous-mêmes. Les causes de ce malaise social sont, les unes morales, les autres physiques. Au nombre des causes morales, il faut compter l'apostasie des gouvernements, l'indifférence religieuse érigée en système politique, l'invasion progressive du matérialisme dans les idées et les mœurs de toutes les classes

(1) On sait comment finit, ou plutôt fut arrêté ce magnifique mouvement du pèlerinage des ouvriers français, en Octobre, 1891. La passion anti-religieuse et la stupide gallophobie des Italianissimes s'effarouchèrent de tant d'hommages, rendus au grand Prisonnier du Vatican. L'ovation populaire n'a pas avorté pour cela. On peut emprisonner ou bannir ceux qui crient : — Vive le Pape ! — mais à quoi bon ? le Pape est toujours vivant, et son empire sur le monde est immortel.

L'autre poursuivant sa carrière
Versait des torrents de lumière
Sur ses obscurs blasphémateurs !

sociales, l'idolatrie de l'or, et l'usure rapace, qui spécule à la Bourse et accapare les monopoles. (1) La principale cause physique, c'est le développement de la grande industrie, qui étouffe peu à peu les petits ateliers, fonde la tyrannie du capital, et centralise les produits et la richesse aux mains du petit nombre. Tout cela a divisé la société en deux classes irréconciables.

I

Mes frères, il faut que la question ouvrière soit résolue. Il faut qu'on mette fin à cette crise sociale. Le monde ne peut pas rester toujours dans les transes, en face de cette redoutable inconnue. Un problème sans solution, dans l'ordre des idées, c'est une ignorance de plus. Eh ! mon Dieu, l'ignorance nous est si naturelle, que nous songeons à peine à nous en plaindre. Mais, dans l'ordre des faits et de la vie sociale, un problème sans solution, c'est un germe de perturbation, une menace pour l'avenir.

Eh bien ! mes frères, on a donné et il y a trois solutions : celle du *statu quo*, c'est celle de ceux qui ne veulent rien faire ; celle du *socialisme*, c'est celle de ceux qui veulent trop faire, oh ! énormément trop ; celle du *catholicisme*, celle de ceux qui veulent faire *tout ce qui est juste*, rien de plus mais rien de moins. A vrai dire, le *statu quo* n'est pas une solution de la question : laisser un malade au mal qui le tue, ce n'est point du tout un moyen de le sauver ? Comme nous, les partisans du *statu quo* voient le mal, ils en gémissent..... et s'endorment sur l'oreiller de la fameuse maxime : Laisez faire, laissez passer ! Oui, disent-ils, il y a un mal, des souffrances terribles dans les classes laborieuses, et nous en sommes navrés. Mais que voulez-vous ? c'est là une nécessité fatale du progrès, nul pouvoir ne peut l'enrayer. Rassurez-vous pourtant. Le trouble n'est jamais que momentané. Notre siècle présent

(1) Pour être complet, nous devons ajouter, avec le Pape, la destruction des corporations anciennes, qui ont laissé l'ouvrier seul, sans défense, proie facile de tous les exploiteurs.

traverse une crise, due aux conditions nouvelles qui gouvernent l'organisation sociale et le monde du travail. Mais, laissez-faire : l'initiative privée, la réforme des mœurs, le rayonnement des idées humanitaires, l'intelligence plus grande des problèmes sociaux ! Et vous verrez, au XXe siècle, la classe ouvrière, aujourd'hui si souffreteuse, faire comme le bon Israélite d'autrefois, *s'asseoir en paix à l'ombre de la vigne et de l'olivier*, je veux dire de l'industrie et du progrès !.....

Laissez faire ! Ouvriers, voulez-vous attendre jusqu'au XXe siècle qu'on ait trouvé le moyen de vous faire une place honnête dans le monde ? On dit que dans l'Inde, il y a des fanatiques qui se jettent sous les roues des charriots sacrés, pleins d'idoles monstrueuses ; c'est pour eux un acte de religion de se laisser ainsi écraser. Eh bien ! les travailleurs de nos jours n'auront point le fanatisme de l'Indou. Il ne se laisseront pas broyer sous le char du progrès industriel, pour cette futile consolation que leurs arrière-petits-fils auront une place dans l'Eden de la civilisation. Consolation futile, car il est évident que, laissées à elles-mêmes, les choses iront toujours de mal en pis, que le progrès ne changera rien, que les idées humanitaires n'empêcheront point l'exploitation à outrance des sueurs du peuple. Laissons donc cette misérable théorie du *statu quo*, fille de la paresse et de l'égoïsme, qui ne trouve à donner au monde du travail qu'une hypocrite pitié et de stériles espérances !

En réalité, mes frères, il n'y a que deux solutions en présence : celle des socialistes, et celle des catholiques. Chers ouvriers, en suivant l'Encyclique Pontificale, vous verrez que les Socialistes, ces faux amis, vous trompent et vous engagent dans une voie maudite ; que la théorie catholique seule vous ouvre la voie de la vérité et du salut !

II

Mes frères, qu'est-ce donc que le socialisme et que veut-il ? quelle panacée apporte-t-il au mal social ? Léon

XIII nous le dit en termes bien clairs : —C'est le système de tous ces hommes égarés ou pervers, qui poussent les pauvres à la haine jalouse de ceux qui possèdent, prétendent qu'on doit supprimer toute propriété de biens privés, que les biens d'un chacun doivent être communs à tous, et que leur administration doit revenir aux municipalités où à l'État. Grâce à cette translation des propriétés et cette égale répartition entre les citoyens des richesses et de leurs commodités, ils se flattent de porter un remède efficace aux maux présents.—

Mes frères, il n'est pourtant point facile de déterminer tout ce que veut le socialisme. Vrai caméléon, il se transforme de mille façons bizarres, incohérentes, souvent contradictoires. On peut dire, cependant, que les socialistes sont tous les mécontents de l'ordre social présent ; ils veulent renverser la société actuelle, pour la reconstruire sur des bases nouvelles. Ce que sera cette société dont ils veulent doter le monde, leur programme ne le définit point nettement. On sait seulement qu'ils en banniront quatre grandes et saintes choses, regardées jusqu'aujourd'hui comme les colonnes de la société humaine : *plus de religion, plus d'autorité, plus de propriété, plus de famille !* Sans doute, ils ne vont pas tous si loin, il y a bien des nuances, il y a la gauche et la droite socialistes. Mais il ont tous le même principe : renverser l'ordre social et refaire une société nouvelle, où il n'y aura plus ni riches ni pauvres, mais la grande famille humaine, jouissant d'une pleine liberté et s'enivrant à la coupe de la félicité.

Le parti le plus avancé, les communistes, veulent abolir toute propriété privée. " La propriété, c'est le vol ! " vocifèrent-ils avec Proudhon, le plus audacieux de ces sectaires. Cette chose exécrable, source de tous les maux de l'homme, on l'extirpera. La société se chargera du soin de chacun de ses membres, elle ne permettra point à l'individu de travailler pour lui-même, mais pour elle ; en retour, elle prendra l'engagement de le nourir, de le vêtir, de le loger, de l'élever, d'être sa seule famille. C'est alors qu'on verra régner l'âge d'or de l'humanité !

Le parti modéré ne va pas si loin. La propriété privée trouve grâce à ses yeux. Il veut seulement corriger ses abus, supprimer l'inégalité des fortunes, niveler les conditions sociales. Tous les hommes sont égaux en besoins : tous seront égaux en jouissances ! tous participeront également au lait et au miel de la terre.

Il faut donc renverser la société présente. Evidemment, elle ne se laissera pas tuer bénévolement. Que faire alors ? Parmi les socialistes, les uns prônent les moyens doux, lents, par les voies de la légalité, comme par exemple, par le suffrage universel ; les autres veulent des moyens prompts et violents, les bombes, la dynamite, la révolution : ce sont les Communards, les Nihilistes et Anarchistes.

Mes frères, nuageux dans son programme, le socialisme est extrêmement simple dans sa tendance. Quoi de plus simple que de dire au peuple :—Abolissons la propriété et le 7e commandement du Décalogue ! Désormais, plus de riches plus de pauvres, et partant plus de *voleurs* ! Les voleurs même, jusqu'ici flétris, seront réhabilités : car que font ces héros incompris ? ils protestent efficacement contre une usurpation criminelle, et tâchent de restituer à l'usage commun, ce que la société a eu la sottise ou la scélératesse de laisser approprier au profit de quelques-uns. Dès lors, tous les fils d'Adam, séparés maintenant par les privilèges de la naissance, de la fortune ou du savoir, formeront une immense famille d'égaux et d'heureux ?—

J'ajoute même, que le socialisme n'est pas nouveau dans le monde. Il est bien vieux déjà. Car il est né de deux choses, malheureusement trop communes parmi les hommes : d'un oubli, l'oubli des éternelles destinées de l'homme ; et d'une question, toujours populaire : pourquoi des riches, et pourquoi des pauvres ? Cependant, c'est le Protestantisme, qui l'a introduit officiellement dans la société. On l'a dit avec beaucoup de raison : Entre Luther et Proudhon, il y a eu trois siècles d'inconséquence. Rien n'est fatal comme un principe. Qu'on le veuille ou non, tôt ou tard ses conséquences sont mises à jour. La Réforme avait proclamé la souveraineté et l'indépendance absolue de l'homme dans l'ordre religieux ; la

Révolution vint, et proclama que l'homme est souverain et indépendant dans l'ordre politique. Eh bien ! aujourd'hui le socialisme se lève, et couronne l'œuvre de ses devanciers en proclamant la souveraineté et l'indépendance plénière de l'homme dans l'ordre social et économique. Tous Papes, tous Rois, tous Riches ! Immense anneau qui s'enchaîne logiquement, et c'est Luther qui nous a forgé le premier. Aussi, nous le voyons, mes frères, le socialisme naît et végète puissamment dans les pays protestants, l'Allemagne et l'Angleterre. L'Irlande, la pauvre Irlande, a connu des siècles d'horreurs et de misères, mais elle ne connaît pas le socialisme, parce qu'elle est riche de foi catholique. C'est aussi la forte vitalité du Catholicisme, qui défend le Canada-français contre l'invasion de ce fléau. Mais veillons aux frontières ! l'ennemi n'est pas loin. Oui, mes frères, c'est inévitable : Si vous fermez le ciel au peuple, il faut qu'il se jette dans le socialisme, qui lui promet le paradis sur la terre !

Cependant, le socialisme fut longtemps à l'état d'idée. C'était une théorie vague, qui repaissait l'imagination de quelques rêveurs solitaires. Aussi, bien longtemps, pour la combattre, il suffit de l'arme du ridicule. Mais de nos jours, il est descendu sur le terrain solide. Cessant d'être une abstraction, il s'est fait corps, il s'est fait bombe. Armé de toute la science de son temps, fort d'une implacable logique, il s'est mis à battre en brèche toutes les institutions sociales, tous les sophismes du parti financier et économiste. C'est alors qu'il a envahi les masses populaires ; il est devenu une puissance redoutable, qui fait trembler les plus grands hommes d'Etat : il tient ses Congrès, envoie ses représentants dans les parlements ; il exerce une propagande infatigable par le journal, la brochure et la conférence. Aujourd'hui l'armée socialiste se compte par millions, dans les pays industriels !.

Mes frères, soyons justes envers tous. Il y a bien des cœurs nobles et sincères, fourvoyés dans le camp de ces terribles niveleurs. Oui, il y a dans le socialisme, il y avait surtout à ses débuts, des tendances généreuses, une immense pitié pour l'humanité souffrante, un idéal de justice et d'amour. Disons-le franchement : que les ignobles

accaparements, les coups de bourse, les tripotages du monde officiel justifient dans une certaine mesure les turbulentes revendications des travailleurs ; que la société en professant un matérialisme sans vergogne, en créant presque partout l'école sans Dieu, en fermant toutes les perspectives célestes aux yeux des pauvres, ait justement amoncelé sur sa tête les foudres qui la menacent : tout cela est incontestable, et il est bon de le dire. Comme toujours, le gros de l'armée socialiste, c'est le *troupeau aveugle*, (1) le pauvre peuple, trompé, soudoyé par de misérables cosmopolites. Mais nous ne pouvons pourtant fermer les yeux sur les abominables iniquités, que le socialisme traîne à sa suite Nous pouvons aller jusqu'à innocenter les personnes, nous devons être impitoyables pour les doctrines.

Du reste, à présent, le socialisme est bien déchu de sa noblesse première. Ses meneurs sont presque partout des hommes cupides, sans honneur et sans conscience. Croirait-on qu'il y a le plus souvent des Juifs à la tête du mouvement socialiste. (2) Ainsi le nihilisme russe et le socialisme allemand sont à la mercie des Sémites. (3) Chose plus étrange encore, un des principaux chefs des socialistes d'Allemagne, non seulement c'est un Juif, mais c'est un millionnaire, un gros industriel, qui, tout en dégoisant contre la propriété et le capital, est l'un des patrons les plus durs pour ses ouvriers (Singer) (4) ! O mensonge ! ô charlatanisme d'humanité !

---

(1) *Oiseaux aveugles.*

(2) On sait que la tactique de la Juiverie, est de se créer des positions partout où un mouvement social a chance de succès. De la sorte, quoi qu'il arrive, Israël sera toujours à flot ! Ainsi il y a des Sémites dans le parti catholique, royaliste, tout comme il y en a dans le socialisme, dans le radicalisme le plus outré ; il y en a eu dans le Boulangiste. Excellent moyen de réaliser le Messianisme, tel que le rêve le Juif Thalmudiste : c-à-d. la domination sur tout ce qui n'est pas Juif. L'habileté du Sémite n'a de comparable, que la naïveté colossale de l'Aryen, qui croit à la sincérité et à la philanthropie du Juif.

" Le vieux Mayer-Amschet Rothschild avait recommandé en mourant à ses cinq fils, réunis à son chevet, de demeurer fidèles à la loi de Moïse, de vivre étroitement unis et de ne rien entreprendre sans consulter leur mère :—Observez ces trois préceptes, dit-il, et vous deviendrez riches parmi les plus riches et le monde vous appartiendra." [Claudio Janet.]

(3) Les Juifs ont fourni au socialisme ses deux principaux docteurs : Lasalle et Karl Max.

(4) Singer est un des meneurs principaux des socialistes germains. Il est archimillionnaire et pressure fort les ouvrières. Sans scrupule, il applique le *Sweating system.* [Revue du monde catholique.]

Et maintenant, mes frères, voulez-vous savoir le raisonnement de tous ces démolisseurs. Oh ! il est bien simple. S'il est, disent-ils, une chose claire, incontestable, c'est que tous les hommes sont nés pour être heureux. Tous ont un droit égal, un titre inviolable au bonheur. Mais ce rêve de nos rêves, la félicité, où est-elle ? C'est dans la liberté, dans la satisfaction complète de tous les désirs, de tous les appétits, de toutes les passions : bref dans les jouissances de ce monde. Mais les biens de la fortune sont les réservoirs féconds de ces jouissances. Par conséquent tous les hommes ont un droit égal à ces biens. L'appropriation permanente, au profit d'un seul, de ce fonds commun de jouissances, c'est un crime de lèse-humanité. Eh bien ! voyez la société actuelle, comme elle est bâtie ! L'immense majorité y est spoliée de son droit naturel. Prenons une ville de 100,000 âmes, qu'y voyons-nous ? Deux ou trois cents familles, vraiment riches ; peut-être dix mille petits propriétaires, qui flottent entre l'aisance et la pauvreté. Le reste, les 90,000, le vrai peuple, oh ! on sait ce qu'il fait : il vivote dans l'indigence et demande chaque jour à un labeur écrasant le triste droit de ne pas mourir de faim. Ainsi donc le petit nombre, une poignée, jouit, se repose, épuise toutes les douceurs de la vie, a pour elle tous les honneurs : l'immense multitude, l'humanité n'a d'autre lot que le travail, les privations, la souffrance et la dégradation. Eh bien ! cela n'est pas juste. Cette colossale confiscation d'un patrimoine commun à tous les hommes par quelque jouisseurs, nous la réprouvons. La société présente elle, la sanctionne, toute l'organisation publique vise surtout à protéger cette spoliation criminelle. Donc, il faut tuer cette marâtre ! il faut abattre cet édifice vermoulu et gâté jusqu'aux fondements ! il faut une grande liquidation sociale ! Cela fait tout la *famille* humaine, désormais famille de frères et d'égaux, sera conviée au joyeux banquet de la vie et du plaisir !

Mes frères, ce n'est pas moi, qui nierais la puissante logique de ce raisonnement. Il part d'un principe évident, proclamé par Dieu, le genre humain et notre cœur lui-même : la destination de tous les hommes au bonheur.

Mais l'autre partie, sur laquelle il se fonde : que ce bonheur est seulement dans les jouissances de ce monde, c'est une fausseté manifeste. Au nom de la foi, et de la raison, nous la nions ! Et, nous disons, nous, que le ciel de l'homme n'est pas la terre, qu'il est au-dessus, et qu'il viendra après !

Malheureusement, la société présente, matérialisée jusqu'à la moelle des os, proclame elle aussi que le paradis est ici-bas. Elle est donc logiquement désarmée en face du Socialisme. Et c'est ce qui doit la faire pâlir d'effroi ! Ah ! elle s'endormait dans l'orgueuil du progrès et dans l'orgie du plaisir, quand une voix rude a frappé à la porte. C'était le socialisme. Impérieusement, il a demandé à la propriété ses titres, à l'industrie ses comptes, à la société ses fondements. On a essayé de le calmer, en lui parlant de liberté, d'égalité, de fraternite. Mais il a répondu dans une raillerie amère :—Votre liberté, mais c'est la tyrannie du capital sur le travail ; votre égalité mais c'est un mensonge ! des millions aux oisifs, un misérable salaire aux travailleurs ; votre fraternité ! mais c'est l'application nouvelle d'une vieille maxime : *humanum paucis vivit genus* ; le genre humain vit pour le petit nombre.—Oui, mes frères, dans une société qui ne croit plus à l'autre vie, rongée par d'insatiables convoitises, la lutte des classes éclate nécessairement. (1) Une plume ingénieuse en a fait ce tableau saisissant :—Quatre hommes à la file : le premier, vêtu avec élégance, chemine le nez au vent ; le second, en paletot commun, lui assène un coup de bâton sur la tête ; il est assommé lui-même par un troisième, porteur d'une blouse et d'une misérable casquette ; ce dernier à son tour est assommé par le quatrième, qui n'a pour se couvrir que des débris de pantalon et un souvenir de chemise! —[Mgr Guérin.]

On dira peut-être : —Mais du moins la société a contre ses ennemis la force brutale ! — La force n'a qu'un

(1) Pierre Leroux interprétait ces conséquences logiques de cet abandon de la foi : — Vous m'avez appris que le Christ était un imposteur : je ne sais s'il existe un Dieu, mais je sais que ceux qui font la loi n'y croient guère et font la loi comme s'ils n'y croyaient pas. Donc je veux ma part de la terre. Vous avez tout réduit à de l'or et à du fumier : je veux ma part de cette or et de ce fumier ! "

temps, mais les idées sont éternelles. Et puis, cette force brutale, où donc est-elle ? Qui donc manie le fusil et tire du canon ? Les soldats ne sortent-ils pas eux aussi des classes laborieuses ? Dieu ! qu'arrivera-t-il donc, le jour où les maximes socialistes auront envahi les masses populaires ?

Vous le voyez déjà, mes frères, il n'y a point de salut pour la société, nulle assurance contre les perfides menées des socialistes, sinon dans un prompt et sincère retour au christianisme, là où son influence sociale est en baisse ; dans sa conservation jalouse, là où il garde encore toute sa puissance. Quand les huit Béatitudes de la montagne évangélique seront reconnues et restaurées socialement, ce jour-là le socialisme aura vécu. Il ne sera plus que le souvenir d'un affreux cauchemar, dont la pensée préservera les peuples du retour aux causes de ces fatales erreurs !

III

Mes frères, voilà le socialisme ! Jadis, dans une cité fameuse de la Grèce, les magistrats exhibaient à la jeunesse le hideux spectacle d'un esclave brutalement ivre, et cela suffisait pour leur inspirer l'horreur de l'ivrognerie. Pour passer réprobation sur le socialisme, ne suffit-il pas aussi de le voir ?

Cependant, le Pape le réfute longuement : car malgré tout, ce système fascine les classes souffreteuses de la société. A la suite du Saint-Père, nous le condamnerons, en détruisant son principe fondamental, qui est l'abolition de la propriété, la substitution du capital collectif au capital privé. (1) Mis en pratique, le socialisme serait fatal à l'ouvrier, contraire à la justice, oppresseur de la liberté, l'extinction du travail et de l'industrie, et le pire ennemi de la famille.

(1) Schœffle, un des docteurs du socialisme, nous donne la substance du système dans cette définition :—Le socialisme, c'est la substitution du capital collectif au capital privé, c-à-d un monde de production fondé sur la possession collective de tous les moyens de production, par tous les membres de la société.—

1o *Fatal à l'ouvrier*, dont il se pose en champion. Dites-moi, mes frères, pourquoi l'ouvrier travaille-t-il ? quel est le but, le stimulant de son activité ? est-ce le progrès de l'humanité, le bien général de la société ? Non, certes : cet homme serait prêt à verser son sang sur les champs de bataille de la patrie ; mais, dès qu'il s'agit de son travail et de ses sueurs il n'a plus d'autres vues que son intérêt personnel. Il travaille pour lui, pour sa famille. Défendez-lui ce but, il se croisera les bras et ne fera plus rien. Ce qu'il veut, c'est un petit avoir pour lui-même, un bien dont il jouira et sera le maître. Et ce bien, il l'exige et le reçoit sous forme de *salaire*. Eh bien ! je suppose cet ouvrier sobre et économe. Et je voudrais avoir une voix de tonnerre, pour crier à tous les travailleurs :—Oh ! mes amis, aimez l'épargne et la sobriété, ce sera pour vous le bien-être la paix, la santé et la vertu !— Ce bon ouvrier gagne donc 40 piastres par mois. Il règle ses dépenses de façon à subvenir à tous ses besoins, en en consommant seulement *trente*. Au terme de l'année, il aura donc en caisse 120 piastres, fruit de son épargne. C'est un petit capital formé, car le capital n'est que l'épargne accumulée. Alors, pour améliorer son sort, augmenter le bien-être de sa famille, ce travailleur réalise et incorpore son capital dans un champ ou une maison qu'il achète. Désormais, le voilà propriétaire d'un fonds permanent de revenus, de commodités, créé par la nature ou fourni par l'industrie. Socialistes, oserez-vous maintenant lui ôter le domaine, la jouissance exclusive de ce champ, de cette maison, pour en faire une possession collective ? N'y touchez pas, je vous le défend : ce champ, cette maison dont vos théories le dépouillent, c'est son salaire ! son salaire transformé, mais toujours son salaire, c'est son travail, c'est la réalisation de ses sueurs ! Si vous lui niez la propriété inviolable de ce fonds ainsi acquis, ayez donc la franchise de déclarer que l'ouvrier n'a plus la libre disposition de son salaire, que vous voulez en faire un vil esclave.....et puis venez nous dire que vous êtes les amis des travailleurs !

Oui, par nature, l'homme est aussi maître du fruit de son travail, qu'il l'est de sa personne, de sa libre activité. Tout cela est *à lui seul*, parce que tout cela vient *de lui*.

Fort de son indépendance et pour satisfaire à ses besoins, il améliore les terres, donne plus de valeur aux choses déjà utiles, donne de l'utilité à ce qui n'en avait point par nature, crée par son industrie des sources fécondes de bien et de beauté.....Socialistes, voulez-vous lui ravir ces fruits de son travail, pour en faire le bien de tous, de ceux qui n'ont rien fait ? Allez-vous dérober à ce peintre le tableau qu'il vient d'achever ; à ce laboureur, le champ qu'il a fécondé au prix de mille sueurs ? c'était auparavant un marais, il l'a desséché, un bois sauvage, il l'a défriché ; et ce terroir, jusque là inculte et stérile, est maintenant grâce à lui un fonds de revenus. Non, vous ne le ferez pas, vous ne pouvez le faire. Ce travailleur a imprimé sur tout cela le sceau de sa personnalité : tous ces produits sont siens, invariablement attachés à sa personne, tant qu'il ne voudra pas s'en dessaisir lui-même. Le peintre a mis dans ce tableau *son* idée, *son* art ; le laboureur, dans ce champ, *ses* sueurs, *ses* espérances, *son* savoir-faire. Si vous leur ôtez ces produits de leur travail, vous usurpez sur leur personnalité, vous violez le droit que tout homme a de disposer de son travail et de son temps. (1) Le travail a toujours été le titre le plus respectable de la propriété. Si vous le méconnaissez, décrétez donc tout simplement l'expropriation de la personne humaine, dites que l'homme est une machine, une chose dont on use et abuse à merci..... mais ne nous fatiguez plus de vos déclamations humanitaires !

2o *Attentatoire à la justice*, car le socialisme est une théorie de spoliation, il dépouille l'homme de ses droits

(1) On dira peut-être :—La société autorisera ce laboureur à recueillir les fruits de son labeur ; il aura un droit préférentiel de jouissance sur le sol ainsi amélioré ; mais le fonds lui-même doit rester le domaine de tous.—

Ou ce droit préférentiel de jouissance est perpétuel, et alors, en quoi diffère-t-il du droit pur et simple de propriété ? Ou il est à temps : et alors réapparaît l'iniquité que nous condamnons. L'État enlèverait à ce bon agriculteur ce qui est vraiment *à lui*. Car ce qu'il a mis dans ce champ, fécondé par son travail est indivis du fond lui-même. Rendez-lui alors ses sueurs, son art, sa vie, inféodés dans les qualités utiles que ce sol possède grâce à lui ! Ce qui rend ces champs meilleur, est inhérent au sol et se confond tellement avec lui, qu'il serait en grande partie impossible de l'en séparer. Or la justice tolère-t-elle qu'un étranger s'attribue cette terre arrosée des sueurs de celui qui l'a cultivée ?—(Encyc.) Pourtant nous croyons que l'État peut et doit même mettre le holà ! aux *latifundia*, ces accaparements de pays entiers, que rien ne légitime et qui sont une menace pour le bien-être et l'indépendance d'un peuple. En Écosse, un seul propriétaire possède 1, 326, 000 acres de terre !

naturels. Oui, mes frères, la propriété privée est fondée sur la nature même de l'homme.

Nous avons tous le droit naturel de conserver et d'entretenir notre vie, vie du corps, vie de l'intelligence. C'est même plus qu'un droit, c'est un devoir rigoureux. Nous ne sommes pas les maîtres de notre existence, nous n'en sommes que les usufruitiers. Prêt de Dieu, elle est à Dieu seul. Et voilà pourquoi le suicide est un crime. Mais si j'ai devoir et droit à une fin, il faut bien aussi que j'ai droit à tous les moyens nécessaires ou convenables, ou sinon mon droit est dérisoire. L'homme a donc un droit primitif et inviolable à tous les moyens qu'il juge nécessaires ou opportuns pour conserver cette double vie, vie de son âme, vie de son corps. Ne parlons ici que de cette dernière, qui exige tout un ensemble de ressources matérielles.

Il y a deux voies, pour atteindre ce but. Ou bien vivre au jour le jour, à la façon des oiseaux, sans nulle prévoyance du lendemain, encore moins de l'avenir, se contentant de picoter ça et là la part du grenier de la Providence que le hasard ou le travail du jour lui font rencontrer. Ou bien, fourmie industrieuse, se faire des provisions pour l'hiver de la vie, s'assurer par son industrie une portion stable des biens de la terre, pour sauvegarder son existence, non seulement pour le jour, mais surtout pour cet avenir inconnu, qui tient en réserve tant de douloureuses surprises—Eh bien! laquelle de ces deux voies faut-il choisir ? Mes frères, assurément la seconde, car, dans les circonstances ordinaires de la vie, elle est la seule convenable, la seule qui réponde à la nature de l'homme. Enfin, pourquoi Dieu nous a-t-il donné une intelligence, affranchie des limites de l'espace et du temps, qui embrasse le passé dans un souvenir et l'avenir dans une prévoyance ? Les préoccupations de la brute sont confinées au présent, l'animal vit dans une grossière insouciance du lendemain. L'homme n'est pas ainsi fait : sous Dieu, Providence universelle, il est sa loi et sa Providence. Il comprend que les nécessités corporelles ont de perpétuels retours ; satisfaites aujourd'hui, elles renaissent demain, aussi impérieuses. Il prévoit qu'un jour viendra où l'en-

tretien de son existence sera difficile ou même impossible, quand la maladie et la vieillesse s'abattront sur lui, quand un fatal accident lui ôtera le travail et la joie. Il est donc nécessaire que l'homme se soustraie à ces caprices du sort ; et comme, à part l'air, la lumière et l'eau, bénédictions de la nature répandues partout, dont l'abondance ne s'épuise jamais, (1) tous les autres biens de la vie, les plantes, les animaux, sont limités dans leur utilité ou épuisables dans leur usage, ne peuvent servir à tous en même temps, il fallait que l'homme eût le droit de s'approprier les fruits de la terre, mais avant tout le sol lui-même, source intarissable de commodités, qui ne lui manquera jamais. Socialistes, qui voulez abolir la propriété, commencez donc par abolir la nature humaine !

Ah! je sais bien qu'ils me garantissent que dans leur société chimérique, la grande famille de l'Etat se chargera des vieillards, des malades et des invalides. Mais moi, je dis, et tout homme qui se respecte leur dira :—Arrière ! c'est à *moi seul* que l'Auteur de la nature a imposé le devoir et le droit de conserver ma vie. C'est moi, et non pas vous, qui suis la providence terrestre de mon existence. Je ne veux point de votre assistance publique qui me déshonore en me plaçant sous tutelle. La société présente, elle, du moins, me respecte d'avantage. Elle ne met sous tutelle que les déshérités de l'intelligence ; aux autres, elle dit :—Vous avez des bras, un cœur, un esprit, travaillez, et vous serez libres et heureux !

3o *Extinction de la liberté et de l'industrie.*— L'Etat, bâti selon les visées du Socialisme, serait un formidable engin de despotisme, il écraserait à son gré l'idividu, faible et désarmé devant ce pouvoir absorbant et irresponsable. Un affreux centralisme comprimerait toutes les énergies individuelles, percerait à jour tous les secrets intimes des personnes et des familles. Ce serait alors l'épanouissement complet de ce fléau, dont on se plaint déjà de nos jours, le fonctionnarisme et la bureaucratie ; en faudrait-il des fonctionnaires dans l'État socialiste, État qui

(1) C'est pourquoi les économistes les appellent *richesses inappropriables*, à l'opposé des biens du second genre, qui sont des *richesses appropriables*.

fait tout, possède tout, est tout ? Rien que pour opérer le nivellement des fortunes, ce rêve des Socialistes les plus modérés, il faudrait des nuées d'agents ; sans compter qu'ils devraient recommencer tous les mois, puisque les causes de la disparité des fortunes, la diversité des aptitudes naturelles, subsisteront toujours. Et encore, mes frères, avec ce système où irait-on ! On irait à la misère. C'est alors que l'homme croupirait dans l'indolence. Comme les Pieds-Noirs du Nord-Ouest, chacun attendant de la Providence de l'État sa ration de vivres, n'ayant plus le stimulant de l'intérêt personnel, *personne ne travaillerait.* On verrait se généraliser d'un coup le *dolce farniente* de l'Italie. La production dans toutes les branches diminuerait rapidement, coïncidant vraisemblablement avec l'accroissement de la population : (1) et, à brève échéance, la société serait aux prises avec l'indigence et la disette.— Le Socialisme, c'est la Philosophie de la misère!—s'écriait Prudhon dans un moment de brutale franchise. Cela est si vrai, mes frères, que l'activité naturelle à l'homme s'éteindrait vite, si le stimulant de la possession personnelle n'existait pas, que les socialistes imaginent mille moyens d'y suppléer, afin que les arts et l'industrie ne viennent pas à tarir soudain dans leur république idéale.(2) Les plus logiques proposent rondement la force, la coaction sociale : les hommes travailleraient sous l'impulsion du bâton et la surveillance du gendarme. Mes frères, ils nous ont dit jusqu'ici qu'ils rêvaient de transformer la société en *caserne* : mais nous nous apercevons qu'ils en feraient vite un immense *bagne, un pénitencier !*

4o *Attentat aux droits sacrés de la famille.* C'est là le pire du socialisme. La famille, cette douce et mystérieuse unité dans la trinité, le père, la mère et l'enfant, rayonnement de la vie divine dans le temps, société primordiale, base de toutes les autres, société typique, où l'autorité

(1) De Pascal.

(2) Proudhon proposait le roman chimérique de *l'attraction passionnelle et harmonique.* Dans cette république idéale, chacun irait de lui-même aux fonctions les plus en harmonie avec ses goûts, les salauds aux voiries, etc.... Il est plus probable que ce qui prévaudrait généralement dans ce monde socialisé, ce serait la tendance au repos.

est dévouement et l'obéissance amour,—mes frères, la famille repose sur la permanence de la propriété. Point de famille sans le ménage, sans le foyer. Proudhon lui-même l'a vigoureusement proclamé :—C'est dans la famille, que se découvre le sens profond de la propriété. La famille et la propriété marchent de front, appuyées l'une sur l'autre. Le ménage est le monument de la famille. Otez le ménage, ôtez cette pierre du foyer, centre d'attraction des époux, il reste des couples il n'y a plus de familles.—

En effet, dans la société rêvée par le socialisme, qui s'occupera des enfants ? à qui incombera le devoir de les nourrir, de les vêtir, de soutenir leur vie et de leur ouvrir la carrière, où se déploiera leur activité, et qui assurera leur existence et leur honneur ?

L'enfant, dans le premier tiers de sa vie, semble être l'expression la plus haute de la faiblesse. S'il a les grâces de la fleur, il en a aussi la frêle constitution. Laissé à lui-même, il périrait misérablement. Outre les soins matériels, il lui faut la vigilance de ceux qui l'aiment ; sans cela, le pauvre petit être serait écrasé par la première voiture qui passerait. Il lui faut surtout l'éducation, qui développe et fortifie en lui tout ce qu'il y a de bon, réprime et neutralise tout ce qu'il y a de mauvais, et ainsi donne au monde ce qu'il y a de plus beau ici-bas, l'image la plus radieuse de la Divinité, *un homme, un chrétien*. Et même, quand il sera devenu homme parfait, quand il prendra sa place parmi ceux qui luttent dans l'arène de la vie, qui donc encore sera chargé de pourvoir à son avenir, de le protéger contre l'indigence et les caprices du sort ? qui l'aidera, dans la périlleuse traversée de la vie, contre toutes les surprises de la mauvaise fortune ?

Mes frères, à ces questions et autres semblables, vous répondez :—Ce sont les parents ! c'est ici la mission suprême de la famille ! elle a été instituée dans ce but.—Et vous êtes les échos du genre humain ! Mais si la famille est dépouillée de son patrimoine, si les parents n'ont point la propriété de biens permanents, qu'ils puissent transmettre aux enfants par voie d'héritage, que deviendront ces grands devoirs ? Les parents travaillent surtout pour leurs enfants :—Oui, dit un père, je travaille, non pour moi,

j'ai assez pour assurer ma vie, mais pour mes enfants : je veux qu'ils aient un sort plus doux que le mien, un travail moins dur, la viande moins dure et meilleure, la maison plus belle, la position sociale plus heureuse !—Le Socialisme immole tout d'une main impitoyable : patrimoine, autorité paternelle, famille !

Ah ! mes frères, je sais bien que ces considérations ne trouveront pas grâce aux yeux des docteurs socialistes. Ils forment aussi des projets sinistres sur la famille. Ils veulent amoindrir ses droits, les plus hardis parlent même de la supprimer, en la réduisant à une cohabitation temporaire. Il y a longtemps qu'ils ont proclamé :—Que les enfants appartiennent à l'Etat avant d'appartenir aux parents !—Oui ! l'Etat, ce dieu monstrueux pour qui l'on engraisse ces jeunes victimes, prendra les enfants à sa charge. Une fois le jour, tout au plus, il sera permis aux parents de voir et d'embrasser leurs enfants, dans le pénitencier commun où seront parqués les petits citoyens !

Triste système, en vérité ! Mais ici, les Socialistes heurtent un des sentiments les plus profondément ancrés au cœur humain. Ils ne prévaudront jamais contre le roc immuable de la famille. Et c'est ce qui nous donne l'espoir qu'ils ne règneront jamais sur les sociétés, du moins définitivement. Si le socialisme arrivait jamais à triompher, il déchaînerait un tel état d'anarchie et de misère, que les peuples se jetteraient d'instinct dans le despotisme le plus absolu, pour en finir avec ce système désastreux.

IV

Je m'arrête, mes frères. J'en ai dis assez, trop même, pour faire éclater aux yeux de tous, des travailleurs surtout, la folie et l'iniquité du socialisme. La classe ouvrière souffre, c'est lamentablement vrai. Mais le remède au mal ne sera jamais le *socialisme*. — Qu'il reste donc bien établi, dit sagement Léon XIII, que le premier fondement à poser par tous ceux qui veulent sincèrement le bien du peuple, c'est l'inviolabilité de la propriété privée.—Le cri-

me du socialisme est d'avoir méconnu qu'elle est une investiture naturelle de l'homme, sanctionnée par tous les peuples à tous les états de civilisation, et couronnée d'une auréole presque divine par le VIIe précepte du Décalogue : —Tu ne voleras point, *non furaberis* ! – Eh bien donc ! diront les socialistes, ces faux amis du peuple et de l'ouvrier, vous autres catholiques, vous voulez éterniser à tout jamais l'existence de la misère, consacrer la division de la société en deux classes séparées par un abîme, ceux qui ont et ceux qui n'ont pas, ceux qui peinent et ceux qui jouissent. Alors vous êtes les ennemis du genre humain, puisque vous lui interdisez jusqu'à l'espoir de toucher jamais aux Iles Fortunées de la félicité !— Non, mes frères, nous ne voulons point éterniser la misère, nous voulons l'amoindrir et nous y travaillons sérieusement, sans espérer pourtant cette chimère, d'un paradis terrestre. Mais le remède, le seul possible, le seul légitime, aux maux de la classe ouvrière, est ailleurs. Nous le montrerons prochainement. Qu'il nous soit permis de dire dès maintenant, que ce ne sont point les rêveries socialistes qui feront aborder le genre humain aux Iles Fortunées. D'abord, parce qu'elles ne se réaliseront jamais. Puis, parce que leur réalisation serait un cataclysme inouï, un cyclone désastreux, l'extinction même de la famille humaine. Oh ! on les a déjà vus à l'œuvre. Sans parler des tentatives artificielles, qui ont toutes été des avortements ridicules, les essais de Mulhouse avec Muncer, ceux de 93 et de la commune de Paris en 70 ont été la preuve lugubre de la scélératesse du socialisme. Il y a là du sang à frémir, de la fange à soulever le cœur! Mes frères, Dieu, créateur des sociétés humaines, les a faites guérissables, dit l'Ecriture Sainte. Mais il faut pour cela l'association de deux grandes vertus, que le socialisme a voulu désunir : la *Justice* et la *Charité* !

TROISIÈME CONFÉRENCE

VRAIE SOLUTION—RÔLE DE L'ÉGLISE

Sancta Mater, Ecclesia !
Eglise, Sainte Mère !

I

Mes frères,

Il y a de nos jours une question ouvrière, qui vu le nombre et l'importance de la classe qu'elle intéresse, est devenue une crise sociale menaçante. Les docteurs du Socialisme ont rêvé de la résoudre par le bouleversement de cette société présente, que Dieu, la nature et l'histoire nous ont faite, par l'abolition de tout capital privé, de toute propriété personnelle, au profit de l'État. Avec J. J. Rousseau, ils ont proclamé :—Les fruits sont à tous, la terre n'est à personne ! – Or, nous l'avons vu, ce n'est point là une solution soutenable de la question ouvrière. Ce remède aggraverait le mal dont souffrent les classes laborieuses ; il serait fatal à leurs plus chers intérêts, puisque l'ambition de l'ouvrier, c'est à force de labeur et d'épargne, de se créer une petite propriété, un modeste capital de revenu et d'aisance. Ce serait une spoliation inique d'un droit, que la nature a mis en tout homme, ce serait l'extinction de la famille humaine, la personnalité de l'individu sacrifiée et devenue la proie servile d'un Etat autocrate. Ce serait à brève échéance la mort de l'industrie. Ainsi, loin de tarir la source des maux dont se plaignent les travailleurs, le socialisme déchaînerait sur le monde un déluge de calamités inouïes. A ce prix, il nous donnerait peut-être l'égalité, mais ce serait l'*égalité dans la misère !* (1)

Cherchons donc un autre remède, une solution qui sauve les intérêts des travailleurs, en les concilliant

(1) Quelqu'un a dit que le Socialisme, c'est la *misère en commun !*

avec les exigences de la justice et le salut de la société. Mes frères, cette vraie solution, Léon XIII nous la donne dans le reste de son encyclique. Sans descendre aux détails, ce qui répugnerait à une parole qui s'adresse à tout l'univers, le grand pontife pose les principes généraux et trace les applications universelles dans l'ordre pratique. Et il le fait avec tant de majesté, de profondeur et d'éloquence sincère, qu'en entendant celui qui parle ainsi au monde et lui ouvre les voies de l'apaisement et du salut, on se dit :—Oui, en vérité, c'est bien là le Docteur Infaillible, c'est le philosophe élevé, c'est l'homme d'État éminent, c'est le Père des âmes et des peuples !

Mes frères, le Pape nous le dit, et il a raison, la solution de la question ouvrière comporte l'intervention simultanée et harmonique de trois facteurs d'ordre différent: l'*Église*, *l'État* et les *intéressés eux-mêmes*. L'Église dans le sanctuaire des consciences, l'État dans le domaine de la législation civile, les intéressés eux-mêmes dans le régime de l'association. Ces trois facteurs doivent marcher de front, chacun dans sa sphère : l'initiative privée des patrons et des ouvriers ne suffit pas, nous ne le voyons que trop évidemment, car si elle suffisait, il n'y aurait pas de question ouvrière, pas d'antagonisme de classes. L'intervention seule de l'État serait facilement abusive : elle mènenerait à un socialisme d'État, aussi dangereux que celui des multitudes ; elle n'atteindrait que les causes du mal extérieures et matérielles, elle laisserait intactes les causes d'ordre moral, les plus graves dans la crise présente. Enfin, l'influence seule de l'Église est éminemment féconde, c'est vrai, mais sur les chrétiens fidèles ; les masses incroyantes lui échappent, elle n'atteint pas ceux qui se courbent plus volontiers devant la force de la loi que devant la conscience.—Aujourd'hui, contemplons le rôle pacificateur de notre sainte Mère, l'Eglise. *Sancta Mater, Ecclesia.*

II

Mes frères, oubliant le présent, je transporte ma pensée en arrière vers les siècles passés. Que vois-je ? C'était au temps des César romains, au temps où le paganisme avait résolu à sa façon la question sociale, qui est de tous les âges, il l'avait résolue par la suppression brutale de l'une des parties, par l'esclavage qui annulait moralement et socialement les classes laborieuses. En ce temps, il y avait des fortunes colossales, qui feraient pâlir celles de nos millionnaires, parce qu'alors la main d'œuvre était au meilleur marché possible, elle ne coûtait rien du tout ! Or, il arriva un jour qu'un de ces misérables avait offensé son maître ; il s'enfuit, car on châtiait durement l'esclave. Il vint à Rome, et tomba sous le charme surnaturel du plus grand homme du Christianisme. C'était le divin Paul. L'esclave Onésime crut au Christ, fut baptisé et devint enfant de Dieu. Alors le grand Paul prit cette même plume, qui écrivait ces épîtres sublimes, lumière et vie de tous les siècles, et il écrivit en faveur de l'esclave à son maître, le noble chrétien Philémon, il écrivit cette lettre touchante, qui nous fait encore pleurer aujourd'hui : Saint-Paul avait déposé dans le monde chrétien la semence généreuse, qui devait un jour, sans violence et sans désastre, germer l'émancipation des esclaves !

L'âge des invasions barbares et les longs siècles depuis saint Paul jusqu'à nous passent devant moi. Bien des visions ravissantes s'y succèdent pourtant : chaque fois qu'un potentat d'alors, qu'il fut un roi, un seigneur, un chevalier bardé de fer, un clerc retors ou l'usurier juif, dévorait les sueurs et l'épargne du pauvre paysan ou de l'artisan des villes, il rencontrait sur son chemin un personnage, au visage sévère, aux paroles terribles : c'était un évêque ou un moine ! Il disait à l'oppresseur :— Tu fais le mal.....Ces malheureux, que tu écrases, sont tes frères, les frères de Jésus-Christ. Puissant d'un jour, Dieu te jugera !—Et l'orgueuil de ces grands du monde tombait devant ces avocats des pauvres.

Mais je m'arrête à notre âge troublé par tant de tempêtes. Que vois-je ? C'est à Paris, en 1848. Aigries par leurs souffrances et soudoyées par des meneurs, les classes ouvrières se soulèvent et la guerre civile désole la grande ville. Le sang coule à flots. L'Archevêque, Mgr Affre, se dévoue pour arrêter cette lutte fratricide. Une branche d'olivier à la main, il va au-devant des Insurgés, il porte l'emblème de la paix et de l'union. Bientôt l'héroïque pasteur tombe, frappé d'une balle meurtrière. Touchés de ce dévouement sublime, les Insurgés le recueillent dans leurs bras, et l'emportent avec respect dans une maison voisine, où la victime meurt en prononçant cette noble parole : — Puisse mon sang être le dernier versé !—Il fut exaucé : son sang éteignit la guerre des barricades !

Que vois-je encore ? Dans la protestante Angleterre, c'est un cardinal, grand dans tout l'Empire britannique. Il s'est fait l'ami et l'avocat des travailleurs. Une formidable grève jette dans les rues une armée houleuse et menaçante de 100,000 ouvriers ; des industries sont paralysées, des milliers de familles sont dans la détresse ; les pouvoirs publics sont impuissants, toutes les tentatives d'apaisement échouent C'est alors que le *grand Cardinal Anglais* entre en scène ; il ne craint pas de descendre la pourpre romaine dans les clubs des grévistes ; il se fait médiateur entre eux et les grandes compagnies ; sa parole généreuse, sincère, impose la paix, et l'ordre public échappe à une catastrophe. Il y a quelque mois, le cardinal Manning s'éteignait, et l'Angleterre trouvait pour le pleurer des larmes que n'avait point tari la mort du Prince héritier. Les ouvriers étaient là, à ses obsèques : masse immense d'hommes, venus pour honorer celui qui fut toujours leur ami ; les ouvriers ont le cœur bon et reconnaissant, on les entendait dire hautement :—Oh! celui-là il aimait les travailleurs !

Que vois-je enfin? C'est l'an passé dans la petite ville manufacturière de Fourmies, les ouvriers sont en grève et l'émeute éclate. La répression fut impitoyable ; l'armée, qui eût mieux aimé d'autres combats et d'autres victoires, fait feu contre la foule. En un clin d'œil, douze cadavres gisent sanglants sur la poussière. Soudain, du presbytère voisin,

un prêtre se précipite. Au péril de sa vie, le bon curé Margerin se jette entre ceux qui tuent et ceux qu'on massacre. Avec un geste impérieux, il s'écrie:—Assez, assez de victimes comme cela ! —Aussitôt les fusils se lèvent : la charité, le dévouement d'un prêtre triomphaient et des cruelles répressions des pouvoirs publics et des revendications sanglantes des multitudes !

Oh ! mes frères, qu'est-ce tout cela ? Le glorieux Paul qui prie pour un esclave, ces moines qui défendent le pauvre monde, cet évêque qui meurt sur une barricade, ce Cardinal qui est l'ange de paix de l'industrie anglaise, cet humble curé qui arrête une boucherie inhumaine ! ah ! tout cela, c'est l'Eglise Catholique, qui passe à travers les siècles, amie du peuple, providence des travailleurs. Saluez-la avec respect, baisez avec amour la trace de ses pas, car elle apporte au monde, avec la vérité et la justice, l'amour et la paix !

III

Mes frères, la réconciliation des classes sociales, la solution plénière de la question du travail, oh ! sans doute, à part les fauteurs de haine et de discorde, tout le monde la veut, tous la demandent. Mais il est une vérité, que tout le monde ne veut ou ne peut pas comprendre, c'est qu'on n'y aboutira point en dehors de l'Eglise. Seule l'Eglise peut donner au mal le remède le plus radical, le plus universel. Léon XIII l'affirme hautement :—Cette question est d'une nature telle, qu'à moins de faire appel à la religion et à l'Eglise, il est impossible de lui trouver jamais une solution efficace. Assurément d'autres agents doivent ici intervenir, mais leur action sera toujours vaine et impuissante, en dehors de l'Eglise.—

Et cela, mes frères, les masses ouvrières le sentent d'instinct. Fatiguées d'être indignement exploitées par la Révolution, trompées par d'égoïstes meneurs, là même où elles avaient subi un entraînement passager d'irréligion, elles se tournent spontanément vers l'Eglise, cette *Sainte*

mère, dont la parole est sincère, le cœur plein d'amour, et l'intelligence souveraine. Cela, les ennemis de l'Eglise le sentent aussi : ce retour des classes laborieuses aux idées chrétiennes les inquiète, ils craignent de perdre cette multitude aveugle, dont ils se sont servis comme d'un outil pour saper la société, ou d'un tremplin, pour grimper au pouvoir et à la fortune. Les insultes, les ironies qu'ils ont prodiguées au Vénérable Ecrivain de l'Encyclique ont mis à nu leurs secrètes angoisses.

Et en vérité, mes frères, qui ne voit que la question ouvrière n'est pas seulement le problème de la substitution du bien-être aux misères des hommes du travail, c'est aussi un problème de vérité et de justice ? La question touche aux devoirs de l'homme, à ses destinées temporelles et eternelles. Eh bien ! il n'y a qu'une voix sur la terre qui puisse proclamer où est la vérité et ce que demande la justice, quels sont les devoirs de l'homme, quelle est la fin dernière de son existence : c'est l'Eglise ! L'Eglise a donc droit de parole dans la question ouvrière : aux peuples de s'incliner devant cette parole, qui ne trompe point !

IV

Mes frères, l'Eglise commence par porter son flambeau dans le domaine des idées. Elle enseigne au monde un ensemble de vérités dogmatiques, éminemment aptes à protéger tous les grands intérêts de la société.—Des dogmes, dites-vous ? qu'ont-ils à faire dans la question du travail ? Des dogmes nous disent ce qu'il faut croire et penser ; mais comment peuvent-ils nous armer dans ce *combat pour la vie* ?—Mes frères, ne méprisez point l'influence des dogmes. Voyez-vous, en ce monde tout découle de l'idée : le bien comme le mal. Ce grand univers est sorti d'une idée, celle du Créateur. Dans l'homme tout obéit à l'intelligence, la volonté d'abord, la main ensuite, l'amour et l'action. Nous voulons l'ordre dans la société, dans l'usine, dans la famille ; il n'y en aura point, si l'ordre ne règne déjà dans les cœurs, dans les volontés ; et les cœurs ne

seront bien ordonnés, qu'à la condition d'avoir l'ordre dans l'intelligence, éclaireur du chemin de la vie. Prenons un exemple bien clair : croyez-vous qu'un patron, qui ne voit dans l'ouvrier qu'une *matière organisée*, le traitera comme celui qui voit en lui une âme immortelle, l'âme d'un enfant de Dieu ?

C'est donc là, dans ce grand domaine des intelligences, que l'Eglise jette d'abord des flots de lumière. Ah ! dans notre âge surtout, il y a tant de doutes, tant de ténèbres dans les esprits. Le monde, la pensée semble un immense chaos, où tout est mis en question, où les âmes flottent au vent de mille opinions contradictoires. Quelques-uns mêmes, découragés, en sont à se demander, non pas :—Où est la vérité ? —mais bien :—Y a-t-il une vérité ?—O victimes du doute et de l'erreur, venez donc au soleil, que le Bon Dieu a créé pour les intelligences, comme il alluma ce beau soleil pour les corps ! Venez à l'Eglise : comme le Verbe Incarné, dont elle est l'héritière, elle a les paroles de la vie éternelle !

V

Voici donc le premier principe que proclame la voix infaillible de l'Eglise :—Selon l'ordre de la nature et de la Providence divine, il faut qu'il y ait sur la terre le travail et la souffrance ! —Le travail ! c'est la loi de notre vie : l'homme est né pour travailler comme l'oiseau pour voler, disait il y a bien longtemps le vieux Job. Même au sein des joies innocentes de l'Eden, l'homme eût travaillé. Dieu ne veut pas que le roi de la création soit un être paresseux, corrompu par la mollesse. Sans doute alors, le travail était un nouveau plaisir. Mais dans l'état lamentable où nous naissons tous, pécheurs, êtres déchus, le travail s'impose à nous plus rigoureux, car il a désormais revêtu le caractère sacré de l'expiation.—Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front ! – telle est la sentence intimée à tout homme qui vient en ce monde. Le travail n'est point partout le même, il varie selon les conditions sociales, se-

lon les aptitudes naturelles, selon les besoins de la vie humaine ; mais comme loi, loi d'existence et d'expiation, loi de progrès, il est partout le même. Aussi, mes frères, tout le monde travaille : le mineur dans les galeries souterraines, le laboureur sur sa charrue, l'ouvrier sur son métier, le professeur dans les chaires d'Université, l'écrivain *crucifié à sa plume* (Lacordaire), pour défendre et propager les principes de la vérité et de l'ordre, le prêtre dans les longues séances du confessionnal, dans ces heures du jour et de la nuit, où penché sur les livres et la plume à la main, il se prépare à l'enseignement des vérités religieuses. Eh ! mes frères, le travail de l'intelligence n'est pas moins dur que celui des muscles ! Si le travailleur aux mains calleuses, qui a tant de murmures en voyant passer devant lui les membres des professions libérales, s'il devait se condamner aux vingt années d'études épineuses stage nécessaire de ces fonctions sociales, s'il devait s'enfermer dans une chambre solitaire, pour arracher la vérité aux lectures et aux méditations de tous les jours,—il me semble qu'il redemanderait vite le soleil, le grand air et son outil. Au reste, travailleurs du corps ou de l'esprit, pourquoi nous jalouser ? N'accomplissons-nous pas tous, chacun dans la voie que lui ont ouverte ses capacités naturelles, une mission sociale et une disposition providentielle ? Que serions-nous si les agriculteurs manquaient ? Mais aussi que deviendraient les bonnes gens des campagnes, s'il n'y avait point de juges pour les protéger contre les dols et les rapines,? (1) Que seraient les hommes s'il n'y avait plus de prêtres pour les instruire des vérités religieuses et ouvrir le ciel aux âmes ? (2)

Et la *souffrance !* les privations, la douleur, ces compagnes austères de notre vie d'exil, saintes choses que nous aimerions, comme faisaient les saints, si nous en

(1) Le brave meunier Sans-Souci, menacé dans son moulin par un caprice royal, savait vite se récrier :—Oui, si nous n'avions pas des juges à Berlin !

(2) Ils seraient ce que furent les hommes de la génération de 93. En lisant les mémoires de ce temps néfaste, on trouve partout l'expression de deuils sans nom, de souffrances inconsolées, alors que les prêtres montaient à la guillotine, encombraient les pontons de La Rochelle, ou traînaient sur tous les chemins de l'exil. Sans le sacerdoce, la vie terrestre serait un enfer.

comprenions la valeur, du moins nous devons les accepter avec résignation. Ce sont des conséquences inévitables de l'existence sur la terre, telle que le péché nous l'a faite. Le Divin Maître n'a-t-il pas dit :—que nous aurions toujours des pauvres sur la terre ?—Il est donc impossible d'espérer l'abolition de la pauvreté en ce monde. Oui, il y aura toujours, en haut comme en bas de la société, des larmes, des gémissements, des misères, des maladies, des tristesses, de ces deuils de cœur que rien ne console, et, terme dernier de tout, les affres de la mort ! On aura beau chanter le progrès, accumuler les inventions utiles, dilater les conquêtes de la civilisation, rien n'y fera, toujours il faudra souffrir sur la terre ! Il en est qui disent que nous marchons vers un avenir inconnu mais radieux, où l'humanité retrouvera le Paradis Perdu, ceux-là sont des rêveurs ou des menteurs. On peut souhaiter un ordre de choses où tout irait mieux. Mais le plus sage n'est-il pas de s'en remettre à la Providence, de faire son cœur à la résignation, à la patience, et d'attendre paisiblement le paradis du Bon Dieu ?

VI

Mes frères, le second principe que l'Eglise proclame au monde, c'est que :—les deux classes sociales, celle des riches et celle des pauvres, celle des patrons et celle des ouvriers, ne sont pas ennemies nées l'une de l'autre, elles n'ont pas été créées pour un antagonisme éternel, mais bien pour un idéal de paix et de concorde.—

C'était deux jours après la sanglante journée de Fourmies. Dans l'église tendue de noir, douze cercueils attendaient la bénédiction suprême du prêtre. Dans la foule, il y avait des douleurs inconsolées et des frémissements de vengeance haineuse. Alors l'héroïque curé Margerin parla à son peuple. Et voici les paroles que la religion mit sur ses lèvres :—Oh ! qu'elles soient maudites, ces haines fratricides que l'on a soufflées à des cœurs si bons ! Est-ce donc pour haïr que Dieu nous a créés ? Vous

aimerez le Seigneur, a-t-il dit : vous aimerez le prochain, c'est là toute ma loi. Ah ! voilà ce qu'il faut vous dire, ce qu'il faut vous apprendre à faire mieux chaque jour..... Non, l'idéal de l'humanité n'est pas d'être parquée en deux camps, toujours acharnés, toujours armés l'un contre l'autre ; il est dans cette union fraternelle, qui serait parfaite si nous nous souvenions toujours que nous sommes tous également les enfants de notre Père, qui est aux cieux !—

Oui, mes frères, pour que la concorde règne dans la société, il faut la *charité* et la *justice*, la justice parce que nous sommes tous *égaux*, la charité parce que nous sommes tous *frères*. La justice qui respecte les droits de tous, la charité qui fond les cœurs dans l'amour. La justice, qui demande au patron de payer convenablement et exactement, à l'ouvrier de travailler loyalement ; la charité qui demande à tous deux de s'aimer comme des frères. La justice s'arrête aux limites de ce qui est dû, la charité n'a pas de borne, car on ne fait jamais trop pour ceux qu'on aime !

Eh bien ! mes frères, c'est l'Eglise, et elle seule, qui a mission souveraine pour imposer la justice et prêcher la charité.

Ange de justice, oh ! la voyez-vous, sereine et radieuse en ce monde, ne flattant personne, déclarant à tous leurs devoirs mutuels ? *Aux pauvres*, elle dit :

—Travailleur, justice envers le riche ! Donne-lui tout le travail de tes mains, fixé dans le contrat. Ne fais aucun dommage au patron, qui t'emploie. Elimine toute violence de tes réclamations les plus légitimes : sache que l'injustice et le désordre ne seront jamais des moyens de réaliser tes plus chères espérances. Ne prête point l'oreille aux tribuns de mensonge qui te trompent, aux meneurs qui t'exploitent !—

Puis, elle se tourne vers les *riches*, les *patrons*, elle leur parle d'une voix grave et austère :

—O riches, justice envers le pauvre ! Vous, les heureux de la terre, voyez et respectez dans l'ouvrier la dignité de l'homme et la royauté du chrétien. Le traiter en esclave, ou comme un vil instrument de lucre, qu'on apprécie en proportion de la vigueur de ses bras, c'est un

crime contre nature, un crime contre la majesté divine. N'oubliez pas surtout, que dans cet homme du travail, il y a une âme, et que vous devez protéger ses intérêts religieux et moraux. Respectez sa vie : ne lui imposez point un travail qui excède ses forces, son âge ou son sexe. Par-dessus tout, donnez-lui un salaire honnête et suffisant. Car je vous le dis, au nom de Dieu, exploiter la misère du pauvre, spéculer sur ses sueurs ; c'est un crime abominable, qui crie vengeance au ciel. Enfin loin de vous les manœuvres usuraires, les tripotages qui tendent à ruiner l'épargne du pauvre.—O riches, ne soyez point des Achab et des Jézabel ; car Dieu venge toujours les Naboth !.....

Je vous le demande, mes frères, l'obéissance à ces lois de l'Eglise et de la conscience ne suffirait-elle pas déjà à prévenir tous les conflits, à rétablir partout la paix et l'harmonie troublées ?

VII

Mais l'ambition de l'Eglise va plus loin encore. Car elle est aussi *l'Ange de la charité* ! La charité, ce sourire du ciel, ce trésor de la terre, la charité force indomptable, tendresse ravissante ! l'Eglise aspire donc à fondre toutes les classes sociales dans la sainte fraternité chrétienne — Vivent les patrons ! vivent les ouvriers !— voilà le cri, jusqu'alors inouï, qu'elle arrachait naguère à une grande réunion de patrons et d'ouvriers de Rheims ; voilà le mot d'ordre qu'elle veut donner aux générations à venir !

Idéal impossible à atteindre, si l'on ne commence tout d'abord par bien comprendre la mission de l'homme sur la terre et ses éternelles destinées. Ah ! on aura beau faire, tant qu'on n'envisagera pas la question ouvrière à la vue du ciel bleu et des horizons infinis, on tâtonnera dans les ténèbres. La justification dernière de la Providence est dans l'éternité.—Homme, qui chemines sur la terre, n'oublie pas que tu es un être immortel. Cette vie éphémère n'est point le terme, elle n'est que la voie, elle

n'est point la fin, elle n'est que le commencement : c'est un court apprentissage de ton existence éternelle. Riche ou pauvre, au-delà et par-dessus ce monde, vois les splendeurs et les joies de la vraie vie, celle qui dure toujours. Encore quelques jours de patience et d'épreuve, et tu y seras ! Bientôt, demain peut-être, viendra cette vie immortelle, où chacun sera récompensé ou puni, selon l'usage qu'il aura fait de la vie du temps. (1)

Riches de ce monde, redoutez ce jugement qui scellera votre destinée dans le bonheur ou le malheur sans fin ! Si vous voulez entendre alors une sentence de salut, faites un *bon usage* de vos richesses, par la charité, l'aumône, un concours dévoué aux œuvres de bienfaisance. On vous a dit que la propriété est un *droit*, c'est vrai ! mais vous, n'oubliez pas que la propriété *a ses devoirs*. Il y a deux façons de concevoir la propriété. *Avoir à soi et jouir pour soi seul*, c'est là le concept juif. Aussi de nos jours, les châteaux princiers et les forêts royales, tombés aux mains de cette aristocratie de la finance, ont été changés soudain en sanctuaires fermés, impénétrables au public profane.— Mais *avoir à soi* et *en faire jouir les autres*. c'est là le con-

(1) Un grand poëte chrétien, Mgr Gerbet, a chanté ces vérités consolantes dans ces beaux vers :

Etre d'un jour, épuisé de souffrances,
J'osé rêver un ciel consolateur :
Fils du néant, pourquoi tant d'espérances,
Fils d'un Dieu bon, pourquoi tant de douleurs ?
... ...
Le cœur de l'homme est un regret immense,
C'est la douleur d'un ange dans les fers :
Captif du temps, son souvenir s'élance
Hors des confins de l'étroit univers !
... ...
Le soir on voit du rapide nuage
L'ombre effleurer la surface des flots.
Tels nous passons, balayés par l'orage,
Ailleurs, ailleurs est le lieu du repos !

Oh ! saluons la tombe hospitalière,
Mais ôtons lui ce faux nom de *tombeau* :
Là notre œil s'ouvre enfin à la lumière,
Et le cercueil est pour l'homme un *berceau* !

Quand s'éteindra pour le monde incrédule
Ce vieux soleil qui semblait éternel,
Ne craignez pas ce dernier crépuscule:
Le soir du monde est l'aurore du ciel !

cept chrétien de la propriété. (1) Mes frères, les princes romains ont des villas et des musées, qu'ils ouvrent libéralement au public : et le mendiant de Rome peut croire un moment que ces splendeurs de la nature et de l'art sont à lui !

Savez-vous, mes frères, comment parlaient là-dessus les saints Pères ? Ils allaient jusqu'à dire :—Riche, qui ne penses point à ton frère malheureux, sais-tu bien que cet enfant pieds-nus a chez toi *ses* souliers, que cet indigent affamé a *son* pain dans tes greniers, que ce pauvre en haillons a *ses* vêtements dans tes magasins ? Tous ces pauvres, dont tu détiens l'héritage, crient à haute voix :—Ce sont nos biens, notre nourriture, nos vêtements, que tu dévores dans un luxe insensé. Nous sommes pourtant nous aussi les créatures du Bon Dieu, rachetées par le sang de Jésus-Christ, nous sommes tes frères : faut-il par nos misères et l'usure de nos vies alimenter tes voluptés ?

Oui, Dieu a créé le riche pour être ici bas la providence du pauvre, l'intendant du malheureux. La fortune n'est un privilège que parce qu'elle est une fonction sociale de tutelle et de bienfaisance. Elle est comme cette fontaine publique, embellie par l'art, parce qu'elle doit servir au biens de tous. Quand une famille riche a largement fourni aux nécessités, non seulement de la vie, mais encore de ce *décorum* exigé par la condition, le temps et les lieux, le superflu doit aller aux pauvres. Oh ! sans doute, il est difficile de définir où commence ce superflu. Un millionnaire, qui ne vit que pour jouir, croira n'avoir jamais de superflu, parce que le luxe et le plaisir ne disent jamais : C'est assez ! Mais ces calculs de l'égoïsme et de la volupté ne suppriment pas le devoir. Ce n'est pas ordinairement un devoir de *justice* de donner le superflu aux pauvres : nulle loi sur la terre n'oblige à restitution celui qui la viole. Mais enfin, il est d'autres devoirs que ceux de la justice : un enfant a d'immenses

(1) C'est la pensée du grand S. Thomas. Se demandant en quoi doit consister l'usage des biens de la fortune, il répond :—Sous ce rapport, l'homme ne doit pas tenir les choses extérieures pour *privées* mais bien pour *communes*, de telle sorte qu'il en fasse part facilement aux autres dans leurs nécessités.— C'est ce que voulait Saint-Paul. Il écrivait à Timothée : — Commande aux *riches* de ce monde de donner facilement, de communiquer leurs biens !—

obligations envers ses parents, et pourtant elle sont étrangères à la justice ! Oh ! c'est Jésus-Christ, le juge universel, qui a tout vu en ce monde, qui demandera un compte sévère de ces fortunes scélérates, dont pas une goutte n'est allée désaltérer la soif des malheureux !

J'ai dit, mes frères, que ce n'est pas *ordinairement* un devoir de justice, c'est pourtant, quand l'indigent se trouve dans le cas d'extrême nécessité, ou dans un état voisin, s'il va périr lui et sa famille de froid et de faim, ou seulement s'il est menacé de s'éteindre dans les angoisses de la misère. Oh ! alors, Dieu soit béni, tout l'univers appartient à ce misérable, tous les biens redeviennent communs, et personne, non personne ici-bas n'a le droit de refuser à ce malheureux ou de l'empêcher de prendre tout ce qu'il lui faut, pour ne pas mourir. Hélas ! mes frères, ce n'est pas là une hypothèse faite à plaisir. Ces situations affreuses, où des familles entières s'étiolent et dépérissent dans des souffrances inconnues, ne sont point rares au sein de ces grandes villes, théâtre de tous les débordements du luxe et du plaisir : et c'est bien là une ironie sanglante jetée par la misère à notre civilisation si vantée ! (1)

O grands de ce monde, au jour des éternelles justices Jésus-Christ viendra dans sa gloire juger les vivants et les morts. Il dira à ceux de la droite :— Venez, les bénis de mon Père, posséder le royaume préparé dès l'origine, car j'avais faim et vous m'avez donné à manger ; soif, et vous m'avez désaltéré ; j'étais nu, et vous m'avez habillé ; étranger, et vous m'avez donné l'hospitalité ; malade, et vous m'avez visité ; je vous le dis : toutes les fois que vous

(1) L'illustre Card. Manning écrivait :— But it may be said, that granting the obligation in the giver does not prove a right in the receiver. To which I answer that the obligation to feed the hungry springs from the natural right of every man to life and to the food necessary for the sustenance of life. So strict is this natural right that it prevails over all positive laws of property. *Necessity has no law and a starving man has a natural right to his neighbour's bread.*— Et pourtant si ces malheureux des hommes, victimes impuissantes de la misère, osent prendre d'une main timide et tremblante ce dont ils ont un suprême besoin : hélas ! on verra la magistrature, si indulgente pour les manœuvres criminelles des puissants du jour, se roidir et se montrer impitoyables pour ces petits, qui s'en vont dans les geôles flétris du stigmate indélébile d'escrocs et de voleurs. Ah ! cette monstruosité de l'ordre social actuel fait penser que l'égoïsme a remplacé en ce monde la justice et la charité !

avez fait cela au plus petit des hommes, c'est à Moi que vous l'avez fait ! —Mais se tournant vers ceux de la gauche, il leur dira d'une voix de tonnerre :— Loin de moi, maudits, allez au feu éternel ; car vous, vous m'avez abandonné dans ma soif, dans ma faim, dans ma nudité ; vous m'avez chassé du seuil de vos somptueuses demeures ; vous n'avez eu que dédain et mépris pour ma misère. Car en traitant ainsi les malheureux des hommes, c'est Moi-même que vous avez maltraité !—O vous les heureux de la vie, choisissez d'être à droite ou d'être à gauche !

Mais vous, les humbles, les petits, les travailleurs, qui mangez un pain amer, aussi souvent trempé de vos larmes que de vos sueurs, réjouissez-vous ! Oh ! ne rougissez pas de votre condition. Le travail n'est pas une flétrissure. Dieu est un grand ouvrier, qui a bâti le monde ! La grandeur de l'homme ne tient point au sang qui coule dans ses veines ni aux écus qu'il empile dans ses coffres-forts : elle tient à la vertu, à la perfection morale, accessibles à tous, à vous plus qu'aux autres. Parfois on vous appelle les *misérables* de ce monde. Ah ! je proteste contre cette épithète, infligée aux meilleurs amis de mon Dieu. O vous, ouvriers, les déshérités, les parias de la société, sachez que vous êtes les Benjamin, dans la grande famille des enfants de Dieu. Oui, n'avez-vous pas le droit d'être saintement fiers, quand vous entendez le Sauveur du monde, anticipant sur la sentence du dernier jour, dire de sa voix infaillible :— Bienheureux les pauvres, parce que le ciel est à eux! bienheureux ceux qui pleurent, car ils seront consolés ! —Tandis que les riches ont bien lieu de trembler, parce que la même bouche divine a prononcé :— Malheur à vous, les rassasiés, car alors vous aurez faim ! Malheur à vous, à qui tout sourit, parce que vous pleurerez un flot de larmes !— L'Evangile donne la solution définitive de la question sociale, en nous disant :—Lazare, le pauvre, le lépreux, est dans les cieux ; Balthazar, le mauvais riche, est dans l'enfer ! (1)

(1) Il est à noter que cette parabole saisissante ne parle point des *vertus* de Lazare, mais bien des *vices* du mauvais riche. Balthazar est damné non pas simplement parce qu'il était riche, mais parce qu'il était mauvais, voluptueux, dur aux malheureux ; Lazare est sauvé, simplement parce qu'il était pauvre, acceptant sa pauvreté, sa misère !

VIII

Ainsi, mes frères, par ses grandes et admirables doctrines, l'Eglise peut seule offrir un remède radical aux maux des classes laborieuses et aux divisions sociales ; elle seule a le secret de l'apaisement et de l'union des cœurs. Mais elle ne s'est pas arrêtée à des doctrines ; elle est descendue dans l'ordre pratique, et ce qu'elle enseigne aux hommes, elle l'a fait. Je vous le demande, mes frères, qu'est-ce donc que cette radieuse histoire de l'Eglise dans les 19 siècles passés, qu'un perpétuel dévouement au salut éternel et temporel des âmes et des peuples ? L'Eglise a vu souvent chanceler les trônes et crouler les empires : une chose n'a jamais failli, c'est son immense pitié, sa main toujours secourante pour tous ceux qui souffrent. C'est le cours d'un beau fleuve, qui traverse les générations humaines, épanchant partout ses ondes bienfaisantes, semant l'abondance, la paix, le bonheur. L'Eglise a été créée pour nous donner le ciel, et par surcroît elle nous donne encore les joies de la terre. Oh ! sereine et radieuse, elle peut invoquer le témoignage de l'histoire : tout y chante les bénédictions de l'Eglise sur les générations passées.

Mais toutes ses attentions maternelles, sa prévoyance, son dévouement furent pour les malheureux de ce monde. Oh ! mes frères, ici ma pensée défaille, s'il fallait faire l'inventaire de toutes ces créations charitables, dues au génie de l'église. Les pierres même parlent bien haut : c'était ces Hôtels-Dieu,—quel beau nom ! —ces hôpitaux, inconnus des payens, ces asiles de la souffrance, où des anges de bonté, des vierges, souvent des filles de rois ou de princes, se faisaient les humbles servantes du pauvre ; c'était ce patrimoine de l'Eglise, bien de ceux qui n'avaient rien. C'était ces ordres religieux, ces monastères, ces institutions, qui ne laissaient sans soulagement à peu près aucun genre de misères. Parlerai-je de ces maladreries où l'infortuné lépreux recevait des soins si délicats, qu'on vit parfois des bourgeois payer l'avantage d'y loger

et d'y mourir ? de ces héroïques religieux du Saint-Bernard, qui, pour sauver le voyageur perdu dans les neiges, se condamnaient eux-mêmes à l'affreuse solitude des glaciers ? Et dans ce pays n'avons-nous pas vu l'Eglise inspirer et diriger toutes les entreprises de colonisation, pour le bien du pays, pour le salut des familles ? Non, ici, il vaut mieux se taire, car pour décrire tous ces monuments de la bienfaisance de l'Eglise, il faudrait refaire toute l'histoire des siècles passés.— Allez donc à Rome, ce foyer vivant du catholicisme : c'est là que vous comprendrez quel fond inépuisable de charité et d'amour pour les indigents, il y a dans la sainte Eglise. Un savant écrivain (1) (Mgr Gaume) nous en a donné un tableau qui ravit et qui console, tellement tout y est grand, généreux, délicat : et pourtant le tableau n'est pas complet.— Tenez, mes frères, je ne résiste pas au plaisir de vous conter un souvenir personnel. Naguère la presse anglaise révélait ce fait lamentable qu'à Londres même, la Babylone du Protestantisme, une pauvre femme, après son enfantement, était restée deux jours sans manger, faute de quoi ; et l'on disait qu'il y en avait des milliers comme cela ? Et bien ! à Rome, mes compagnons et moi nous découvrîmes un jour ce qui s'appelle *Pio Istituto Pelle Povere madri lattanti.* Sous l'inspiration de la charité chrétienne, de grandes dames romaines, et il y a parmi elles des princesses et des duchesses, ont fondé cette œuvre pour donner gratis, durant six semaines, aux mères pauvres, des repas quotidiens, enfin d'empêcher que, mourant elles-mêmes de faim, elles ne donnent un lait trop pauvre à leurs petites créatures. On nous fit voir les apprêts du dîner : oh ! je vous assure qu'il était copieux et d'un parfum appétissant !

L'Eglise n'oubliait pas non plus que le pauvre a une âme, qu'il faut élever vers l'idéal du beau. Elle lui ouvrait ses grandes cathédrales gothiques, où tout en priant Dieu, à côté des nobles et des bourgeois, ses yeux et ses oreilles s'emplissaient de beautés, dans ces musées populaires

(1) Voir les *Trois Romes* de Mgr Gaume. C'était avant l'occupation Piémontaise. Plusieurs de ces créations de la charité romaine ont succombé, mais d'autres ont surgi de ce sol fécond.

où les grands maîtres de l'art prodiguaient leurs divins chefs-d'œuvre. Parfois même, l'Eglise allait prendre ses évêques et ses Papes jusque dans ses rangs, témoin ce berger Hildebrand, devenu le grand Pape Grégoire VII. L'indigent voyait des seigneurs, des fortunés de ce monde, dire un éternel adieu à toutes ses pompes, et sous les règles austères de Benoît, de Dominique, de François ou de Bruno, endosser les livrées de sa pauvreté, et vivre plus durement que lui-même. Comment cela ne l'aurait-il pas relevé à ses propres yeux ? Pouvait-il ne pas comprendre qu'il y a un trésor caché dans la pauvreté ? (1) Enfin, les douces et poétiques fêtes de l'année chrétienne venaient régulièrement réjouir son cœur, et transporter son âme dans les régions invisibles. Aussi, le pauvre en venait à s'estimer heureux de son sort, et à plaindre son frère le riche plus environné de soucis et moins sûr du beau paradis !

IX

Voilà, mes frères, ce que l'Eglise a fait dans les siècles passés ! Mais elle est toujours vivante, toujours mère, ce qu'elle a fait hier, elle le fait aujourd'hui, elle le fera demain. Oh ! je sais qu'on a voulu lui ravir cette gloire de la charité, qui fut longtemps son domaine incontesté. On a voulu de nos jours lui substituer la philanthropie, la charité légale. Eh bien ! ce ne sont là que des hypocrisies, des contrefaçons qui ne trompent point le peuple. Le malheureux ne se trouve point humilié de recevoir l'aumône des mains sacrées de l'Eglise. Il n'a point à rougir, quand la charité descend à lui sous la forme du prêtre ou de la religieuse ; parce que tout cela émane d'un principe supérieur à l'humanité ; tout cela, c'est pour lui la rosée du ciel. Mais

(1) Toujours pour honorer le pauvre, et lui faire entrevoir à lui-même sa dignité évangélique, chaque jeudi-saint, l'Eglise prosternait à ses pieds ses Papes, ses Evêques et ses rois chrétiens qui lui lavaient les pieds, les baisaient respectueusement, le servaient à table et lui donnaient une abondante aumône !

cette charité légale, l'aumône de la philanthropie, le dégrade et le révolte. Cela vient de ceux qu'il regarde comme des égaux, et ressemble trop au morceau de pain, qu'on jette au chien affamé, pour qu'il cesse d'aboyer. Non, la charité légale, sans principe et sans entrailles, ne pourra jamais remplacer la charité chrétienne ! (1)

O salut, sainte Eglise, sainte Mère, mère des peuples, mère des travailleurs et des pauvres ! Tu donnes au monde la vérité, la justice, la paix, et le bonheur. Sur le Dôme-géant de Saint-Pierre, étincelle dans les airs la Boule d'or, piédestal de la croix : près d'elle tous les monuments et palais de Rome semblent bien bas, bien petits ; et quand l'ombre de la nuit drape encore la ville et la campagne, les rayons du soleil levant ceignent déjà de leur pourpre la glorieuse coupole ; et le soir, c'est elle qu'ils laissent la dernière. Ainsi, ô sainte Eglise, temple auguste de Dieu parmi les hommes, pendant qu'ailleurs pèsent l'ombre de la nuit et le sommeil de la mort, en toi c'est la lumière qui ne s'éteint point. O sainte Eglise, tu es immortelle, parce que la justice et la vérité ne périront jamais !

Mes frères, aimons l'Eglise, car nous lui devons tout ; prions pour son indépendance, parce qu'on veut enchaîner sa royale liberté ; prions pour que les gouvernements ne soient plus sourds à cette voix amie, qui leur dénonce l'écueil et la tempête. (2) Les temps où nous vivons sont bien troublés. Cependant l'étoile de l'espérance brille toujours à travers les nuages. L'Eglise est toujours là, arche du salut, colombe qui porte le rameau d'olivier sur l'océan ravageur, ange de paix qui crie au monde, ce qui sauverait le monde :

Justice et Charité !

---

(1) Et encore cette charité civique, cette philanthropie maçonnique, sont un maigre reliquat, emprunté à l'Eglise. La secte anti-chrétienne a compris qu'elle ne substituerait jamais son influence à celle de l'Eglise, si elle ne persuade au peuple qu'il n'a rien à perdre au change, que l'Etat et le franc-maçon feront pour lui tout ce que faisaient le curé et le moine. Mais vienne le jour de leur triomphe définitif, le loup cessera de faire peau blanche. On en reviendra au procédés des Romains *civilisés* qui jetaient l'esclave aux murènes pour les engraisser ou les entassaient dans l'île du Tibre, pour y périr de faim et de misère !

(2) Les peuples chrétiens, qui ont grandi sous les ailes maternelles de l'Eglise, parlent aujourd'hui de s'émanciper et de briser des chaînes : aveugles, les embrassements d'une mère sont-ils donc des chaînes !

QUATRIEME CONFÉRENCE

RÔLE DE L'ÉTAT

Minister Dei in bonum !
Il est ministre de Dieu
pour le bien !
(St-Paul.)

I

Mes frères,

L'Eglise, sainte Mère, la première, a laissé tomber, dans cette brûlante question sociale, une parole de réconciliation. Ange de paix, elle crie aux deux classes divisées, aux hommes du capital et aux hommes du travail : *Justice et charité* ! Par ses dogmes d'origine divine, par sa morale pure et sainte, par l'esprit d'union dont elle est l'inspiratrice, par tant d'institutions bienfaisantes, écloses sous son souffle dans tous les âges et sous tous les cieux, elle apporte le baume céleste de la consolation et de l'espérance aux travailleurs ; tandis que pour les riches, dont elle sauvegarde les droits et les domaines, elle incline puissamment leur cœur au respect du pauvre, à la bienfaisance, elle leur impose avec une autorité souveraine la loi de la charité et de l'aumône. Ainsi elle donne à la question ouvrière la solution la première et la plus profonde.

Pourtant, mes frères, je dois le dire,—ô Eglise, sainte Mère, pardonne-moi, je ne veux point restreindre ta bienfaisante mission, mais, comme Dieu, dont tu es la plus belle création, il te faut le concours de l'homme !—bien que l'Eglise ait faite la terre plus douce aux malheureux enfants d'Adam, ses consolations au monde du travail sont surtout d'ordre moral. Il en est même plus d'un qui aura peut-être trouvé *platonique* ce que nous disions naguère pour exalter le rôle de l'Eglise. Ce sont des hommes qui ne comprennent pas assez la puissance de l'*idée* dans le monde, quand cette idée vient du ciel, et qu'elle est fécondée par la charité.—Oui, les consolations de l'Eglise dilatent les âmes dans la joie chrétienne, elles enivrent le cœur du

sentiment de la liberté,—mais pourtant elles laissent aux mains bien des entraves, au foyer bien des privations.

Eh bien ! il est désirable, il est légitime que le bonheur même matériel de la vie présente rayonne de plus en plus sur tout être humain que le soleil éclaire. Dieu le veut ainsi, car enfin, s'il nous a fait de la terre un lieu d'exil, un lieu d'épreuve, il ne nous en a pas fait un enfer, pas même un purgatoire ! La félicité parfaite nous attend dans les régions d'outre-tombe ; mais un certain bonheur, qui n'exclut pas sans doute le travail et la souffrance, qui nous donne plutôt l'idée que la posession du bonheur, ce petit bonheur nous est possible, nous pouvons le désirer, nous pouvons le chercher, pourvu que nous gouvernions toujours les tendances de notre âme sur la grande maxime évangélique : —Cherchez d'abord le Royaume de Dieu et sa justice ! —Non, Dieu ne nous a pas condamnés ici-bas à des larmes sans trève, à des douleurs sans fin. On a dit que : la vie est un sourire entre deux larmes ; il serait plus vrai de dire que c'est une larme entre deux sourires. Mes frères, à moins d'être pessimistes, avouons que c'est la joie qui domine et abonde en notre vie. Cette terre, notre exil de quelques années, voyez comme Dieu nous l'a créée belle, pleine de poésie, de parfums et d'harmonies. Rappellez-vous ces douces fêtes, ces plaisirs innocents, ces suaves consolations du passé, dont le seul souvenir est une joie nouvelle !

Oui, jouissons de la terre, en bénissant Dieu. La main créatrice y a déposé des ressources inépuisables, des trésors d'énergie bienfaisante, et, dans notre être, les germes féconds de l'art et de l'industrie. Développons tout cela pour notre bien-être, celui de nos familles, pour le progrès de la patrie. C'est là une façon de reconnaître les dons de Dieu. Certes, est-ce l'honorer que se croiser les bras et regarder béatement le ciel ? Le type de la vie chrétienne, son idéal de perfection, ce n'est pas la stupide contemplation du fakir ou du bonze. Le fidèle, qui renonce aux douceurs de la vie mondaine, connaît cependant les saintes joies et les bénédictions du travail : voyez le trappiste et le bénédictin ! Et si la Providence nous commande le travail, c'est bien pour que nous jouissions de ses fruits !

Mais, et ici, mes frères, c'est une observation dont l'oubli a eu des résultats désastreux, il ne suffit pas de *produire* par le travail et la richesse les sources de revenus. Il faut une sage et équitable *distribution* des biens produits parmi les membres de la société. N'est-il pas évident que la production seule ferait des riches, des industriels opulents, mais laisserait la masse de la nation végéter dans le même état de pauvreté, sinon dans une misère pire encore ? Il faut donc que tous les hommes, les ouvriers surtout, ces agents dévoués de la production, tous selon la mesure de leurs besoins et de leur travail, aient une abondance de biens, suffisante pour vivre commodément et honnêtement.

Et c'est ainsi, mes frères, que nous abordons le terrain de la présente conférence. Car cette juste répartition des biens matériels, des dons de la richesse, c'est la plus grande fonction de l'Etat, c'est là le but vers lequel s'oriente constamment un sage gouvernement. Le rôle de l'Etat succède donc naturellement au rôle de l'Eglise, comme le corps suit l'âme. (1)

Léon XIII nous affirme que l'Etat a un grand rôle à remplir dans la solution de la question ouvrière.—Car, dit le Pape, il n'est pas douteux que pour obtenir le résultat voulu, il ne faille de plus recourir aux moyens humains. —Et assurément, le premier, le plus puissant de ces moyens humains, c'est la part d'action, qui revient à l'Etat, pour apaiser ou prévenir les conflits entre les industriels et les travailleurs.

---

(1) Saint Louis, roi de France, cette radieuse incarnation du Pouvoir chrétien, se mourait sur les sables brûlants de la Tunisie, quand il donna à son fils ce sublime testament politique, où les enseignements de l'homme d'Etat se mêlent aux chrétiennes leçons du père. Nous en extrayons les passages suivants :

" Beau fils....aie le cœur doux et piteux aux pauvres, aux malheureux, aux affligés, et les conforte et aide selon que tu pourras....Ne convoite pas sur ton peuple, et ne le charge pas d'impôts ni de tailles, sice n'est par grande nécessité....Sois roi de France pour la justice et loyal envers tes sujets, sans tourner à droite ni à gauche....Soutiens la querelle du pauvre jusques à tant que la vérité soit éclaircie..Tu dois mettre ton attention à ce que tes sujets vivent sous toi en paix et droiture....Si des guerres et des débats s'élèvent entre tes sujets apaise-les au plus tôt que tu pourras....."

On connaît les poétiques traditions du Chêne de Vincennes. Voilà comment, il y a six cents ans le meilleur et le plus sage des rois chrétiens entendait l'intervention de l'Etat en faveur du pauvre peuple !

II

Mes frères, commençons par définir les termes. Qu'est-ce que *l'Etat* ? Bien des gens le conçoivent comme je ne sais quelle abstraction monstrueuse, qu'on ne voit nulle part, mais dont on sent partout les étreintes. L'État n'est point cela : c'est quelque chose bien plus simple, mais aussi bien plus grand et plus beau. L'Etat, c'est la société politique tout entière, c'est la nation, c'est la patrie. Car la patrie est une personne morale, une unité vivante, qui vit de son passé, de ses traditions, de ses gloires, qui grandit dans le présent, et marche vers ses destinées futures. L'Etat, c'est un peuple, jouissant pleinement de tous ses droits naturels ou acquis, droit de possession sur tout son territoire, droit de souveraine juridiction sur tous ses membres, droit d'indépendance en face des peuples étrangers, droit de paix, droit de guerre, droit de relations commerciales par tout l'univers. Ces droits augustes, l'État les exerce par un organisme complexe et variable, qu'on appelle le *gouvernement*. Ainsi la France est un État, l'Angleterre est un Etat, la grande République voisine est un Etat, tous les peuples souverains et indépendants dans l'ordre temporel, sont des Etats. Ainsi l'Etat n'est donc point précisément le gouvernement d'un pays. Tous les Etats sont absolument de même nature, non pas les gouvernements, qui peuvent être monarchiques ou républicains. Les gouvernements changent et se succèdent, l'Etat est toujours lui-même, invariable comme la patrie, puisqu'il est la patrie. Le gouvernement est pour l'Etat ce que le clergé est pour l'Eglise : il n'est pas plus l'Etat, que le clergé n'est l'Eglise.

Cependant, comme le Gouvernement est la partie la plus noble de l'Etat, la représentation vivante de l'Etat et de ses droits souverains, l'âme et la forme sensible de l'Etat, on peut, et, surtout dans la question présente, on doit, sous le nom d'*Etat*, comprendre les devoirs et la mission du *Gouvernement*. Que ceci soit bien retenu pour l'intelligence de ces deux conférences, sur le ROLE DE

L'ETAT : les droits de l'Etat sont les devoirs du Gouvernement.

Un gouvernement est institué pour *gouverner*. Cela semble une vérité banale, et poutant, bien saisie, elle mène loin. Gouverner, mes frères, c'est, en vertu d'une délégation authentique de la nation elle-même, la conduire à la grande fin, que la nature assigne à toute société politique. Il s'ensuit de là que, strictement parlant et au point de vue du droit, un pouvoir usurpateur n'est point un gouvernement et ne peut en invoquer les prérogatives, pas plus qu'un pouvoir tyrannique, qui opprime la religion et foule aux pieds les plus grands intérêts d'une nation.

Cependant, mes frères, n'exagérons rien. En règle générale, un gouvernement, parce qu'il devient injuste et malhonnête, ne perd point les droits, reconnus à l'Etat par Léon XIII. Hélas ! presque tous les gouvernements du jour laissent bien à désirer au double point de vue de la religion et de la justice. Faut-il pour cela leur déclarer : — Vous n'avez pas le droit d'intervenir dans la question ouvrière ! vous êtes déchus du droit de sauvegarder l'ordre social ?—A ce compte, tout en reconnaissant en théorie le rôle de l'Etat, on aboutirait pratiquement à le supprimer, et l'un des plus puissants remèdes aux maux de la classe ouvrière serait indéfiniment ajourné. On n'a pas les gouvernements qu'on veut, le mieux est d'utiliser ceux qu'on a. Affirmer que l'indignité de la personne supprime les devoirs de la fonction, est un principe souverainement dangereux. [P. de Pascal.] Ah ! sans doute nous avons été assez payés pour avoir à redouter l'intervention des gouvernements apostats de nos jours ; mais encore une fois, ce n'est pas une raison de leur refuser d'intervenir là où ils en ont le devoir et le droit : qu'on se méfie d'eux, qu'on n'appelle leur concours que dans les cas indispensables, qu'on les surveille dans l'exercice de ce droit périlleux, c'est là le conseil de la prudence. Mais enfin, n'allons pas leur dire : *halte là !* quand la voix de la nature et de la conscience leur crient : *Marche ! agis !*

III

Grâce à ces notions nécessaires, nous avons maintenant un flambeau pour explorer sûrement ce ténébreux labyrinthe. Entrons maintenant, et voyons la part d'action qui revient à l'État dans la question ouvrière.

Ce qu'on lui demande d'abord, c'est *un concours d'ordre général*. Ce n'est pas encore l'intervention directe et immédiate de l'État, dans les rapports entre patrons et ouvriers. Mais c'est l'action la plus efficace pour le bonheur de tous et la paix sociale. Plus ce concours d'ordre général sera sérieux, intelligent et pratique, moins il sera nécessaire d'invoquer l'intervention spéciale et directe, qui n'est pas sans danger, tout le monde en convient. Mais quel est ce concours d'ordre général ? C'est, dit Léon XIII, "l'économie tout entière des lois et des institutions politiques, " conçues et appliquées si sagement, que le gouvernement réalise, dans toute l'étendue possible, la fin même de la société civile.

Eh bien ! cette fin suprême de la société politique, c'est la *félicité temporelle de tous*. Comprenez bien cela, mes frères. Il est d'une importance capitale de bien préciser le but dernier de l'association politique. Si le terme où l'on va est bien fixé, on y marche tout droit, sûrement et promptement ; la fin de la société, c'est le terme de sa route, son idéal, cime brillante, qu'elle doit gravir courageusement par des progrès continus.—Sans doute, la famille inaugure déjà la satisfaction des indigences variées de la nature humaine, et le développement de ses forces physiques, intellectuelles et morales, mais ce n'est encore qu'une ébauche, un commencement. Elle donne le jour à l'homme, le conserve et le dote d'une certaine perpétuité ; mais elle s'arrête là, laissant la personne humaine comme à l'état de chrysalide, assez imparfaite, bien impuissante. Il faut que le papillon prenne des ailes, de radieuses couleurs et qu'il s'envole dans le ciel bleu, sans limites. Sans jamais sortir de la famille, foyer sacré de sa vie intime, l'homme monte donc dans une

sphère sociale, plus ample et plus féconde ; il entre dans la grande société civile, pour y trouver des secours plus abondants, des moyens de développement plus variés, des sources intarissables de perfectionnement et de bonheur, avec la protection assurée de tous ses droits. Comme la famille est le bouclier et le complément de l'individu, ainsi l'État est le bouclier et le complément de ce groupe de familles qu'on appelle un peuple, une nation. Pour cela, l'État a mission de représenter la nation en face des autres puissances, d'assurer la protection et ouvrir des débouchés au commerce par sa marine et des traités internationaux, de développer l'industrie du pays dans toutes ses branches, de maintenir à l'intérieur la paix et le bon ordre par la magistrature et la police, de former des armées pour la défense de la patrie, de donner un puissant essor à l'instruction, aux beaux arts, aux sciences, de favoriser la fondation d'associations particulières.....C'est là sa raison d'être, le pourquoi de son existence. En un mot, la grande fin de l'État : c'est de *promouvoir la félicité temporelle commune, dans toute son étendue.*

Il en est, mes frères, qui mesurent à l'État ses droits d'une main bien avare, quand ils les réduisent à la protection, à la seule sauvegarde de l'industrie et de la famille. Dans un accès de fièvre oratoire, on est allé jusqu'à s'écrier. —L'État est un mal nécessaire !— Eh bien ! non ; l'État n'est pas un mal, que rendent nécessaire la cupidité et la violence usurpatrice des droits. Saint-Paul en avait une idée bien plus grandiose, quand il le définissait :— *le ministre de Dieu pour le bien, minister Dei in bonum,*— institué pour que nous menions sur terre une vie douce et tranquille : *ut quietam et tranquillam vitam agamus !*—En vérité, c'est avilir ou mutiler la grande fonction du gouvernement, que le réduire au rôle mesquin de gendarme, de policier, "veilleur de nuit ". Il doit être surtout un principe de bien social, le stimulant du progrès national, le promoteur actif et intelligent du bonheur commun. [P. de PASCAL.]

Remarquez, mes frères, que nous disons toujours : le *bonheur commun*, la félicité temporelle de *tous*. Je sais qu'il y a deux sortes de pouvoir : l'un *sert le peuple*, l'autre

se sert du peuple. Le premier, c'est le pouvoir chrétien, tel que le concevaient Charlemagne et St-Louis, tel que le veulent la loi de la nature et la loi de Dieu. Mais le second, aussi vil et malfaisant, c'est le pouvoir payen, ignoble caricature du pouvoir. Honte à ces gouvernants, qui ne gouvernent que pour leur utilité personnelle, pour qui la nation, qu'ils devaient conduire au progrès, n'est plus qu'un fécond terrain d'exploitation, qu'on éventre en tous sens, pour y trouver des mines de richesses et de jouissances ! Ils oublient que l'autorité n'est pas la propriété, un peuple n'est pas le domaine de ses princes. Honte aux gouvernements des favoris, des mignons, des népotismes ! O chefs d'Etat, vous êtes tels pour le bien de tous, non pour l'avantage de vos parents, de vos amis, ou d'une classe privilégiée. Malheur à l'Etat, qui sanctionne les accaparements, les monopoles, ces gigantesques coalitions d'industriels et de capitalistes, qui font le malheur de notre temps, la ruine des populations et la menace de l'avenir ; car ces *pactes de famine*, comme on les stigmatisait jadis, ne justifient point, mais expliquent les désastreuses théories du socialisme et de l'anarchie. Oh ! qu'il est triste de voir, en nos jours surtout, les gouvernements oublier si souvent leur noble mission de providence universelle, pour se faire les pourvoyeurs de toutes les convoitises d'un parti politique, vraie meute aboyant après sa part des ripailles où se dévore la fortune publique : tandis que les minorités, tourbe de parias, ont à porter tous les fardeaux, sans qu'aucune jouissance en compense l'amertume Malheur à l'Etat qui en est arrivé là ! car il est dévoyé de sa fin naturelle, et une catastrophe n'est pas loin !

IV

Mes frères, pour mieux déterminer ce concours d'ordre général, voici donc en détail ce qu'on demande aux gouvernements.—1o D'abord une législation sage, prudente, progressive. Mais pour cela, le vœu des amis du bien

public serait que, dans les pays soumis au régime constitutionnel, comme celui-ci, au lieu de députés, individus représentant d'autres individus, il y ait dans les Parlements les représentants officiels des classes et de tous les grands intérêts professionnels : industrie, commerce, travail, agriculture, armée, magistrature, religion et le reste. Ce serait même là une des solutions les plus bienfaisantes de la grande question sociale et ouvrière. On aurait ainsi, aux urnes électorales, comme dans les Chambres législatives, une chose que rien ne peut remplacer : *un vote intelligent* ; car chacun se prononcerait sur les questions de sa compétence. Quelle autorité, je vous le demande, peuvent avoir des députés médecins ou avocats dans les question de travail et d'agriculture, des propriétaires fonciers dans des questions d'armée ?

2o La seconde nécessité de l'Etat est une magistrature, vigilante, ferme, impartiale, inexorable pour les grands comme pour les petits, une magistrature qui rende des arrêts et non des services, une magistrature inaccessible aux hontes de la vénalité, une magistrature en un mot qui soit dans la nation l'auguste incarnation de la justice et le bouclier de la loi !—Mes frères, dans cet ordre d'idées une réforme semble s'imposer dans le domaine judiciaire. Oh ! s'il est un lieu sur la terre, où les hommes doivent se trouver égaux, après l'église, c'est bien devant le tribunal du juge. Ce qui paraît là, ce n'est ni un riche ni un pauvre, ni un prince ni un sujet, mais une personne humaine qui demande justice ou doit répondre de la violation du droit. Hélas ! cette sainte égalité n'a pas toujours une suffisante garantie dans les cours ; sans aller jusqu'à de honteuses capitulations, la justice humaine ne ferme pas toujours l'œil aux considérations des personnes et du rang.

> Selon que vous serez puissant ou misérable
> Les jugements de cour vous rendront blanc ou noir,

disait malicieusement le fabuliste. Dieu merci, c'est faux : mais, comme on voudrait que les défaillances de la magis-

trature ne prêtent jamais flanc à ces perfides insinuations!! Eh bien ! pour cela, ce qu'il faut, ce qu'on demande partout, c'est la *gratuité des frais judiciaires* pour tout le monde, ou du moins pour les pauvres et les travailleurs, que l'énormité des déboursés en perspective, fait souvent renoncer à la revendication légale d'un droit certain. (1)

3o Enfin, ce qu'il faut dans l'Etat, c'est un pouvoir exécutif, fort et dévoué au bien commun, une administration honnête, respectueuse des droits de tous et des deniers publics, des ministres qui ne soient pas les hommes d'un parti, mais les hommes de la patrie —Oui, donnez-nous de bonnes lois, de bons juges, de bons ministres, et la paix, le bien-être rayonneront dans tout l'Etat ! Ce sont ces trois choses qui font du gouvernement " ce que l'âme est dans le corps, ce que Dieu est dans le monde." (S. Thomas)

V

Vous le voyez, mes frères, ce concours d'ordre général, que le Pape demande au gouvernement, sans toucher encore au moins directement au conflit de l'industrie et du travail, aiderait puissamment la solution de la question sociale. Cela sera plus sensible encore, si nous ajoutons que, sans jamais sortir de son rôle de pourvoyeur du bien général, l'Etat doit veiller à la diffusion de l'instruction populaire, à la répression de l'ivrognerie, et à une sage répartition de l'impôt.

Le gouvernement doit favoriser l'instruction populaire. Il faut au besoin stimuler la coupable insouciance des parents, qui aiment mieux voir leurs enfants dans la rue, ramasser plus de vices en leur âme que de taches sur

(1) La gratuité des frais judiciaires, la simplification des procédures, surtout dans les causes de l'ouvrier et de l'indigent, ce sont là depuis longtemps des réclamations des socialistes. On peut les endosser sans être pour cela socialiste. Il est certain que la justice doit être accessible à tous ; or, dans le système judiciaire actuel, elle est à peu près fermée aux petites gens ; et les grands coupables, les escrocs à vaste envergure, échappent à ses atteintes. Sans revenir aux traditions du *Chêne de Vincennes*, n'a-t-on pas le droit de demander des réformes en ce sens, dans l'ordre judiciaire ?

leurs habits, au lieu d'aller à l'école puiser ces principes élémentaires des connaissances humaines, garanties précieuses de leur moralité et de leur prospérité dans l'avenir. Il est évident que, toutes choses égales d'ailleurs, un peuple intelligent, instruit, est meilleur que celui qui ne l'est pas. Ah ! mes frères, une lamentable expérience montre que la vie industrielle tend à faire de l'ouvrier un simple ressort mécanique, neutralise son intelligence, engourdit ses plus nobles facultés. Pour conjurer cemalheur sans nom, est-ce trop de demander les influences réunies de la famille, de l'Église et de l'Etat pour l'éducation et l'instruction des enfants pauvres ?..... (1)

En second lieu, la loi doit tendre à la répression du fléau de l'ivrognerie. Ah certes ! une modeste aisance règnerait dans la plupart des ménages ouvriers et l'avenir serait moins sombre, si la flamme infernale de l'alcool ne brûlait dans les veines. Il en est même qui se prévalent de ces désolations du foyer, pour jeter la pierre au travailleur.—L'ouvrier se plaint, disent-ils, mais pouquoi boit-il ?—Mes frères, s'il m'était donné d'entrer au cœur de cette lamentable question, il serait aisé de montrer que l'ivrognerie, loin d'être la cause des souffrances du prolétaire, en est au contraire la plus triste conséquence. (2) En général, l'ouvrier n'est pas malheureux parce qu'il boit, mais il boit parce qu'il est malheureux. Comment, à cet homme, à ce fils d'Adam, qui a des désirs comme vous et moi, les lois égoïstes de l'industrie ont tout ôté, son repos, son intelligence, sa vertu, les joies de la famille et souvent de la religion, et vous ne voudriez pas qu'il jouît de la dernière joie que lui permet votre glorieuse civilisation, celle de trouver dans une heure d'ivresse une heure d'enchantement et d'oubli ? O vous qui invectivez contre l'ivrognerie des travailleurs, songez

(1) Voir l'opuscule du Dr Bouquillon, professeur à l'Université de Washington : *Education, to whom does it belong ?* Il est impossible de rien trouver de plus logique, de plus convaincant sur cette question vitale de l'instruction populaire

(2) C'est ce point de vue, que l'évêque catholique de Nothingham (Angleterre) développait naguère avec une chaleureuse éloquence, éloquence indignée contre le pharisaïsme des hautes classes sociales et pleine de tendresse pour les prolétaires. C'est dans un mandement de l'année 1890, si je ne me trompe. *L'Univers*, toujours sympathique à la cause ouvrière, reproduisit cette page digne de Jean Chrysostôme.

qu'aux yeux de l'éternelle justice, l'inhumanité, l'exploitation du pauvre, sont des crimes plus abominables que l'ivresse du malheureux !

Comment la loi peut-elle enrayer ce flot montant de l'alcoolisme ? Il y a deux moyens, mes frères, *par répression* et par *substitution*. La première méthode, celle de la répression, c'est celle que nous connaissons tous, celle qu'on pratique depuis longtemps, et dont l'insuffisance est devenue palpable. Il est absurde de vouloir rendre les hommes tempérants par acte du Parlement. Au reste, cette méthode de répression réussît-elle, elle aboutirait à bannir l'ivrognerie publique, pour la confiner plus désastreuse à l'intérieur des foyers : ce serait toujours l'alcoolisme avec un vice de plus, l'hypocrisie. (1) —Il semble que l'autre méthode, celle de substitution, est la seule donc qui soit efficace. Je n'oserais le dire si j'étais seule, mais c'est la conviction de tous les penseurs éclairés, c'est le discours ordinaire des médecins ; si vous voulez tuer l'ivrognerie, substituez le vin aux alcools ; là où le vin n'est pas un produit natif, comme ici, abolissez les droits prohibitifs sur les vins étrangers, et la circulation populaire de cette boisson sera le meilleur remède contre le fléau de l'ivrognerie. Ce n'est point un fléau, là où le vin abonde ; les pays viticoles, comme l'Italie, sont sobres, et s'il y a parfois une légère ivresse, ce n'est jamais l'abrutissement du whisky ou du genièvre. Soyez sûrs que le peuple laisserait vite ces essences qui le brûlent et le tuent, s'il avait à portée de sa bourse ce breuvage naturel, sain, digestif et fortifiant, *le vin*, dont la sainte Ecriture dit que Dieu l'a fait pour réjouir le cœur de l'homme !

Enfin le Saint Père demande que l'Etat favorise l'économie dans les classes ouvrières, par l'établissement de banques populaires, de caisses d'épargne, mais surtout assure le bien général par une sage répartition et percep-

(1) Dans l'État du Maine, la loi interdit absolument tout débit de boissons. On en demande aux pharmacies, qui vendent le whisky et autres alcooliques, francs de taxes. Quand vous avez besoin d'un tire-bouchon, demandez-en un à n'importe quel citoyen du Maine : tous les citoyens de cet État tempérant sont munis de cet appendice ! On roulait dans un chemin de fer. Un voyageurs veut déboucher un flacon. Insuccès.—Y a-t-il ici un homme de l'État du Maine ?—Moi, Monsieur.—Ayez la bonté de me prêter un tire bouchon.— *Detto, fatto !*

tion des impôts. L'impôt, mes frères, a un nom bien odieux dans le monde. Car, trop souvent mal réglé, il est devenu un instrument d'oppression, a paralysé l'essor de l'industrie et a dévoré les sueurs du peuple. Et pourtant, de soi l'impôt est légitime : c'est une nécessité de l'Etat. Tous participent aux biens de l'ordre social ; il est donc juste que chacun consente à des sacrifices pour en assurer le maintien.—Mais pour réaliser son but il faut que l'impôt soit modéré, autrement il découragerait la production et le travail ; il faut qu'il soit équitablement réparti : le privilège en matière d'impôt est exceptionnellement odieux ; il faut qu'il soit honnête : l'impôt dont la source est immorale est un crime public. Il y a donc l'impôt *direct*, qui frappe la personne et prélève une portion déterminée de son revenu annuel ; et il y a l'impôt *indirect* ou de consommation, pain, vin, boucherie, sucre. Or, mes frères, l'impôt indirect est de tous celui que les financiers aiment le mieux, parce que les citoyens le paient presque sans s'en apercevoir ; mais c'est celui que la saine philosophie réprouve le plus. Il atteint cruellement le pauvre, qui paie plus cher tout ce qu'il lui faut pour vivre ; pour la vie du corps, les besoins du pauvre sont à peu près les mêmes que ceux du riche, mais ses revenus ne sont point du tout les mêmes : l'impôt de consommation pèse donc plus lourdement sur lui que sur le riche, il y a même entre l'un et l'autre une énorme disproportion. (1) Que les pouvoirs publics, pour soulager l'indigent, procèdent donc au dégrèvement de l'impôt sur les articles de nécessité première ; et si le Trésor en souffre qu'ils trouvent une compensation en taxant davantage les articles de luxe. Mais l'impôt idéal, l'impôt le plus simple et le plus juste, le seul que l'avenir conservera, c'est l'impôt direct, et spécialement l'impôt sur le revenu ! (2)

(1) Prenons par exemple un ouvrier qui gagne annuellement $ 400 et un avocat dont le revenu s'élève à $4,000. Eh bien ! tous les deux achètent le même article, grevé d'un impôt indirect ; vu la disproportion du revenu de ces deux consommateurs, c'est l'ouvrier qui paie 10 fois plus d'impôt que le riche avocat. C'est donc bien là imposer la pitance du pauvre. N'est-ce pas une iniquité sociale ?

(2) L'impôt sur le revenu, étant l'unique, les procédés de répartition et de perception serait énormément simplifié; et le budget de ce département public

Mes frères, disons-le en passant, l'Etat doit agir pour le bien commun : il est cependant un dangereux écueil à éviter, c'est l'excès de gouvernement, la manie de tout réglementer. Léon XIII condamne absolument ce désastreux centralisme, qui éteint toutes les énergies individuelles, et fait de l'Etat la seule personne libre, tous les citoyens étant esclaves. Hommes d'Etat, arrêtez vous avec respect devant les droits inviolables de l'individu, de la famille et des associations privées : n'imposez pas une dictature, là où l'auteur de la nature a déposé la liberté.— Un écrivain humouristique anglais nous dit qu'en un certain royaume, le monarque commanda à tous ces sujets de casser les œufs cuits par le gros bout, au lieu du petit : cette exigence tyrannique déchaîna une révolution, qui fit couler des flots de sang. (1) Un Czar de Russie ordonna que désormais tous les Russes se raseraient la barbe ; il y eut bien des réfractaires, et la hache du bourreau fit tomber bien des têtes, rebelles non par l'amour de la barbe, mais d'une liberté légitime. (2) Au siècle passé, un empereur autrichien dont la manie centralisatrice allait jusqu'à fixer le nombre de cierges sur les autels, reçut pour cela le nom d'empereur *sacristain*. (3) Mes frères, un gouvernement sacristain serait une plaisanterie, si ce n'était pas toujours une tyrannie.

---

serait allégé d'autant.— Cet impôt serait plus juste, parce qu'il atteindrait certains revenus, qui dans le système présent de fiscalité, échappent presque entièrement à l'impôt : valeurs mobilières, créances, gains d'un médecin, d'une actrice —Sans doute, bien des citoyens égoïstes tendraient à déguiser le chiffre réel de leur revenu. Mais malgré tout, il ne semble pas impossible d'arriver à le fixer, du moins approximativement.—Pour être humain, envers les petits, les humbles travailleurs, le législateur ne le ferait courir qu'à partir d'un revenu qui dépasse $ 500.

Reste encore à savoir si cet unique impôt direct doit être *proportionnel* au revenu, par exemple 1/10 du revenu annuel, quel que soit d'ailleurs l'état de fortune du contribuable ; ou bien *progressif* avec le revenu, p. ex 1/10 pour $ 2, 000 1/8 pour $4,000, etc. Il nous semble qu'on peut sympathiser avec *l'impôt progressif*, sans mériter la note flétrissante de socialiste.

Voir Liberatore S. J. Principes d'*Economie Politique*.

(1) C'est dans le royaume de Lilliput : que d'hommes d'Etat sont Lilliputiens dans leurs visées !

(2) C'était Pierre le Grand, qui voulut réformer et civiliser à coups de hache les Moscovites semi-barbares.

(3) Ce fut Joseph II, fils de Marie. Therèse. C'est Frédéric le Grand, roi de Prusse, qui baptisa ainsi le monarque autrichien. Il l'appelait .—*Mon frère le sacristain.*

Il y a donc trois formules de gouvernement : *trop peu gouverner*, le moins possible, selon la fameuse maxime : Laissez faire, laisser passer ; c'est là le *nihilisme* gouvernemental. *Trop gouverner*, l'Etat absorbant tout, intervenant partout, ne mettant aucune borne à ses ingérences : c'est l'*absolutisme* gouvernemental. *Pas trop gouverner*, l'Etat arrêtant son intervention et l'autorité de la loi "aux limites où cela est nécessaire pour réprimer les abus et écarter les dangers," c'est là l'*organisme* gouvernemental, le seul qui sauvegarde et concilie la liberté et la dignité des citoyens avec les grands intérêts de la patrie !

VI

Voilà donc, mes frères, ce *concours d'ordre général* de l'Etat, que le Saint-Père invoque tout d'abord. A lui seul, il suffirait sans doute à tarir dans leurs sources les calamités sociales dont nous souffrons, surtout si l'Etat favorisait la bienfaisante intervention de l'Eglise et de la religion. Mais, dans la situation extrême où en sont venues les choses de nos jours, il faut quelque chose de plus : ce concours général est surtout préventif, et les troubles sociaux demandent des moyens curatifs ; son influence est lente, comme tout ce qui est dans l'ordre de la nature, tandis que les maux de la classe ouvrière demandent des remèdes prompts et urgents. Oh ! n'attendons pas au XXe siècle, comme les partisans du *statu quo*, pour calmer les souffrances et faire droit aux justes revendications des travailleurs. Nous demandons donc à l'Etat, avec le Souverain Pontife, *un concours d'ordre spécial*, une intervention directe en faveur des travailleurs, intervention qui, pour n'être pas abusive, devra toujours se maintenir dans les limites du *droit à défendre* et de *l'abus à proscrire*.

Oui, mes frères, et nous le demandons instamment aux hommes d'Etat, il faut une *législation du travail*. Il faut enfin éteindre ces conflits sociaux, qui paralysent le mouvement civilisateur, prévenir ces grèves ruineuses

aux patrons comme aux ouvriers, il faut surtout protéger le droit de l'ouvrier contre tous les abus, contre toute exploitation ; et la *Loi* seule peut faire tout cela ! En vérité, on ne conçoit pas comment des hommes, éminents d'ailleurs et bien intentionnés, ont pu défendre à la loi d'intervenir dans le monde industriel

Est-ce que la loi ne condamne pas *l'usure* ? Et l'exploitation de l'ouvrier, n'est-ce donc pas une criminelle usure, celle que les moralistes appellent *oppressive*, usure exercée sur l'indigent, usure qui spécule sur les besoins et les sueurs du travailleur ?

La loi condamne et punit le *meurtre* et le *vol* : eh bien! l'exploitation de l'ouvrier " quand les patrons l'écrasent sous le poids de fardeaux iniques, déshonorent en lui la personne humaine par des conditions indignes, ou bien attentent à sa santé par un travail excessif et hors de proportion avec son âge ou son sexe, " tout cela ne participe-t-il pas du meurtre et du larcin ? Ah ! mes frères, les journaux parlaient naguère de cet industriel, qui payait (1) *cinq cents* à de pauvres femmes, travaillant douze heures et plus dans un atelier malsain : je vous le demande, cet homme-là est-il autre chose qu'un misérable voleur ? Le travailleur peut dire, lui aussi, comme Job :— Ma force, ce n'est point la force des pierres, et ma chair n'est pas d'airain ! [VI, 12.] La force physique de l'homme se développe par l'exercice, mais il y a un maximum d'effort, au-delà duquel elle se brise. Quand donc, par suite de cette exploitation inhumaine, que l'Angleterre appelle le *sweating system*, la vie de l'ouvrier et de l'ouvrière s'étiole et que la mort arrive prématurée, —n'est-ce pas là un assassinat à petit feu ?

L'exploitation de l'ouvrier, c'est un crime contre la famille : elle relâche ses liens si doux ; c'est un dissolvant domestique ; par le travail du jour prolongé parfois à 14 (2) heures et au-delà, par le travail de la nuit, dans la femme

(1) Au Canada cinq cents représentent cinq sous ou 25 centimes en France. De même que le dollar ou la piastre sont équivalemment cinq francs.

(2) On peut compter que 14 heures à l'atelier, c'est seize heures hors la maison. Si maintenant on donne à l'ouvrier, apres ce labeur écrasant, 8 *heures* de sommeil, que lui reste-t-il pour jouir de la vie de famille ?

surtout, elle vide le foyer, et, hormis de rares rencontres, les membres de la famille vivent comme inconnus l'un à l'autre. Et l'on veut que la loi ne protège pas la dignité et l'existence de la famille ? Un ancien a dit que la famille était le *seminarium republicæ*, la pépinière de l'Etat [Cicéron] : hommes d'Etat, sauvez la pépinière !

L'exploitation de l'ouvrier, c'est encore un crime national, un attentat contre la patrie, car elle tarit les sources de la vie des peuples. Ah ! mes frères, si le respect du saint lieu ne me retenait, il y aurait là-dessus des choses effrayantes à dire, telles que les ont révélées des enquêtes officielles et des commissions royales. Cette iniquité industrielle moissonne la vie nationale dans sa fleur, par le travail excessif des enfants, et elle compromet celle des générations à venir, par le travail surtout nocturne des mères. Elle nous prépare des générations languissantes, rachitiques, usées par l'alcoolisme et destinées à s'éteindre à brève échéance. Les statistiques montrent que la population décroît rapidement dans les centres ouvriers.—Eh bien ! il faut que la loi sauve la sève de la nation et garde à la patrie les générations à venir dont elle aura besoin ! (1)

L'exploitation du travail est souvent un crime contre l'ordre moral : hélas ! il est prouvé que l'énervement des forces, jetant l'ouvrier dans l'usage immodéré des liqueurs, le mélange des sexes, dans les grands ateliers, et d'autres circonstances déplorables mettent en péril ce qu'il y a de plus beau, de plus divin dans l'homme du travail, dans le jeune homme surtout et la jeune fille, la vertu, la sainte virginité du cœur et de l'âme ! Encore une fois, on voudrait que la loi ne vienne pas interdire ces funestes excitations au vice, et sauver la moralité de l'usine ?—Et puis l'ouvrier est l'auteur de tous ces biens matériels, dont jouit la société ; n'est-il donc pas juste que l'Etat se

(1) Développant ce lamentable sujet devant les Chambres françaises, Mr de Mun révélait le fait que, dans un canton ouvrier des Vosges, il avait fallu écarter jusqu'à 54 conscrits, avant d'en trouver un bon pour le service. Et il ajoutait ce mot d'un ouvrier, recueilli dans une enquête officielle, un de ces mots qui entrent droit au cœur : — Le travail de nuit, dans les mères, c'est un mangeur d'enfants!—Un industriel avouait lui-même qu'avec ce régime, outre une stérilité fréquente, la femme vieillissait 20 ans plus tôt qu'à tout autre travail.

préoccupe d'une classe aussi intéressante, afin qu'elle ne se trouve point continuellement aux prises avec la misère, mais qu'il lui revienne une part convenable de la prospérité publique, comme le logement, le vêtement, et qu'elle puisse vivre au prix de moins de peines et de privations ? [Encycl.]

Enfin, mes frères, cette exploitation est un crime contre l'ordre social : oui, n'eût-elle eu d'autre résultat que d'allumer ces haines fratricides, donner naissance au socialisme et armer pour la révolution les masses ouvrières, exaspérées de leurs souffrances et de tant de déceptions, certes c'en serait assez pour autoriser la loi à jeter son gant de fer sur le monde industriel !

VII

Et qu'on ne dise pas l'éternel refrain, que la loi n'a rien à faire ici, que l'initiative privée, la réforme des mœurs amélioreront la situation à la longue. Affirmation frivole ! Supposez, mes frères, qu'un incendie dévore une maison, déjà les pompiers accourent avec l'engin sauveur ; mais un passant les arrête et leur dit :—Halte-là ! mes amis, votre intervention n'est pas nécessaire : laissez faire la pluie du ciel, un jour ou l'autre il viendra bien une ondée, qui éteindra le feu ! —On lui répondrait, n'est-ce pas ?—Vous plaisantez ou vous déraisonnez : votre pluie, quand elle viendra, ne trouvera plus que des cendres à faire germer !—Eh bien ! telle est tout juste la folie de ceux qui repoussent l'intervention de la loi, pour s'en remettre à l'initiative privée. M. de Mun, ce grand ami des travailleurs disait naguère :— Cette initiative privée a tout juste la valeur d'un verre d'eau, donné à un homme, mourant de soif et de faim. Et il en donnait cette terrible raison :—Sous l'empire de la concurrence, nul homme quelque juste qu'il soit, ne peut accepter de faire ce que ses voisins et ses rivaux ne font pas : en sorte que l'ordre économique, constitué tel qu'il est, décrète pour ainsi dire *l'égoïsme obligatoire* !—

Parole d'une effrayante vérité ! Oh ! sans doute pour l'honneur de l'humanité, il est des industriels, et il en est beaucoup,—je tiens surtout à honneur de reconnaître que c'est la majorité dans cette ville si chrétienne de Québec,— qui protestent contre cette odieuse exploitation des travailleurs. Leurs sentiments de justice et de charité se révoltent contre ces outrances de travail et ces baisses de salaire, contre ces conditions indignes et flétrissantes imposées a des êtres, qui sont pourtant des hommes et qui sont les facteurs de la richesse publique. C'est ici, mes frères, chez ces hommes de cœur et de conscience, que l'initiative privée serait la bienfaisante Pandore, apportant le remède à tous les maux. —Mais, hélas ! ils ne sont pas tous comme cela. Ils voient près d'eux des rivaux acharnés, des patrons cupides, qui, pour leur faire une concurrence déloyale sur le marché, feront arme de tous les abus du travail, et exploiteront sans pitié les sueurs de l'homme et de la femme. Qu'arrivera-t-il alors ? C'est que les patrons honnêtes et humains se verront dans l'angoissante alternative ou de faire comme eux, ou de succomber et fermer leur ateliers. Selon un mot terrible :— l'industriel humain sera châtié de sa vertu ! (Dupin) —Et que sera-ce, mon Dieu, quand le monde du travail sera abandonné aux serres de ces vautours de l'industrie !...

O vous, qui présidez aux destinées de l'Etat, donnez-nous vite une législation du travail, complète, sage et ferme ! La loi courbera toutes les têtes, celles surtout qui sont vides de conscience ; la loi sauvera l'ouvrier de l'exploitation, et l'industriel honnête d'une concurrence déloyale !

Dans notre prochaine conférence, nous essayerons d'esquisser, selon l'Encyclique, les grandes lignes de cette législation du travail.

VIII

C'est alors, mes frères, que le gouvernement réalisera cet idéal, que rêvait pour lui le grand saint Thomas : —*Il sera*

ce que l'âme est dans le corps, ce que Dieu est dans le monde.— Mieux encore, il obéira au mot d'ordre que lui donnait saint Paul : *Minister Dei in bonum, sois ministre de Dieu pour le bien !*—Oh ! qu'il est beau, ce rôle de providence des petits, des pauvres, des travailleurs ! C'est là ce qui donne au pouvoir une majesté surhumaine, c'est ce qui attache au front de l'homme d'Etat une couronne de gloire inflétrissable. Le gouvernement qui le comprendrait et s'y dévouerait, aurait de la nation un bail indéfini au pouvoir.—Savez-vous, mes frères, ce qui a rendu si grand, si populaire parmi les hommes le bon roi Henri IV ? Ce ne sont point ses victoires ni les pompes de sa cour. Alexandre fit plus de conquêtes, Louis XIV avait plus de splendeurs à Versailles. Ce qui a immortalisé Henri IV, c'est la *poule au pot du dimanche* dont l'excellent roi voulait doter chaque paysan de France.

Les chefs d'État de cette trempe laissent après eux une mémoire en bénédiction. (1) Et ce qui est mieux encore, ils ont l'approbation du Roi des rois, dont le gouvernement divin est le modèle de tout gouvernement et qui demandera un compte sévère aux chefs de peuples, du pouvoir qu'il leur avait confié, pour le salut et le bonheur des sociétés humaines. Mes frères, prions Dieu qu'ils le comprennent tous, ce sera leur bonheur et ce sera le nôtre !

Et nunc, reges, intelligite !

---

(1) Parfois, il est vrai, le poignard sera ici-bas la seule récompense visible de ses magnanimes dévouements. Mais le poignard n'est ni une honte ni un malheur pour le cœur qu'il assassine ; il souille seulement la main qui le brandit. Henri IV et Garcia Moreno ne vivent-ils aussi grands s'ils étaient morts dans leurs lits ? Ce dernier, le Saint Louis du XIXe siècle, fit plus dans *ses onze années* de pouvoir présidentiel que ses prédécesseurs n'avaient fait en un demi-siècle. La république de l'Equateur, qu'il avait trouvée dans un vrai chaos d'anarchie, dans une misère irrémédiable en apparence, il la laissa florissante, lancée à toute vapeur dans les voies du progrès social. Sa mort fut le deuil de la patrie ; on disait partout qu'en assassinant Garcia Moreno, les meurtriers avaient assassiné la république." Tel fut ce grand homme, aimé de son peuple, aimé de Dieu, régénérateur de son pays et martyr de la civilisation chrétienne. Mais c'est qu'aussi Garcia Moreno, chef de peuple, s'oublia lui-même, oublia sa famille, tous les siens, il n'y eut dans son intelligence qu'une seule pensée, et dans son cœur qu'une seule ambition :—La gloire de Dieu et le salut de sa patrie!—

Ah ! si tous les gouvernants étaient des Garcia Moreno !.....

CINQUIÈME CONFÉRENCE

RÔLE DE L'ETAT.— APPLICATIONS GÉNÉRALES

I

Liberabit pauperem a potente...pauperem, cui non erat adjutor.—La mission de l'Etat est de délivrer le pauvre du puissant, le pauvre sans appui ! —Ps. 71.

La souveraine puissance de ce monde, c'est l'Etat. Comme tout ce qui est grand et fort, elle vient de Dieu, qui lui a donné mission de créer et défendre l'ordre dans la société humaine, en guidant les peuples à la conquête du progrès civilisateur. Ministre de Dieu pour le bien, l'Etat a un beau rôle dans la question ouvrière ; il aidera à la résoudre par ce concours d'ordre général, dont nous décrivions dernièrement les éléments à la lumière de l'Encyclique. Mais l'appoint le plus puissant, c'est une *législation du travail*, dont la nécessité se fait sentir dans les Deux-Mondes, législation qui doit mettre fin à l'état d'anarchie, où la concurrence effrenée à jeté le monde industriel, et surtout protéger les intérêts du travailleur contre une exploitation criminelle. L'égoïsme individuel a créé la guerre dans l'ordre économique : à l'intervention toute puissante de la loi d'imposer la paix !—Des économistes, avocats officiels de l'industrie, ont confessé d'eux-mêmes ce que nous disons, au nom de la morale, au nom de l'Encyclique de Léon XIII L'un d'eux, -Leroy-Beaulieu,—déclarait naguère :—Oui. toutela théorie du salaire est à refaire, dans l'ordre économique !—C'est une façon voilée de dire : jusqu'ici nous nous sommes trompés sur le salaire Ah ! mes frères, c'est là une erreur désastreuse. Car la question du salaire est une question de justice et de justice sociale. Eh bien ! nous, nous disons :—Si la théorie du salaire est à refaire dans l'ordre économique, elle est avant tout à refaire dans l'ordre juridique, dans

l'ordre de la Loi, parce qu'au-dessus de l'ordre économique, il y a les grands intérêts de la société et de la morale !

Le grand Léon XIII ne s'est pas contenté d'affirmer le principe de l'intervention de la loi : il descend dans la touchante nomenclature de ces intérêts ouvriers, que l'Etat doit prendre sous sa tutelle. Suivons-le, mes frères: à la suite du docteur infaillible, on ne s'égare point ; et il y a une douceur inexprimable à contempler l'amour d'un Père pour son immense famille des deshérités de ce monde !

II

En premier lieu, la loi doit protéger les grands intérêts de la morale et de la conscience. O législateurs, ne vous croisez pas les bras dans une suprême indifférence, à la vue de ces innocences qui sombrent dans l'atmosphère malsaine de l'usine. (1) Les travailleurs n'ont pas les biens de la fortune, mais ils ont une richesse infiniment supérieure, ils ont la vertu, un capital d'honneur et de pureté traditionnelle. Vous avez des policiers et des juges pour sauver la caisse du millionnaire : et vous n'aurez pas une bonne loi, et des inspecteurs pour défendre le seul bien du pauvre, la sainteté de son âme ! Hâtez-vous, je vous en conjure, il y a déjà tant de ces tristes épaves du vice ; par de sages lois, par l'exercice sérieux et fréquent du droit d'inspection, entrez dans la fabrique, sondez jusqu'aux derniers recoins de la manufacture, veillez à l'hygiène morale de l'atelier. Oh ! sans doute, il faut à la prospérité d'une nation, il faut les produits de l'industrie : mais ce serait vraiment trop cher, qu'on ne

(1) Oui, nous devons le dire, bien qu'il nous en coûte,—mais à quoi bon dissimuler le mal ?—des enquêtes ont révélé que bien des ateliers sont des *maisons de prostitution*. L'innocence paye parfois le droit d'y entrer, au prix du sacrifice de sa couronne immaculée. Il est des manufactures, où la promiscuité des sexes, —le plus souvent des hommes et des jeunes filles,—dans une température telle que les femmes doivent se dévêtir partiellement,—tout constitue une tentation permanente à la faiblesse humaine. Nous connaissons même un atelier, où les *water-closets* sont communs aux deux sexes !

pût les acheter qu'au prix de la conscience et de la vertu. Maudite soit la civilisation, si elle doit s'étayer sur le vice et la corruption de la jeunesse !

III

La grande industrie tend fatalement à l'abolition du repos hebdomadaire. C'est peut-être déplorable, clament les économistes ; mais l'entretien des feux et des machines, les demandes et la concurrence du marché, veulent que le travail ne chôme jamais ; et puis, pour l'ouvrier lui-même, ne vaut-il pas mieux qu'il gagne sept jours que six seulement ?

Eh bien ! la loi doit assurer à tout travailleur le repos du dimanche, non seulement parce qu'il a un corps à reposer, mais surtout une âme à diviniser. (1) C'est le jour du Seigneur. L'âme humaine, égalée aux anges, adore et prie son Dieu. Alors elle se sent grandir à l'infini, née pour quelque chose de mieux que la machine ou le métier. C'est aussi le jour de la famille, les cœurs s'unissent dans de doux épanchements, l'ouvrier jouit de sa bienfaisante autorité, dans ce petit royaume, où tout lui est soumis, parce que tous l'aiment ; de concert avec la mère, il donne tout son cœur à l'éducation de ses enfants. Oh ! encore une fois, maudite l'industrie sans pitié, qui vole ces joies souveraines au travailleur, et ne lui permet plus de sentir qu'il est autre chose qu'une machine vivante, mais un homme, mais un père, mais un chrétien !

(1) Nous sommes heureux de reconnaître que cette article de la législation du travail, est partout reconnu théoriquement, et presque partout pratiquement, " qui porte atteinte au repos du dimanche, est un ennemi du peuple, il est l'homicide de l'âme populaire," dit très bien le P. de Pascal. Les Economistes qui le réclament encore,—heureusement ils sont *rari nantes in gurgite vasto*—sont de cette pâte. Une plume autorisée a fait justice de leur unique sophisme : " Le travail du dimanche a paru nécessaire dans certaines industries, et a pu être en conséquence autorisé. Mais la science a prouvé aujourd'hui, que la plupart de ces industries, verreries, sucreries, laminoirs, etc, peuvent chômer le dimanche sans aucun dommage pour le patron. L'Angleterre nous donne sur ce point, des exemples décisifs. Dès lors, les patrons sont mal fondés à se prévaloir d'anciennes tolérances de l'Eglise : ceux qui ont souci de leur âme, doivent comprendre que la loi du repos dominical reprend toute sa rigueur, les faits ayant établi que l'arrêt jugé autrefois impossible est devenu réalisable."

M. Harmel, *Catéchisme du patron.*

IV

Mais, après son âme, le travailleur a encore une vie corporelle à conserver, un organisme que l'excès du travail peut briser ou endommager notablement. Que la loi protège donc contre tous les abus d'une exploitation homicide le corps de tous ces hommes du travail, qui, par leur nombre et leurs occupations, sont les muscles et les nerfs de la patrie, et un jour peut-être seront ses meilleurs défenseurs.

L'industrie viole la justice, elle commet un attentat monstrueux, quand elle n'a pas honte de traiter l'ouvrier, comme on fait d'une machine ou d'une bête de somme : eh bien ! vous, Etat, proscrivez ces injustices !—Oui, dit le Saint-Père, exiger une somme de travail, qui émousse toutes les facultés de l'âme, écrase le corps et consume les forces jusqu'à l'épuisement, c'est une conduite que ne peuvent tolérer *ni la justice ni l'humanité*. —Entendez bien, mes frères. Ce n'est pas seulement manquer à la charité, c'est de plus violer la justice. Donc le contrat de travail, qui stipule ces excès, est injuste, et entraîne après soi l'obligation de réparer le dommage causé à l'ouvrier.—Oh! vous qui écoutez ces choses, et les taxez peut-être d'exagération, ayez donc le courage de descendre une heure seulement dans ces puits de mines, affreuses catacombes où douze heures durant, des centaines de travailleurs, le corps à moitié courbé, torturent les couches charbonneuses, dans la poussière noire, la nuit et la chaleur humide. Quand vous serez remonté voir la blanche lumière et respirer l'air des vivants, allez explorer ces immenses usines, pleines de bruits assourdissants, de gaz et d'exhalaisons malsaines : vous n'y tiendrez pas au bout d'un quart d'heure. Eh bien ! c'est là-dedans que, pour vivre, peinent à outrance des milliers de vos semblables ! alors vous comprendrez les réclamations du Pape et les devoirs de l'Etat !

Or, mes frères, le travail peut être exhorbitant de deux manières : ou en raison de la durée ou en rai-

son de l'effort requis. Un ouvrier me racontait, que dans une usine à pétrole, il avait dû travailler 46 *heures de suite*, sans sommeil, à peine le temps de manger : il fallait s'enfermer dans d'immenses chaudières et, avec un pic, arracher les résidus pétrifiés du pétrole, au sein d'une telle chaleur, que parfois un jet de flamme jaillissait sous les coups de l'outil ; on sortait du *black pot* [ainsi s'appelle cet enfer terrestre] noirci, brûlé et condamné à faire peau neuve. Sans doute, pour ce travail d'esclave, il y avait un extra de salaire ; mais, dites-moi, mes frères, si ces fatigues meurtrières peuvent se payer ? L'an dernier, dans un atelier de Paris, de pauvres couturières ont dû travailler *vingt-huit heures de suite*, pour la confection d'un corsage. Ce sont là des énormités que rien n'excuse ! Qu'on n'invoque pas la nécessité de l'industrie, l'urgence des commandes. Tout cela révèle un désordre profond dans le monde de l'industrie. Du reste, faut-il sacrifier la noble vie humaine, qui vaut mieux que tout un monde, pour quelques mètres de drap, pour une robe ou un soulier ? Eh bien, je vous le demande mes frères, la loi n'a-t-elle pas le droit, le devoir d'intervenir pour empêcher ces désordres meurtriers ? (1)

V

Mais il est une classe de travailleurs, la plus faible, la plus intéressante, que l'Encyclique enveloppe d'une protection spéciale et vraiment maternelle : ce sont les enfants et les femmes ! Qui n'a vu, dans les centres indus-

(1) Au reste, ici encore la raison et l'expérience démontrent que la production n'a rien à craindre d'une sage limitation de la durée du travail. Quand elle est excessive, l'ouvrier épuisé ou énervé travaille moins et moins bien. M. de Mun a révélé, aux Chambres Françaises, ce fait que divers industriels, pour arrêter une surproduction inquiétante ou pour d'autres motifs étrangers à la bienveillance aux ouvriers, ayant diminué d'une ou même de deux heures la durée du travail, se sont trouvés quand même en face d'une production égale ou même supérieure. Nous tenons à dire, qu'en ce pays Américain comme aussi en Angleterre, la coutume a depuis longtemps restreint la durée du travail bien au-dessous de 12 heures. En Angleterre même, dans les industries textiles, on ne travaille plus que 10 heures. Eh bien ! les profits et les salaires, au lieu de baisser, ont monté considérablement, parce que le travail, ainsi limité, était devenu plus productif.—V. M. Liberatore, Principes d'Economie Politique.

triels, ces enfants pâles, amaigris, minés par la fatigue, aux yeux éteints, au sourire mélancolique, sans penser au lis flétri et décoloré dès le matin, parce que le soleil brûlant l'a tué dans sa fleur ! Jadis des parents barbares jetaient leurs enfants dans les entrailles d'airain brûlant du dieu Moloch, et pour étouffer les gémissements des victimes, les sacrificateurs embouchaient la trompette ; et vous, pauvres enfants, nés sous un soleil chrétien, innocentes victimes, dévouées au Moloch de l'industrie, pendant que le feu de la cupidité vous dévore comme une moisson en herbe, les pontifes du progrès matériel, pour fermer les oreilles à vos plaintes, chantent les gloires de la civilisation ! O gouvernements chrétiens, vous, ne soyez pas sourds à ces lamentations de l'enfance : fermez l'usine à l'âge encore trop tendre, aux forces encore naissantes ; et, plus tard, suivez-les même à la fabrique, pour protéger en deux les droits de la faiblesse et de l'humanité ! (1)

VI

Et le travail de la femme, de la mère de famille, la loi ne doit-elle pas aussi s'en préoccuper ? — Il est des travaux moins adaptés à la femme, que la nature destine plutôt aux ouvrages domestiques [Encyc.]—Le foyer, voilà la place de la femme. C'est là qu'elle est reine, c'est là qu'elle exerce son empire bienfaisant sur son mari et ses enfants. Mais l'industrie vient l'en sortir, pour la plonger dans ces galeries souterraines des mines, au seuil desquelles semble flamboyer la devise que Dante lisait à la porte de l'enfer :

Lasciate ogni speranza, voi che entrate !
Vous qui entrez, laissez toute espérance ! (2)

(1) Sans doute, presque partout, la loi a fixé le *minimum* d'âge, au-dessous duquel il est absolument interdit d'admettre des enfants dans des manufactures. Malheureusement, la loi n'est pas toujours observée. Des parents même aident à sa violation : pour augmenter le pauvre revenu domestique du salaire de ces pauvres petits, ils fraudent souvent sur leur âge.—Il semble démontré que 14 *ans* est précisément ce minimum. De plus, il faut limiter la durée du travail pour les enfants, admis dans les manufactures : jusqu'à 18 ans, elle ne doit pas excéder 8 heures ; jusqu'à ce même âge, interdiction du travail de nuit.

(2) Inferno. Canto III.

Là, dans la nuit profonde et la poussière du charbon, elle devient " cet être innommé, noir, passif, taciturne, à peine humain " qu'un écrivain nous peignait naguère. Ou bien, elle l'enferme douze heures et plus dans ces usines nauséabondes, malsaines, à une température suffocante de 30 o R. ! Que gagne-t-elle au change ?

Vous dites qu'elle gagne de l'argent ! (1) moi je vous dis qu'elle y gagne la mort, la mort prématurée, l'infécondité, trop souvent l'honneur de son sexe et la paix du foyer ! Car pendant ce temps, les petits, sans soins, sans surveillance, grandissent dans l'ignorance et le vice, finissent par devenir des voyous, et trop souvent, hélas ! vont recruter le personnel des pénitenciers. De son côté, le mari déserte la maison, où rien ne l'attire, rien ne le retient : il va au cabaret, et l'ivrognerie achève la désolation du foyer !

—Où voulez-vous donc qu'il aille, disait il y a un an M. de Mun, cet homme qui trouve en rentrant une maison froide, inhabitée, mal tenue, mal soignée ? Où voulez-vous qu'il aille, quand il ne trouve à la maison ni

(1) Des esprits bien intentionnés ont dit : —Interdire ou règlementer le travail de la femme, mère de famille, c'est une cruauté contre le pauvre : voulez-vous donc lui défendre de gagner, elle aussi, et d'augmenter le petit budget domestique ? Si le mari gagne un dollar, et sa femme cinquante cents, cela fait un dollar et demi : n'est-ce pas mieux qu'un dollar tout court ?—Raisonner ainsi, c'est ne voir qu'un côté de la question C'est oublier le côté moral du problème, pour s'arrêter au seul côté économique. La femme qui travaille perd sa santé : le travail de nuit surtout lui est meurtrier et abrège son existence ; elle perd sa dignité de mère de famille ; elle perd le bonheur du foyer ; elle perd ce que l'Écriture appelle *l'héritage du Seigneur*, la *bénédiction du mariage*, des enfants ; car la femme ouvrier est souvent stérile, ou du moins, d'après les enquêtes, la mortalité sévit plus parmi ses enfants que chez ceux de la femme du foyer ; elle perd la joie d'élever ses enfants, celle de voir son mari se plaire à la maison.... De grâce est-ce 50 cents par jour qui peuvent payer tant de pertes ?

Et même dans l'ordre économique, y gagne-t-on beaucoup ? La femme à la maison, la bonne ménagère qu'aimaient tant nos aïeux, n'est-ce pas tout une fortune ? Propreté, épargne, aisance, et tous ces mille petits charmes que sa main et son esprit industrieux savent créer, font presque oublier au pauvre sa pauvreté.—Du reste, il est un point de vue fort important : si moins de femmes travaillaient dans les manufactures, il y aurait plus d'hommes ; ce qui fait baisser le salaire de l'homme, c'est la concurrence du travail féminin. Le salaire de l'homme aurait donc un chiffre plus élevé.—Il est bien évident, qu'ici nous ne parlons que du travail de la femme *à l'atelier*. Il ne s'agit point de ces petites industries rémunératrices, que la mère de famille peu ajouter à sa tâche domestique, et qu'elle fait à la maison

En tout cas, la loi doit absolument interdire le travail de nuit aux femmes, de même le travail manufacturier un bon mois ½ avant les couches, un grand mois après la délivrance.

feu ni lumère ? Il va au cabaret, où il sait qu'il sera au chaud, qu'il verra clair et qu'il trouvera des compagnons. J'estime infiniment les moralistes, qui discourent sur l'alcoolisme ; mais je voudrais les voir à l'épreuve, placés dans une situation analogue, privés de leur foyer, de leur intérieur de famille, du repas préparé pour le soir, et *je ne répondrais pas de leur vertu !* Nul ne déplore plus que moi la plaie de l'alcoolisme ; mais c'est dans la famille qu'il y faut chercher remède et en poursuivre la guérison; c'est en ramenant la femme à son foyer, et en lui donnant le moyen d'y retenir son mari

VII

Enfin, mes frères, l'ouvrier a droit de vivre, donc il a droit à un juste salaire ! Nous abordons ici une question bien grave, puisque les trois quarts de la population vivent de salaire, mais aussi bien délicate, en raison des intérêts divers qui y sont engagés, et parce qu'il ne faut pas allumer dans l'ouvrier des convoitises injustifiables.— Mais je sais, mes frères, que ce serait tromper votre attente que d'esquiver ce point, capital dans la question ouvrière. Du reste, nous nous maintiendrons sur le terrain des principes, laissant l'application à qui de droit. Et puis l'Encyclique nous fraye la route, et laisse après elle un sillon de lumière ! Tout le point de la discussion portera sur la *fixation du juste salaire*, et *le droit de l'Etat* dans cette fixation.

Les Economistes prétendaient que le contrat de travail ne relève que de la liberté des deux partis. Tout se règle entre le patron et l'ouvrier ; et l'intervention du pouvoir civil serait ici une oppression, un abus funeste aux deux contractants. Le patron est libre d'employer cet ouvrier ou non, de le payer moins ou plus. Mais l'ouvrier lui aussi, est libre de travailler au profit de cet industriel, d'accepter ou refuser le salaire qu'on lui offre. D'un côté, le patron tend à baisser le salaire le plus possible ; de l'autre l'ouvrier à le hausser le plus possible. Eh bien !

laissez à ces deux libertés leur lutte pacifique : l'harmonie se fera, un certain équilibre abaissera l'exigence de l'ouvrier et élèvera l'offre du patron ; et l'accord ainsi convenu déterminera le *juste salaire*.

Dans le même ordre d'idées, ils enseignaient que le travail est une *marchandise* comme une autre. Le travailleur met au marché l'effort de ses muscles ou son habileté professionnelle : l'industriel l'achète par un contrat formel. On demande quel est le taux du salaire, quelle est la mesure exigée par la justice ? Ce sera précisément celui sur lequel le vendeur et l'acheteur tomberont d'accord. Prétendre que l'Etat a le droit de fixer un *minimum* de salaire, exige qu'on lui confie aussi celui de régler le prix *maximum* des denrées alimentaires, pain, viande, beurre..... ce qui est une sottise ou une tyrannie.

Or le prix des marchandises est gouverné par la loi de *l'offre et la demande*, loi aussi fatale que celles qui régissent les mouvements des astres dans les cieux. Cette loi revient à ceci :— *Le prix d'une marchandise est en raison directe de la demande et inverse de l'offre*—c'est-à-dire, mes frères, pour briser l'enveloppe scientifique de cette formule, qu'il augmente avec le nombre des acheteurs, mais diminue avec le nombre des vendeurs. En appliquant ceci au contrat de travail, les fluctuations du salaire dépendront du nombre des patrons et de l'accroissement de la population ouvrière. Un Anglais a exprimé ceci d'une façon piquante : —Si deux patrons courent après un ouvrier, le salaire montera; si au contraire deux ouvriers courent après un patron, le salaire descendra.— Une industrie s'implante dans une région ; au début, la main d'œuvre est rare, la demande du travail est en excès sur l'offre : c'est *l'âge d'or* des salaires. Mais si l'industrie prospère, les travailleurs ne tardent pas à affluer ; l'offre du travail étant plus abondante, le prix du travail baissera, ce sera d'abord *l'âge d'argent*, puis finalement *l'âge d'airain* des salaires. Pourtant ces flottantes oscillations de l'offre et de la demande du travail tendent à une certaine moyenne : et c'est là le juste taux du salaire !

VIII

Et, satisfaits d'avoir posé ces grandes lois du monde industriel, les Economistes s'en formaient, avec la conscience d'avoir bien mérité du genre humain. Mais les doléances violentes des travailleurs sont venues troubler ce sommeil. D'abord, ces savants n'y ont rien compris. Ils ont répondu avec insistance :—La loi de l'offre et la demande est la seule qui détermine le salaire ; et puis, il y a la liberté du contrat de travail ! —Les ouvriers ont répondu :— Que nous importent vos lois, du moment qu'elles nous font mourir de faim, qu'elles amènent à nos foyers la misère, celle d'aujourd'hui, celle de demain ? Nous travaillons pour vivre : qu'on nous donne un salaire qui nous permette de vivre !—

Mes frères, ces savants Economistes ont une lourde responsabilité dans les troubles qui agitent présentement la société. Ils ont donné un essor inouï à l'industrie, et le monde contemporain, ébloui, s'extasiait devant tant de magnificences. Mais il est une chose qu'on ne voyait pas, à laquelle presque personne ne pensait : c'est que des milliers de vies humaines et de foyers étaient sacrifiés à ce progrès industriel. Le parterre jouissait des enchantements magiques de la scène et du concert : il ne soupçonnait pas que derrière les coulisses on égorgeait les acteurs et les machinistes. Les serfs de l'industrie eux-mêmes, sombres, désespérés dans leur isolement, ne comprenaient rien, sinon que la terre était maudite pour eux, et, presque comme l'Arabe fataliste, ils subissaient en silence les lois d'airain du monde économique. Peu à peu cependant les malheureux travailleurs se sont rapprochés, ils se sont confié leurs souffrances, ils ont compris que des hommes égoïstes abusaient d'eux, ils se sont comptés, ont vu leur force ; et alors une formidable clameur a retenti dans le monde. O savants Economistes, ce ne sont pas vos lois de la *liberté du contrat* ou de *l'offre et la demande* qui feront taire ceux dont vous aviez fait des esclaves, mais qui sont des esclaves révoltés !

Hélas ! mes frères, des Docteurs Catholiques faisaient écho eux aussi à ces lois d'airain du salariat. [V. Congrès de Liège.] (1) Mais, Dieu soit béni, la voix du Docteur infaillible a définitivement condamné ces théories :—Pareil raisonnement ne trouvera point de juge équitable qui consente à y adhérer sans réserve ; car il n'embrasse pas tous les côtés de la question, et il en omet un de fort sérieux.....Que l'ouvrier et le patron fassent donc tant et de telles conventions qu'il leur plaira, qu'ils tombent d'accord notamment sur le chiffre du salaire ; au-dessus de leur libre volonté, il est une loi de justice éternelle, plus élevée et plus ancienne, à savoir que le salaire ne doit pas être insuffisant à faire subsister l'ouvrier sobre et honnête .....

IX

Et en vérité, mes frères, cette *liberté du contrat* n'est-elle pas souvent une dérision ? Nous savons que la plupart des ouvriers vivent du salaire même de la journée ; il ne s'agit pas pour eux de gagner pour demain, c'est aujourd'hui même qu'il faut vivre, grâce au salaire. Dans cette condition, venez assister à la formation de ce contrat du travail. D'un côté le patron, de l'autre l'ouvrier. Le patron est riche, il a des avances ; un délai de quelques jours, de quelques semaines ne peut le ruiner ; (2) il peut donc attendre que l'ouvrier, vaincu par la nécessité, se rende à merci ; du reste, il a le choix des bras qui s'offrent à lui : pour un qui refuse, il y en a vingt, plus misérables encore, qui accepteront d'emblée. L'ouvrier, lui, est

(1) Il a été dit dans ce fameux congrès : —Le juste salaire correspondant aux besoins, est une nouveauté....Le juste salaire, c'est le salaire qui est conforme à l'usage des lieux ; et quand vous patrons vous avez payé le salaire qui est conforme à l'usage des lieux, en justice, vous êtes quitte ; vous avez fait au point de vue de la justice ce que vous deviez faire. On ne peut rien vous demander de plus. Voilà donc ce qu'est le juste salaire. Ce n'est pas autre chose.—D'autres, comme le célèbre Claudio Jannet, allaient même jusqu'à traiter de *bévue économique*, la doctrine que nous soutenons, et à laquelle Léon XIII a donné le poids de son infaillible autorité.

(2) D'autant plus que le patron n'est bien souvent qu'une compagnie de capitalistes millionnaires.

peronné par la formidable nécessité de vivre aujourd'hui même, lui et les siens ; sous peine de mort, il ne peut attendre ; le moindre délai amoncelle à son foyer les angoisses de l'indigence, peut-être même le déchirement de la faim. Dans ces conditions, prodigieusement inégales, où est la liberté du contrat ? S'il plaît à l'industriel de lui dicter un salaire de famine, l'ouvrier devra bon gré mal gré s'y résigner, tout en frémissant dans son cœur contre l'égoïsme de cet homme qui spécule sur sa misère. Il est libre de refuser, direz-vous ! oui, libre de périr de faim ou s'étioler lentement : navrante liberté, en vérité !—Oui, Dieu merci, je sais que tous les ouvriers ne sont pas réduits à cette affreuse impasse. Mais il y en a beaucoup ; et ce sont précisément les plus misérables qui, parce qu'ils sont les plus besogneux, capitulent les premiers devant les exigences du capital, et déterminent ainsi la mesure générale des salaires. Ainsi il arrive que la libre concurrence courbe les travailleurs sous le joug de la loi de fer : *Obtenir le plus de travail possible, avec des salaires le plus bas possible.*—Le sort des ouvriers devient de plus en plus précaire : et ils en viennent eux-mêmes à se faire concurrence, pour le morceau de pain que leur rationne l'industrie ! (1)

On dit encore que le travail est une *marchandise*, mise en vente au grand marché de l'industrie, et que, comme les autres, son prix, ses alternatives de hausse et de baisse, sont régies par la loi fatale de l'offre et la demande —Eh bien ! non, le travail n'est pas une marchandise, au moins dans le sens rigoureux. C'est un producteur de marchandises, au même titre que le capital, mais pas plus que lui il n'est une marchandise. Le travail des mains, comme celui de l'intelligence, n'est point une marchandise. C'est un *acte humain*, une fonction libre qu'une personne exerce au profit d'une autre, et qui demande une juste rétribution ; mais cette rétribution n'est pas le prix du travail, elle est seulement l'honorable entretien d'une vie qui se

(1) Nous avons entendu raconter ce fait navrant : dans une manufacture de chaussures, un bon ouvrier gagnait 8 dollars, par semaine. Un autre malheureux, aiguillonné par le besoin, se présente au patron, et lui dit :—Le travail que N.... vous fait pour huit piastres, je puis vous le donner pour 6 piastres, si vous voulez ! —Enchanté, le patron accepte, et l'excellent ouvrier est congédié !

dépense au service d'un autre.—En vérité, si l'on s'obstine à estimer le prix du travail, qu'on lui donne alors tout ce qu'il vaut : ce travailleur vous donne sa vie, sa vie d'homme libre et actif, redonnez-lui sa vie, par un salaire qui l'aide à vivre convenablement.—Quand vous achetez une marchandise, vous ne faites attention qu'à son utilité ou à sa rareté, vous ne pensez pas même à qui la produit. Vous achetez un poisson sur le marché ; pour en donner le prix, vous verrez s'il est bon, combien il pèse, sans vous soucier du vendeur ou du pêcheur. Qu'il l'ait pêché au large, avec bien des fatigues, ou bien ramassé abattu par les flots sur la plage, c'est pour vous la même chose.—Eh bien ! en conscience, vous ne pouvez agir ainsi avec le travail. Le travail est l'acte d'une personne humaine : vous qui jouissez de ce travail, vous ne pouvez oublier l'être d'où il émane, vous ne pouvez faire abstraction ni de l'homme ni des respects dûs à l'homme.— Le travail n'est donc pas purement une marchandise ; sa rétribution, son salaire ne doit pas être absolument soumis aux fluctuations de l'offre et de la demande. (1)

Enfin parce que vous, patrons, employez *dix* ouvriers au lieu *de trois*, cela vous donne-t-il le droit de baisser leur salaire ? Ne demandez-vous pas de chacun d'eux la somme de travail que vous exigiez des trois ? Travailleront-ils moins parce qu'ils sont dix ? Parce qu'ils sont dix, auront-ils moins besoin de réparer leurs forces, leurs femmes et leurs enfants auront-ils moins faim à la maison ? Pourquoi alors les payer moins, précisément parce qu'ils sont *dix* au lieu de *trois* ? O patrons, n'oubliez point que le travailleur n'est pas une *chose*, une *machine*, un *esclave*, c'est un *homme !* son travail n'est point une marchandise, qu'on estime selon qu'elle est utile ou rare, c'est le service d'une personne libre, qui a des droits inviolables. Oh ! certes, malgré ses humiliations et ses misères, le salariat est un grand progrès sur le servage du moyen-âge, comme celui-ci en était un sur l'esclavage payen : mais ces théories de l'économie matérialiste feraient vite du salarié de nos jours le frère du malheureux esclave d'autrefois.

(1) Voir M. Liberatore, Principes d'Economie Politique, P. III. *Le salaire.*

X

Après avoir démoli, il faut bâtir. Mes frères, quel est donc enfin, selon la justice, le taux normal, la quotité du salaire de l'ouvrier ? Nous ne parlons que de l'ouvrier, car il n'est point question ici des domestiques ou servantes : le salariat perd pour eux bien des amertumes, puisqu'ils sont assurés de la nourriture et du logement, et qu'ils sont presque les membres de la famille.—A cette question vitale, le Pape répond :— *Le salaire doit être suffisant à faire subsister l'ouvrier sobre et honnête.* — *La suffisance pour la vie de l'ouvrier*, voilà donc la mesure du juste salaire ! Donc l'industriel, qui spécule sur l'indigence du travailleur, et lui dicte un salaire de famine, outrage non seulement la charité, mais aussi la justice, il n'est pas seulement mauvais, il est un malfaiteur !

Mes frères, cette théorie du salaire n'est pas nouvelle, comme on s'est récrié en maints quartiers. Elle est aussi vieille que cette grande loi du travail, promulguée à l'homme au moment où il allait dire un éternel adieu aux délices de l'Eden ! Dieu lui dit :—*Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front.*—Oh ! quand après avoir lu les pages sublimes ou charmantes, qui nous content la naissance du monde et les joies innocentes de la première famille, nos yeux tombent sur cette sentence divine, un voile de tristesse passe sur notre âme. Nous ne voyons là qu'une manifestation de la Souveraine Justice, nous oublions que la Souveraine Miséricorde a au moins la moitié à réclamer dans ce décret. O vous les travailleurs, cette sentence de l'Eden est le texte légal de vos droits, elle vous sauve des abus de la force et de la fraude !

Mes frères, on n'a pas vu assez cela, on n'a voulu voir là rien qu'un arrêt sévère et vengeur. Et cependant, Dieu posait en même temps une loi féconde, la loi et la mesure de toutes les transactions sociales. Sans doute, appliquée *à moi*, cette sentence est un châtiment, elle me condamne aux âpres fatigues du travail. Mais appliquée *aux autres*, elle détermine ce que je dois leur donner en retour

de leur travail, elle règle les questions de justice.—Pour bien sonder la profondeur de cette sentence divine, disons d'abord que par *sueur* il faut entendre toute fatigue, tout travail utile ; et par *pain* l'ensemble des moyens nécessaires à l'entretien de la vie, non-seulement la nourriture, mais encore le vêtement et le logement.

La parole divine a donc une double portée, l'une pénale et de justice : elle est négative ; l'autre commerciale et de miséricorde : elle est positive. Dans le premier sens, voici sa formule :—*Le pain est de la sueur, tu ne mangeras qu'en travaillant ; si tu ne travailles point, tu ne dois point manger.*—Saint Paul répétait ce mandat, avec la franchise apostolique :—Qui non laborat, nec manducet,—Que le fainéant se passe de manger !—Mais dans le second sens qui console des rigueurs du premier, voici sa formule :—*Qui travaille a droit de manger, la sueur produit du pain, ou mieux la sueur c'est du pain.*— (1)

Ainsi donc, mes frères, l'homme qui ne travaille point pêche contre la loi de Dieu : ou il se suicide, ou il fraude les autres dont il dévore les sueurs, ou il mendie. Ah ! si dans l'aveugle ou l'infirme la mendicité est un malheur, un droit respectable, dans l'homme valide elle est une honte, plus que cela, un crime ! Dieu n'a pas dit à l'homme : —Tu vivras de pain mendié de porte en porte ; mais bien :— Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front !

Mais à son tour, le patron qui donne un *salaire de famine* à l'homme qui travaille pour lui, viole la loi divine du travail ; car la sueur, le travail de l'ouvrier doit produire du pain ; et lui, il prend toutes ses sueurs et ne lui donne pas tout le pain dont il a besoin et auquel il a droit. La justice est violée, car la justice demande l'égalité, et Dieu a établi une égalité entre la sueur et le pain : *sueur pour pain, pain pour sueur !* Selon la loi de l'éternelle justice, l'ouvrier dit au patron :—Donne-moi du pain, je te donnerai mes sueurs.—Et le patron lui répond :—Je te donnerai du pain, donne-moi tes sueurs !—Oui, mes frères, voilà ce qu'il faut dire, si l'on ne veut pas admettre la monstrueuse doctrine, qu'il y a des hommes nés

(1) Voir Card. Tapparelli, Civilta Cattolica, an 1891, vol. 7 et 8.

pour mourir de faim ; ou bien le principe dégradant, que le seul moyen de vivre, donné par Dieu à l'indigent, à ceux qui n'ont rien, c'est le bissac du mendiant !

XI

En vérité, mes frères, on se méprendra toujours sur le salaire, si l'on s'obtine à ne l'envisager que du côté du patron, au point de vue des profits qu'il retire du travail. (1) Non, c'est du côté de l'ouvrier qu'il faut avant tout le considérer ; il est la rémunération de ses efforts, le but de son travail, le fruit de ses sueurs. Or, qu'est-ce que le travail pour l'ouvrier ? Il est vrai que c'est l'exercice de son activité libre, et quand il l'offre à un autre homme, c'est là un don *personnel*. Oh ! si vous ne voyez que cela dans le travail, il est certain que l'ouvrier peut le donner à un prix quelconque : je puis même vous céder pour rien du tout l'effort de mes muscles !—Mais certes, il y a autre chose dans le travail : c'est plus qu'un don libre et personnel : c'est un moyen *nécessaire* pour vivre. On ne travaille pas pour le seul plaisir de travailler. L'ouvrier travaille *parce qu'il* le veut bien, mais il travaille *pour* vivre. Il doit vivre, et il n'a pour cela d'autre ressource que son travail. Le salaire doit donc représenter précisément ce but naturel de son travail : *avoir ce qu'il faut pour vivre commodément et honnêtement*. Cela est si vrai, que l'ouvrier lui-même ne *doit* pas accepter volontairement un salaire qu'il sait absolument insuffisant ; il ne le doit pas, parce qu'il ne peut renoncer au droit de vivre ! S'il s'y soumet ce sera toujours en protestant contre cette dure nécessité, l'abus criminel de l'égoïsme.

Voici donc, mes frères, comment se forme le contrat de travail. Un capitaliste a besoin de bras pour

(1) On le voit, nous n'excluons point le côté du patron, nous disons seulement, qu'il est secondaire. Le côté de l'ouvrier, règle la question du *minimum* au-dessous duquel la justice défend de descendre, et qui est, la *suffisance pour vivre*. Le côté du patron détermine les fluctuations du salaire *au-dessus de ce minimum*. Ainsi l'ouvrier dont le travail est extraordinaire ou le savoir professionnel supérieur, apportant au patron plus de profits, recevra un salaire supérieur à celui du travailleur qui n'a point ces titres d'excellence.

lancer une industrie. L'ouvrier se présente et lui dit : Je vous offre mon travail, Mais, pauvre et dépourvu de toute avance pour subsister durant le temps de la production je ne puis attendre les profits futurs de votre entreprise ; je ne veux pas davantage encourir les risques de faillite où elle peut aboutir. C'e-t pourquoi anticipez-moi sur v..re capital tout ce dont j'ai besoin pour vivre ; donnez-moi sous forme de salaire, tous les moyens de subsistance : je travaillerai et vous abandonnerai tous les profits de l'industrie. Nous y gagnerons tous les deux ; moi de vivre de mon travail ; vous, d'être délivré de toute ingérence importune et de recueillir la quasi-totalité des bénéfices.—Mes frères, voilà le salariat sous son vrai jour ! L'industriel qui l'entend autrement s'enrichit du bien d'autrui, il ne diffère en rien du voleur ! Bien plus, et pour la même raison, s'il abaisse un salaire déjà trop mesquin, parce que les profits de l'entreprise diminuent, il altère injustement la nature du contrat. Le salariat n'est pas un *contrat de société*. Au reste puisqu'il baisse le taux des salaires parce que le chiffre de ses affaires est en baisse, pourquoi alors ne pas l'élever lorsque les profits suivent un mouvement ascensionnel ? Patrons, associez donc vos ouvriers à vos bénéfices, puisque vous les associez à vos risques !

XII

Ainsi donc, mes frères, que le travail soit à la pièce ou la journée, il est un *minimun* du salaire que la justice demande impérieusement : c'est celui qui suffit à faire subsister un ouvrier sobre et honnête. (1) Assurément, il

(1) Pour couper court à une difficulté, qu'on nous a faite, nous ferons remarquer que, pour bénéficier de cette formule puisée dans l'Encyclique : *le salaire doit être suffisant pour la subsistance de l'ouvrier sobre et honnête*, un travailleur doit réaliser trois conditions essentiels : 1o être *ouvrier*, c'est-à-dire avoir une habileté professionnelle, et travailler loyalement ; s'il n'est pas cela, le salaire qu'on lui donne revêt plus le caractère d'une aumône qu'autre chose ; c'est un acte de charité, non de justice. 2o être *sobre* : le patron n'est pas tenu de pourvoir aux stupides dépenses d'un ivrogne. 3o être *honnête* : le travailleur qui gaspille ou détériore par sa mauvaise foi les choses ou les instruments du patron, ou celui qui répète l'histoire du prodigue de l'Evangile,—*dissipavit substantiam suam vivendo luxuriose*—le paillard, s'il n'a point la suffisance pour vivre, qu'il s'en prenne à lui seul !

peut, il doit même souvent être supérieur :—tant mieux alors !—mais jamais il ne doit être inférieur. Nous ne voulons pas dire que le salaire échappe entièrement aux fluctuation de l'offre et de la demande ; bien des circonstances peuvent influencer sur la hausse et la baisse des salaires. Mais avec le Pape, au non de la loi divine et de la loi naturelle, nous affirmons que, dans leur plus grande descente, jamais les salaires ne peuvent tomber au-dessous de ce minimum, sans que la justice ne soit lésée.

Mais ici, mes frères, prenons garde à une illusion des économistes.—Les ouvriers se plaignent, disent-ils : et pourtant voyez les beaux salaires qu'ils ont aujourd'hui. La main d'œuvre est maintenant rémunérée, chez l'homme, au bas mot à 90 cents ou plus, tandis qu'il y a cinquante ans, c'était 70 ou 50 cents ! du reste, il y a mieux que cela, les salaires montent souvent à un dollar, et au-delà, : que ces ouvriers sont donc injustes et exigeants !

J'ai dit, mes frères, une illusion, car je n'ose dire une mystification : je suppose ces savants de bonne foi. Mais, pour répondre à leur protestation : Il est clair que si un petit nombre d'ouvriers privilégiés arrivent au chiffre brillant de deux dollars, cela ne donne pas *un cent de plus* au grand nombre, qui reste modestement à l'unité, ou même tombe au-dessous !

Et puis, il ne suffit pas de compter l'argent : cela ne vous donne que le salaire *nominal* ; c'est le salaire *réel* qu'il faut considérer : c'est-à-dire la quantité de choses nécessaires ou utiles à la vie que l'ouvrier peut se procurer par l'échange de son salaire. Il est évident qu'un salaire de deux dollars est quatre fois supérieur à celui de cinquante cents ; mais si avec les deux dollars je ne puis pas acheter plus d'objets utiles qu'avec les 50 cents d'il y a un demi-siècle, quoiqu'en dise l'arithmétique, je ne suis pas plus riche : le salaire réel est resté le même. Un brave travailleur m'écrivait de la République Argentine, qu'il gagnait trois dollars par jour ; il n'ajoutait pas que dans ce fortuné pays tout coûte trois fois plus cher qu'ici ! Eh bien les Economistes auront-ils le courage d'affirmer que le salaire réel, celui seul qui compte pour l'ouvrier, est partout et toujours en rapport avec les nécessités de la vie ?

XIII

Voilà, mes frères, voilà le salaire *humain !* Mais il doit être aussi *familial*, puisque selon les conditions ordinaires de la nature, la vie de l'homme s'épanouit dans la famille. Le salaire de l'ouvrier, pour être juste, doit donc être tel qu'il suffise à faire vivre,—oh ! je ne dis pas luxueusement, mais enfin honnêtement, sans trop de souffrance—un ménage d'ouvriers, c'est-à-dire selon la moyenne généralement adoptée, l'ouvrier sa femme et trois ou quatre enfants. (1) Le grand cardinal Manning écrivait ces belles paroles au Congrès de Liège :— *La société humaine n'a que faire de cet homme économique imaginaire des économistes politiques, ; il lui faut l'être humain dans la réalité du souffle de vie qui l'anime, il lui faut l'homme de la famille d'Adam, investi de toutes les sympathies et de toutes les dignités de notre humanité !*

(1) Pour ridiculiser cette doctrine, qui n'est pourtant qu'un développement logique de l'Encyclique [on voudrait que le Pape, par ce salaire *suffisant à faire subsister*, entende l'ouvrier tout seul, et non pas sa famille, comme si on pouvait isoler le travailleur de cette douce société domestique, où il est, où du moins il sera, qui est une partie intégrante de sa personne, à laquelle il tient par toutes les fibres de son corps et toutes les tendresses de son cœur !] on est allé jusqu'à dire :—mais alors le patron, en faisant le contrat du travail, devra s'informer si l'ouvrier est marié ou célibataire, combien il a d'enfants, payer plus cher le marié que le célibataire, celui qui a quatre enfants que celui qui en a trois !—Tout cela, c'est absurde ! Le Pape n'a pu vouloir dire l'absurde !—M. l'abbé Pottier a parfaitement résolu cette objection au Congrès de Liège :—Le salaire aura pour point de départ la somme de biens nécessaires pour répondre à la *moyenne des nécessités de la vie humaine prise dans son ensemble*, c'est-à-dire le même travail sera payé au même taux, qu'il soit accompli par un célibataire ou par un homme marié, mais ce taux sera fixé de façon que, bien administré par l'ouvrier, il lui fournisse de quoi satisfaire aux *exigences de sa vie aux différentes périodes de son évolution*.—Pour l'ouvrier célibataire, ce taux lui donnera plus qu'il ne lui faut pour vivre, et s'il reste seul à ses propres charges, il pourra économiser et même s'enrichir. Quand il entrera en mariage, il pourra y apporter déjà des économies qui, ajoutées à ce salaire et mises avec un léger appoint que sa femme peut gagner, et dont il faut tenir compte, donnera plus qu'il ne faut pour vivre dans les premières années du mariage. Quand, avec la multiplication et l'éducation des enfants, arrivera la période culminante des nécessités, l'ouvrier devra, grâce aux économies réalisées, grâce à une vaillance répondant chez lui et chez sa femme aux exigences de cette période culminante, trouver dans de courageux labeurs, de quoi s'en tirer rigoureusement par lui-même ; puis les nécessités diminuant par le fait que les enfants grandissent, puis apportent déjà quelques gains au budjet familial, *l'ouvrier percevant toujours le même taux de salaire*, pourra sagement économiser de quoi mettre ses vieux jours à l'abri de la nécessité, et grâce à ses économies, jointes aux bons soins de ses enfants, n'être point fatalement, en *vertu du régime du travail*, une ruine pour la bienfaisance publique ou privée.

Ce n'est pas tout encore : pour répondre à ces dignités de notre humanité, le salaire doit avoir un élément d'avenir. Il doit permettre à l'ouvrier quelques épargnes pour les besoins imprévus des vieux jours, du chômage et de la maladie.—L'homme qui a travaillé pendant de longues années et dont le travail a été profitable à la société, a le droit de ne pas être condamné à la mendicité.—[P. de Pascal.]

Hélas ! mes frères, cette insécurité de l'avenir est une des angoisses qui torturent l'ouvrier.—Au bout d'un certain nombre d'années, ont-ils dit tristement dans des enquêtes, à un âge où cependant la vie est loin de s'éteindre, nous serons mis de côté comme des instruments inutiles, sans savoir ce qui adviendra de nous ou de notre famille.

En résumé, mes frères, trois éléments doivent entrer dans le salaire, pour qu'il soit réglé selon la justice : ce doit être un salaire *humain*, un salaire *familial*, un salaire *d'avenir !* (1)

---

(1) Pour réaliser ces postulata de la justice en fait de salaire, il suffira de consulter les statistiques de la population ouvrière. Ces statistiques sont bien importantes, sans elles on ignorera toujours les vrais besoins et les misères réelles des travailleurs. Voilà pourquoi, tous les congrès ouvriers réclament partout l'établissement d'un bureau de statistiques.—Ce qu'on pourrait faire en ce sens, nous l'avons fait à Québec. La moyenne obtenue est bien incomplète, souvent supérieure à ce qui existe en réalité. Nous en avons puisé les éléments dans le compte-rendu des dépenses d'un honnête ménage ouvrier, qu'on peut regarder comme le type de la classe travailleuse de cette industrielle cité.—1o Membres de la famille : l'ouvrier, sa femme, quatre enfants en bas âges—6 personnes à faire vivre par le salaire.—2o Nourriture, vêtement, logement, chauffage et éclairage, environ $300 ; dépense annuelle—$300, environ.—3o Il y a environ 300 jours de travail dans l'année ; donc pour couvrir cette dépense moyenne, il faut chaque jour un salaire de $1.—4o Outre ces frais nécessaires, il y a d'autres dépenses accidentelles, mais indispensables, l'école, le docteur, l'Église, les petites récréations ; c'est une dépense moyenne dans l'année de $50 ; ce total, divisé par les 300 jours de travail, demande un surplus de salaire de $0.10 cents par jour, soit $1 plus 10 cents—$1.10. 5o En moyenne, l'ouvrier des manufactures ne travaille plus après 50 ans, et sa vieillesse se prolonge encore 19 ans, soit : 15 ans d'impuissance au travail. La période active de sa vie à dû suffire aux besoins, non seulement d'aujourd'hui, mais encore de ces 19 ans de vieillesse.—6o La dépense quotidienne d'un vieillard, soutenu par ses enfants, est en moyenne de $0.30. Donc, pour n'être alors ni mendiant ni malheureux chez ses propres enfants, l'ouvrier doit pouvoir avoir économisé à 50 ans, sur son salaire, un petit capital de $1620 piastres.—7o Pour l'obtenir, en faisant courir la vie active de 20 à 90 ans, soit 30 ans, il faut au salaire quotidien un surplus de $0.18 —8o Donc, pour la moyenne de la population ouvrière de cette ville, le salaire devrait être : $1 pour les dépenses courantes, $0.10 pour les dépenses accidentelles, $0.18 pour les épargnes de l'avenir. *Soit* **$1.28,** voilà ce que devrait être le salaire minimum à Québec !

XIV

Et maintenant, quel est le rôle de l'Etat dans cette épineuse question du salaire ? —Mes frères, l'Etat est par sa nature même le justicier de Dieu sur la terre, il est le gardien de la justice. Eh bien ! nous l'avons vu, la fixation du salaire relève de la justice, et de la justice sociale. Elle relève donc de l'autorité souveraine de l'Etat, en ce sens du moins que l'Etat a le droit de protéger le travailleur, pour qu'il ne soit pas lésé en cette matière. (1)

Ah ! sans doute, toutes ces questions de travail, durée et salaire, seraient bien mieux résolues par des corporations professionnelles de patrons et d'ouvriers, si elles existaient légalement, avec la faculté d'imposer impérativement leurs règlements. Mais enfin, là où elles n'existent pas, et c'est aujourd'hui le fait universel, l'Etat, gardien et vengeur de la justice, doit substituer son action toute puissante à la leur. N'oublions pas cette pensée profonde d'un philosophe chrétien : —On ne persuade pas aux hommes d'êtres justes, on les y contraint. (Bonald.)

Comment l'Etat exercera-t-il son mandat souverain ? L'Encyclique se tait. Mais il y a deux solutions : ou bien la loi fixera la durée *maxima* du travail et le salaire *minimum* dans toutes les industries. Ou bien, l'Etat introduira dans la législation des dispositions formelles, qui permettront à l'ouvrier, au cas de vexation soit pour excès de travail, soit pour salaire insuffisant, de poursuivre judiciairement l'industriel qui aura ainsi abusé de sa détresse, et d'obtenir des tribunaux une indemnité, des dommages-intérêts.— La première solution est la plus commune parmi les Economistes chrétiens ; cependant nous avouons préférer la seconde, comme moins dangereuse et plus praticable.

Nous ne pouvons adopter le programme des *trois-huit*, (2) article le plus tapageur des revendications de tant

(1) Qu'on ne dise pas que l'autorité législative est impuissante dans ce domaine. C'est le cas de répéter la magnifique parole de Pitt : " Ne me dites pas que le Parlement est impuissant ; pour protéger, il doit être omnipotent ! "

(2) Les fameux *trois-huit* sont la journée ainsi partagée : 8 heures de travail, 8 heures de sommeil, 8 heures de plaisir, en famille et en société.

d'ouvriers à l'heure présente. C'est une règle trop inflexible dans son universalité : les exigences de tant d'industries variées, et les intérêts ouvriers eux-mêmes souffriraient de son application. Mais enfin, n'est-il pas évident que, même pour l'adulte, il y a une durée *maxima*, par exemple 10 *heures*, qu'on ne peut dépasser sans injustice, et que la loi civile a le droit de défendre d'outrepasser ? Et ces misérables salaires qui donnent droit à peine à un morceau de pain, la loi ne doit-elle pas fulminer contre eux sa réprobation ?

XV

Oh ! je sais, mes frères qu'on fait bien des difficultés à cette législation du travail que nous demandons.—On dira :—Ces procès ouvriers seront bien difficiles à trancher par les tribunaux ?—Pourquoi donc ? Tous les jours, les juges n'ont-il pas à décider des questions de dommages-intérêts bien autrement compliquées ? Le magistrat appréciera dans chaque cas, selon les lumières de son esprit et les principes de l'équité, s'il y a eu excès de travail ; il s'informera de la durée et de la grandeur du travail accompli, du prix moyen des denrées alimentaires dans le pays ..... Du reste, vu le grand nombre de cas analogues, il est évident qu'il y a des milliers d'ouvriers dans la même situation,—il s'établira bientôt là-dessus une jurisprudence qui permettra de procéder plus vite et plus aisément. Que dis-je ? Les patrons aideront à la solution de la question. Evidemment la menace de ces procès leur sera désagréable : pour éviter ces extrémités fâcheuses, ils auront soin de faire approuver leurs règlements d'ateliers et leurs tarifs de salaire par l'autorité administrative, ou mieux encore par des corporations mixtes. Et ainsi cette loi aura le grand avantage de stimuler les patrons à promouvoir la création de ces corporations pofessionnelles, auxquelles ils n'ont guère songé jusqu'ici.

On dira encore : —Mais tout ce système est déshonorant pour l'ouvrier : en le plaçant sous la tutelle de la

loi, vous l'assimilez au mineur d'âge et même à l'aliéné !—

Mes frères, nous répondons que le droit d'invoquer l'autorité civile n'avilit personne, puisqu'elle est faite pour le bien de tous. Avoir faim, n'est-ce pas une faiblesse aussi digne, plus digne même de la tutelle du législateur que les passions du mineur et du joueur ?

On objecte enfin :—Il est bien des ateliers où le patron ne pourra augmenter le taux des salaires sans se ruiner : la contrainte légale entraînera donc la chute de son industrie, et la ruine de ses ouvriers eux-mêmes qui seront jetés sur le pavé, sans travail, sans argent !—

Nous répondons, mes frères, que les patrons qui ne donnent pas à l'ouvrier un salaire suffisant, c'est qu'il ne le *veulent pas*, ou qu'ils ne le *peuvent pas* ! Pour les premiers, la loi sera salutaire, elle fera taire leur égoïsme et tiendra en échec leur insatiable cupidité. Quant aux seconds, quant à ceux qui réellement et *habituellement* [l'industrie peut traverser une crise passagère, qui rabaisse les gains de l'ouvrier, jamais pourtant au-dessous du minimun : alors que l'industriel, déjà enrichi, prenne sur les profits accumulés du passé ou sur ses fonds de réserve!] ne peuvent donner à leurs ouvriers qu'un salaire de famine, nous le demandons :—Est-il désirable qu'il existe dans le pays des industries qui, faute d'entente dans les patrons ou de ressources locales, ne peuvent y fonctionner, qu'en imposant à la population ouvrière les angoisses du paupérisme, l'épuisement des forces, et l'étiolement de la race ?—Mes frères, poser cette question, c'est la résoudre ! (1)

XVI

Non, la difficulté n'est pas là ! Elle est plutôt dans la concurrence de l'industrie étrangère. En effet, si dans

(1) Oui, nous le disons sans crainte, après d'éminents penseurs : *qu'elles disparaissent* ces industries d'une infériorité notoire, soit à cause de l'insuffisance du capital engagé, ou de la mauvaise direction, ou d'un outillage suranné ! ce sera un soulagement pour le pays, le bien de la classe ouvrière. L'industrie nationale gagnera à cette suppression.— Mais, dira-t-on, que d'ouvriers seront alors dépossédés de leur gagne-pain !—Non pas ! Car à moins de surproduction, les usines survivantes augmenteront le chiffre de leurs affaires et de leurs bénéfices : elles pourront donc accroître le salaire de leurs ouvriers et employer ceux que la chute des autres établissements a laissé sans travail.

une nation la loi protège le travail, n'est-il pas à craindre que l'industrie nationale ne soit écrasée sur le marché ? Ses produits, devenus plus coûteux, devront se vendre plus chers ; tandis que les industriels du pays voisin, affranchis de toutes ces entraves, vendront moins cher, accapareront les demandes, et bientôt le chiffre des exportations baissera d'une façon alarmante !.....

C'est là, mes frères, une difficulté sérieuse. Eh bien ! l'unique solution est dans une *législation internationale du travail* ! Pourquoi les nations civilisées ne s'entendraient-elles pas pour déterminer les principes fondamentaux du contrat de travail ? La question ouvrière n'est pas régionale ; elle intéresse l'humanité tout entière ! Au début de ce siècle, les Etats chrétiens sont convenus d'abolir la *traite des noirs* : pourquoi ne feraient-ils pas un accord semblable pour interdire la *traite des blancs* ? Cette idée d'une législation internationale du travail a déjà été lancée dans le monde. Disons-le, mes frères, à l'honneur du nom catholique, c'est un gouvernement catholique (M. Decurtins, au nom du Canton de Fribourg, Suisse,) qui le premier l'a proposée, et c'est le Pape Léon XIII, si sympathique aux intérêts des classes besogneuses, qui le premier l'a bénie et chaudement encouragée. Espérons que l'idée fera son chemin ! (1)

XVIII

Pardon, mes frères, d'avoir été si long dans l'exposé d'une question où de si grands intérêts sont en jeu ! Nous n'avons pas tout dit. Et comment tout dire ici ? Nous n'avons pas épuisé tous les enseignements féconds de

(1) Déjà même un Congrès International a été réuni dans ce but, originairement, il devait se tenir à Berne, selon la généreuse impulsion donnée à cette idée humanitaire par M. Decurtins. Mais sur l'initiative de Guillaume II, Empereur d'Allemagne, il s'est tenu à Berlin, en 1890. Il y a à peu près entente : sur le repos dominical, la protection des enfants, la limitation du travail des femmes, l'hygiène de l'usine, etc. Restent encore la fixation de la durée *maxima* du travail et du salaire *minimum* pour les adultes. Mais on y viendra : car il est dans la destinée des idées généreuses, d'aboutir tôt ou tard !

l'Encyclique. (1) Nous prions Dieu qu'il donne aux chefs d'Etat la lumière pour les comprendre, et la force pour les appliquer. Mais de grâce, qu'ils se hâtent d'agir : qu'ils sortent de leur longue insensibilité aux souffrances et aux plaintes de la partie la plus intéressante de la nation, les humbles artisans de la fortune publique et du progrès sociale ! Les tribuns de socialisme, armés une redoutable logique, se prévalent des abus de l'ordre économique, pour aigrir les masses ouvrières et les armer pour la révolution social. Si l'Etat refuse d'intervenir dans le monde industriel, n'est-il pas à craindre que " l'ouvrier se retourne contre cette puissance impassible et dédaigneuse, contre cette coûteuse et inactive machine, et, dans un accès de colère, s'efforce de la briser ? (*L'Univers*) "

O chefs d'Etat, providence des petits, vous êtes l'espérance des travailleurs ! Et ils sont bien modérés dans leurs demandes ; ils ne vous demandent pas de leur créer le paradis sur terre, encore moins de dépouiller les fortunés de ce monde, ils vous prient seulement de penser à eux, de les sauver des affres de la faim et des haillons de la misère, des navrantes incertitudes du lendemain ; ils vous demandent de leur rendre leurs foyers avec un peu plus d'aisance et de joie ! Ces justes demandes, vous pouvez y faire droit par une sage législation du travail, inspirée de l'Encyclique Pontificale.

Au dernier jour de sa magistrature, Samuel prit à témoin tout Israël, massé sur les hauteurs de Galgala, qu'il avait gouverné la nation sainte avec justice et désintéressement. Et la voix formidable de tout le peuple s'éleva :—Oui, nous sommes témoins et Jéhovah aussi, que tu n'as point fait l'injustice et bien servi la patrie !—

Chefs d'Etat, à vous de mériter ce glorieux témoignage ! Soyez les pères des ouvriers, de la classe souffreteuse. Quelle consolation ce sera pour vous de pouvoir dire au

(1) Léon XIII indique à grands traits certaines réformes sociales, bienfaisantes à la population ouvrière : la création d'une propriété stable pour le travailleur, l'encouragement à l'épargne, la protection de ces petits patrimoines, sorte de *homesteads*, l'enrayement de la dépopulation et de l'émigration, la modération et une stricte économie dans les impôts, etc.—Il y aussi la question si grave de l'hygiène dans les manufactures, celles de l'assurance contre les accidents, les caisses de retraite pour la vieillesse, l'indemnité aux ouvriers renvoyés sans intimation du motif ou avis préalable ; et enfin la question de *la participation aux bénéfices de l'entreprise*.

tribunal du souverain Juge :—Mon Dieu, j'ai péché : mais aussi sur cette terre, où vous m'aviez donné de gouverner, je laisse des milliers d'hommes moins malheureux, la dignité humaine protégée par les lois, la famille restaurée, la paix sociale mieux garantie !..... ...

Encore une fois, mes frères, prions Dieu qu'il donne aux hommes de gouvernement l'intelligence de leur auguste mission et la volonté de l'accomplir. Ce sera notre manière, à nous, d'aider l'Etat à remplir le rôle providentiel que lui dicte Léon XIII.

O mon Dieu, donnez-nous des Saint-Louis, des Garcia Moreno ; et il n'y a plus de question sociale, mais la paix, la félicité, et la patrie de la terre est la plus belle image de la patrie de l'éternité !

SIXIÈME CONFÉRENCE

RÔLE DES PARTICULIERS.—ASSOCATIONS OUVRIÈRES

VŒ soli !
Malheur à l'homme seul ! [Eccles.]

I

Mes frères,

Nous avons fourni ensemble une longue carrière. Bien souvent, nous avons cheminé par des sentiers escarpés et rocailleux. Et pourtant nous marchions sans crainte ; non-seulement parce que le terme rêvé de la route fascinait nos intelligences ; mais aussi parce qu'un Ange du ciel nous tenait par la main et nous portait sur ses ailes. Ce bon génie, c'est celui qu'une voix prophétique du passé a baptisé : *Lumen in cœlo* ! *la lumière au ciel* ! (1) La grande parole du Pontife infaillible nous disait, où est le droit chemin, qui mène à la vie, au salut, où est l'abîme qui conduit à la perte, à la mort.

(1) On sait que c'est le motto de Léon XIII, dans la fameuse prophétie attribuée à Saint Malachie, évêque d'Armagh, contemporain de S. Bernard.

Eh bien ! mes frères, nous voici à la dernière étape de notre laborieux pèlerinage. Encore un effort, et nous touchons au terme désiré La question sociale a rempli le monde de cris sauvages, de haine et de division : l'Encyclique pontificale s'achève dans des paroles d'union et d'amour. Oui l'union fécondée par l'amour, l'union dans la charité, l'union dans la sainte fraternité, voilà le dernier remède aux conflits sociaux ! Par malheur, si celui-là échoue, tout est désespéré. Nous n'avons plus qu'à redire l'exclamation désolée d'un noble patriote Polonais, sur le dernier champ de bataille de sa patrie vaincue ; seulement il ne faudra plus dire comme Kosciusko : *Finis Poloniæ* ! fin de la Pologne ! mais bien : *Finis Societatis !* fin de la société. Non pourtant, nous en avons la ferme espérance, ce n'est point la haine, principe dissolvant, qui triomphera, mais plutôt l'amour, principe vivifiant ; la haine n'a qu'un temps, l'amour est immortel et invincible Oui, mes frères, c'est la charité, qui aura le dernier mot dans cette menaçante question ouvrière !

Léon XIII clôt l'enseignement salutaire qu'il donne au monde, par les mêmes paroles, qui sortaient des lèvres du Verbe-Incarné, à la dernière Cène :—O Père, que tous ceux qui croiront en Moi soient un ; comme Tu es en Moi et Moi en toi, qu'eux aussi, ils soient un en Nous ; qu'ils soient un, comme sommes un ; Moi en eux tous et Toi en Moi, afin qu'ils soient consommés dans l'unité !— [Ev. St-Jean .]

II

Mes frères, la sagesse de tous les temps a formulé ce principe, que rien n'a jamais démenti : *L'union fait la force.* Tout seul, abandonné à ses propres ressources, l'homme est un trésor de faiblesses et d'indigences : mais quand il unit sa vie, son énergie, son intelligence et son cœur avec ceux de ses frères, l'homme est une puissance invincible, une grandeur imposante.

Voyez ce chêne géant, dont l'existence séculaire semble une ombre de l'éternité : c'est le type de la force et de

la majesté. Mais prenez un microscope, vous découvrirez que cet être fort et magnifique n'est qu'un immense tissu de fibres entrelacées ; allez plus loin, les fibres elle-mêmes se résoudront en faisceaux de fibrilles ténues et de cellules prodigieusement amincies. Mais ces fibrilles et ces cellules microscopiques, qu'un souffle balaierait au hasard, unissez-les dans la fibre ligneuse ; croisez et mariez ensemble les fibres dans les tissus : et vous aurez le chêne, orgueil de nos forêts. O créatures humaines, vous aussi fibres solitaires et gémissantes, unissez-vous, croisez ensemble vos vie, vos pensées, vos amours et vos forces : et vous aurez la force et l'éternité des chênes.—Encore une fois, l'homme solitaire est bien petit, bien pauvre, c'est un zéro comme valeur ; mais devant ce *zéro* mettez l'*un*, l'unité féconde, et vous décuplez, vous centuplez sa puissance et sa valeur.

La parole éternelle s'harmonise ici avec les intuitions de la raison humaine. Quand il eut fait l'homme, lui, le Créateur, qui connaît bien les besoins de notre nature, il prononça cet oracle, devenu la loi de toute vie humaine : —*Non est bonum, hominem esse solum !* Il n'est point bon que l'homme soit seul.—Et plus tard, l'Esprit inspirait à Salomon, le plus sage de tous les hommes, ces paroles à jamais célèbres :

—Il vaut mieux être deux ensemble que solitaire :
Car ils jouissent de leur société.
Si l'un tombe, l'autre le soutient :
Malheur à l'homme seul ! tombé il n'a personne qui le relève.
.....
On peut triompher d'un seul, mais deux résistent à l'agression :
Un triple lien ne se rompt jamais !

[Eccles. IV.]

L'humanité a entendu cette double leçon. Outre les deux grandes sociétés naturelles : la Famille et l'Etat, on s'est associé pour le commerce, l'industrie, la littérature, les beaux arts, le plaisir même : il n'est pas d'intérêts, dont on n'ait mis la sauvegarde sous l'égide de l'association. Que dis-je ? on s'est associé même pour le mal. Car le mal a lui aussi ses intérêts sinistres, et il lui faut la force de l'association pour désoler ou empoisonner le

monde. Les voleurs et les pirates se sont unis pour ravir la propriété des autres, les fauteurs de mensonge et d'impiété se sont unis pour troubler les intelligences et corrompre les cœurs : et la Franc-maçonnerie de nos jours est la plus formidable association que le mal ait encore créée.

Ce principe de l'union est tellement ancré dans l'homme, qu'il baisse ou grandit avec lui : faible et pauvre chez les nations barbares, presque nul parmi les sauvages, fécond, immensément développé dans les peuples civilisés. Voyez les associations qui s'épanouissent parmi nous : à qui voudrait les compter, on pourrait renvoyer le défi de Jéhoval à Abraham, en lui montrant les étoiles du firmament ! *Numera, si potes*, nombre, si tu peux ! Il y en a pour tout : congrégations et confréries pour la piété, académies pour la science, compagnie pour l'industrie et la finance, clubs pour le plaisir !

III

Oui, mes frères, c'est un besoin inné de nous rapprocher dans l'association, tendance invincible, spontanée, que la raison ne fait pas mais qu'elle seconde, de nous entendre avec les hommes, qui vivent près de nous, ont les mêmes préoccupations que nous, besoin d'épanchements mutuels, besoin d'appui et de conseils intelligents, besoin fondé sur la conscience de notre faiblesse, la soif de notre perfectionnement et la confiance envers nos compagnons de vie et de travail. Il en est de nous, comme de ses banquises flottantes de glace, qui aspirent à se souder ensemble, pour emprisonner les fleuves et les lacs dans un étau inébranlable.—Il y a parmi nous quelque chose comme ces affinités électives, qui groupent les atômes dans la molécule et président à cette merveilleuse organisation du monde matériel, qui ravit les yeux du Chimiste et du Physicien : entre les hommes du même ordre et du même travail, il y a des affinités multiples en vertu desquelles ils se recherchent instinctivement pour

se grouper ; tendances naturelles qui font de la société humaine un organisme plus beau encore que celui de l'univers, si les passions mauvaises et les abus du pouvoir civil n'y introduisaient trop souvent le désordre.—L'animal est partout stationnaire, les espèces et les individus présentent toujours une monotonie désespérante : mais l'homme, être essentiellement perfectible, avance sans cesse dans la voie fleurie du progrès, il change et améliore les conditions de son existence. *Toujours plus, toujours mieux* ! voilà le mot d'ordre que l'humanité a entendu à son berceau Mais le germe de tout progrès est dans l'association, dans l'union des intelligences et des cœurs : suppléer sans elle, l'homme végèterait, sa vie intellectuelle ne prendrait jamais son essor, et la barbarie serait l'état normal de notre race.—En un mot, isolé, privé des bienfaits de l'union, l'homme n'est qu'une ébauche, une miniature d'homme : il ne devient un être parfait, achevé, enfant de lumière et d'amour, créature d'une beauté consommée, que par et dans la vie sociale !

Ah mes frères, je me sens le cœur à l'aise, pour parler ici de *l'union*. (1) A cette heure, dans la vieille cité de Champlain, berceau de la Nouvelle France, je vois des milliers de Canadiens-Français, venus de tous les points du Canada et des Etats-Unis. C'est ainsi que je comprends la puissance de l'union : ces milliers de cœurs canadiens, qui fraternisent ensemble, pour affirmer solennellement leur religion, leur foi, leur nationalité : un peuple ainsi ;

(1) Cette conférence fut donnée le 21 Août 92. C'était la veille des grandes Fêtes Jubilaires de son Em. le Card. Taschereau, Arch. de Québec, et de la Société Nationale, la St. Jean Baptiste. Fête magnifique, où l'on vit défiler dans les rues de la vieille métropole près de 100.000 Canadiens-Français, accourus de tout le Dominion et des Etats-Unis. A contempler cette mer ondulante de drapeaux tricolores, flottant sur tous les poins de la cité, on se serait cru, non plus à Québec, mais à Paris, dans les enthousiasmes d'une soirée du 14 juillet. Ce qui ravissait l'intelligence chrétienne, c'était surtout ce spectacle, si rare en nos jours d'indifférence, de tout un peuple, mêlant ensemble les élans de la religion et les chants du patriotisme. Ce même jour, une frégate française venait mouiller dans ce Saint-Laurent, qui fut jadis français. C'était l'*Aréthuse* sous les ordres de l'Amiral d'Abel de Libran. Le vaillant amiral voulut que la France fut représentée dans cette fête religieuse et nationale. La présence au milieu d'eux, surtout en un tel jour, de nos braves petits marins, éleva au paroxysme l'enthousiasme du peuple de Québec. Car c'est le canadien surtout, qui peut redire le vers du poète :

Tout homme a deux pays : le sien, puis la France.

Tel est l'incident auquel fait allusion ce paragraphe.

uni est immortel ! Je comprends mieux encore la force et la grandeur de l'union, mes frères, quand je vois cette frégate française, mouillée dans les eaux du Saint-Laurent, s'associer à nos fêtes : il me semble qu'alors l'âme de la vieille France vient embrasser l'âme de sa Fille du Nouveau-Monde, la Nouvelle- France, que toutes les deux n'en font plus qu'une, et que la race française, ainsi unie dans la foi et dans l'amour, ne périra jamais dans le monde !

IV

Mais ici, mes frères, n'oublions point une vérité souverainement importante : c'est que ce droit d'association est *inné* dans l'homme. Ce n'est donc pas un don bénévole, une concession du gouvernement, parce que le gouvernement ne fait pas les hommes. C'est un don de Dieu, un privilège de notre nature : l'Etat doit le reconnaître et protéger son exercice, voilà tout. Aussi rien n'égale l'absurdité d'un projet de loi présenté naguère en certain Parlement. On débutait en déclarant que la loi reconnaît l'existence et la liberté de toute association, hormis celle qui serait mauvaise et dangereuse à l'Etat ; le reste était une règlementation draconienne de ce droit d'association. Autant vaudrait déclarer que la loi consent à reconnaître que désormais l'homme aura deux jambes et une tête, mais encore à certaines conditions ! Oui, mes frères, tout homme a le droit naturel de former des associations utiles et honnêtes, et ce droit n'est point périmé ni épuisé par la société civile elle-même. Cette grande société préside aux intérêts généraux de la nation : mais il est d'autres intérêts d'une sphère plus humble, les intérêts locaux et professionnels, que l'association privée peut seule promouvoir efficacement. Comme l'observe justement le Pape, l'Etat qui refuserait à ces associations l'existence et la liberté, se suiciderait par là même : car toutes elles découlent de la même source que lui : la *sociabilité* naturelle à l'homme !

V

Eh bien ! donc, hommes du travail, voici la dernière parole que vous envoie Léon XIII : *unissez-vous !* La plaie du monde industriel, c'est l'individualisme, l'émiettement des forces, l'isolement des intérêts. C'est la formule anti-chrétienne : *Chacun pour soi !* qui a fait de la société un champ de batailles ardentes, lutte sans trêve ni merci de l'égoïsme et des intérêts, lutte ou chacun combat pour l'existence, et qui finit toujours par le triomphe des plus forts, des plus habiles et l'écrasement des faibles. La concurrence effrenée, à son aise dans cet individualisme, a créé—ces légions d'ouvriers sans foyer, sans lendemain assuré, sans état dans la société, livrés avec leur famille aux chances du marché, et qu'un moment de chômage forcé suffit à réduire à l'extrême misère !.....Dans cet état de désorganisation, de pulvérisation sociale, l'ouvrier est abandonné aux abus de la force, aux excès du travail, sans autre défense, sans autre protection que la charité personnelle du maître qui peut en manquer, ou la manière dont il comprendra son intérêt.—(A. de Mun.)

Eh bien ! il faut en finir avec cet état social, qu'un savant Economiste chrétien flétrissait du nom de "marché aux esclaves, ouvert partout dans le monde moderne" [Mgr de Ketteler.] Travailleurs, donnez-vous donc la main, serrez-vous les coudes, l'union professionnelle tarira ces calamités du régime individualiste. Oh ! sans doute, il faudra pour cela se résigner à des sacrifices, il faudra imposer silence à votre orgueil, en reconnaissant que vous avez besoin des autres, silence à votre égoïsme, en vous dévouant aux intérêts de vos frères, qui en retour vous immolent les leurs, silence à votre jalouse liberté, en vous soumettant à une direction commune. En ce monde, voyez-vous, on n'a point de droits, point de jouissances, sans les payer chèrement, et en définitive ce sont toujours les plus dévoués, les plus sacrifiés, qui moissonnent à pleines mains aux champs de la gloire et du bonheur.—La concurrence illimitée a plongé le monde du travail

dans l'anarchie : ce ne sont plus que des atomes humains qui se poussent, se heurtent, le peuple a été mis à l'état de poussière jetée sur le sol, livrée au hasard des combinaisons momentanées, balayée par le vent des intérêts divers. Encore une fois, mes frères, il faut à tout prix sortir de cet état de choses ! cela ne peut pas durer : il nous faut l'organisation du travail, c'est-à-dire l'union, l'association professionnelle !

VI

Mais pourquoi prêcher les associations du travail ? Certes, il semble que ce soit la chose la moins rare en notre temps.—Mes frères, je sais bien qu'il existe partout des associations ouvrières. Il en est même qui sont de formidables coalitions, liguées pour protéger et venger leurs droits. Elles enserrent dans leurs vastes ramifications, et tiennent sous une discipline de fer les travailleurs de tout un pays, voire même de tout un continent, et, à un moment donné, elles lancent cette armée aveugle et passive à la guerre contre le capital et le patronat. Leurs agissements, nous les voyons de nos yeux, mais souvent leurs ressorts mystérieux nous échappent : car le secret est la loi de ces belliqueuses coalitions. Nous savons qu'à un mot d'ordre, fulminé par des personnages inconnus, les masses ouvrières font éclater ces grandes grèves, qui mettent l'industrie aux abois ; imposent une gêne cruelle aux consommateurs, et surtout plongent dans une affreuse misère tant d'humbles ménages.

VII

Mes frères, nous avons prononcé le nom de *grève*, nom sinistre, qui résume toutes les haines, toutes les injustices, toutes les calamités du régime industriel de nos jours. (1)

(1) Ce nom vient d'une place de Paris, située sur les bords de la Seine, et jadis appelée *Place de Grève*, à cause du gravier, qui y abondait. C'est là que les ouvriers attendaient qu'on vint les embaucher pour l'ouvrage. Etre en grève, signifiait donc n'avoir point d'ouvrage, attendre du travail. De là le nom de grève, donné à ce grave accident économique : la suspension de travail dans les masses ouvrières.—Pour la doctrine que nous émanons ici, voir le magnifique ouvrage du Père Liberatore : Principes d'Economie Politique, P. II, *Grève*.

Eh bien ! pourtant, disons-le en passant, en soi la grève n'est pas condamnable. Elle est certainement le droit du travailleur : il a évidemment le droit de suspendre ou de refuser son travail, s'il se croit victime de conditions iniques ; bien plus, vu la solidarité mutuelle des intérêts ouvriers, il a le droit d'y entraîner ses compagnons par des voies persuasives Sans doute, c'est une fâcheuse extrémité, mais enfin c'est souvent le seul moyen qui reste à l'ouvrier de faire respecter ses droits ; si la société en souffre, qu'elle s'en prenne à elle-même : pourquoi a-t-elle oublié le plus grave de ses devoirs, la protection de l'humble travailleur ?

En soi, la grève est donc légitime. Mais, avouons que c'est là une arme fort dangereuse, un glaive à deux tranchants, que l'ouvrier ne manie presque jamais qu'en se blessant lui-même, une arme qui est bien à lui, mais dont il est à souhaiter qu'il ne se serve jamais —Naguère, dans un charbonnage de France, il y avait une grande grève de 30.000 mineurs. Elle dura deux semaines ; les pertes totales de la compagnie et des ouvriers ont été évaluées à *trois millions*. C'était en moyenne *dix dollars* perdus par chaque mineur. Qui ne comprend que dix dollars perdus, représentent, dans un ménage ouvrier, un douloureux capital de privations et de souffrances sans comparaison possible avec les millions de la compagnie ?

Mais, ce que nous réprouvons, mes frères, c'est la grève tumultueuse, incendiaire et parfois homicide. Les grévistes, qui endommagent la propriété des patrons, ou, ce qui est pis encore, violentent ceux de leurs compagnons qui veulent continuer le travail, commettent un crime, qu'on ne saurait trop condamner, ils violent gravement la justice.—Vous refusez de travailler, mon ami, parce que vous trouvez le salaire trop mesquin ou la durée du travail trop longue, c'est votre droit ! Mais moi, je suis satisfait des conditions de l'atelier, et je veux travailler, n'est-ce pas mon droit ? Qui donc vous autorise à troubler ma liberté par la violence ou les menaces ? — Déjà bien dangereuses, les grèves tournent donc parfois en brigandages !

VII

Eh bien ! nous le savons tous, ces grèves désastreuses sont le fait de ces grandes coalitions ouvrières. (1) Faire la guerre au capital, guerre implacable, guerre éternelle, voilà ce semble leur seul programme d'action !

Mais quoi ? mes frères, la guerre est donc la condition normale du travail ? La Providence qui nous condamne aux sueurs, a-t-elle voulu que ces sueurs arrosent du sang et des ruines ? Non, c'est là une pensée révoltante, un blasphème contre Dieu auteur et souverain de la société humaine. En décrétant la concurrence illimitée, le système économique, en vogue de nos jours, a décrété la guerre permanente : et cela nous suffit pour le flétrir ! Triste ironie, en vérité de transformer l'instrument du travail en arme de combat, et, à force de progrès industriel, n'aboutir qu'à ressusciter parmi nous le *cannibalisme* des Canaques Océaniens ! Oh ! ce mot épouvantable de cannibalisme, ce n'est pas nous qui l'inventons pour porter les choses au noir, ce sont des économistes anglais, qui l'ont prononcé les premiers. [*Herbert Spencer.*]

Mes frères, Dieu a dit à l'homme : Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front ! mais il n'a pas dit, ce qu'on a écrit de l'Israëlite d'autrefois :—Tu vivras, la truelle d'une main et l'épée de l'autre !—Dieu a sanctionné le travail, non la guerre.

VIII

Que faire donc ? Faut-il bannir du travail le principe de l'association, partout ailleurs si fécond ? Oh !

(1) Qu'on ne croie pas pourtant que nous voulions condamner en soi ces coalitions ouvrières, comme les Chevaliers du Travail, etc. Nous disons seulement, que ce n'est point l'idéal, qu'elles ont une base défectueuse, l'isolement du travail et du patronat. Mais ce défaut, ce ne sont point les ouvriers qui en sont responsables, c'est la société, c'est l'organisation économique qui fait de l'ouvrier et du patron, des étrangers l'un à l'autre, des indifférents, trop souvent même, des ennemis.

non, mes frères, mais il faut l'appliquer selon les conditions naturelles du travail. Il est prouvé que les coalition d'ouvriers d'une part, celles des patrons ou compagnies de l'autre, aboutissent presque fatalement à des hostilités, à la haine, aux désordres, aux attentats contre la propriété et la paix publique.

Ce qu'il faut donc, ce que le Pape demande, ce que tous les sages réclament, il faut des associations amicales, permanentes de patrons et d'ouvriers. En ces temps de rivalités haineuses, l'union du capital et du travail, voilà le salut. L'idéal c'est la *Corporation professionnelle*, union des cœurs, union des forces, union des intérêts, vraie famille dont les patrons sont les frères, les ouvriers les enfants, qui assure à tous la paix et la dignité du travail, la solution pacifique de tous les conflits, l'assurance contre les chômages, la sécurité pour le temps mauvais de la maladie ou de la vieillesse.

Hélas ! mais pourquoi a-t-on divisé ceux que la nature a unis ? O Patrons, O Ouvriers, pourquoi ces haines, ces défiances ? Vous n'êtes pas des cannibales, vous êtes frères dans la famille professionnelle ! Mais pourquoi êtes-vous des frères ennemis ? Le premier crime qui souilla la terre, ce fut un fratricide : le plus grand malheur du monde du travail, c'est qu'il y ait des Caïns.—Patrons et ouvriers, unissez-vous, donnez-vous la main dans la corporation professionnelle : et c'en est fait de l'anarchie, il n'y a plus de question sociale, plus de question ouvrière. L'union corporative comblera l'abîme béant, qui sépare les deux classes, celle qui représente le capital et celle qui représente le travail. Mais la nature elle-même le demande ! le salariat et le patronat, le travail et le capital sont deux termes qui se sollicitent mutuellement, ce sont les deux moitiés de l'industrie ; c'est leur action féconde qui ouvre dans la société ces sources abondantes de richesse et d'aisance. Il est donc dans l'ordre des choses que le patron et l'ouvrier soient unis fraternellement : leur division, cette guerre à coup de couteau, c'est plus qu'un malheur, plus qu'un désastre, c'est un crime contre nature !

IX

Oh ! qu'on ne dise pas que ces corporations professionnelles sont une chimère irréalisable ! car on les a déjà vues à l'œuvre ; elles ont été une bénédiction pour les travailleurs et pour la société. C'est au moyen-âge qu'elles eurent un merveilleux épanouissement. Eclos sous cet esprit d'union, propre au christianisme, le régime corporatif a été pendant de longs siècles comme un arbre à ramure gigantesque, donnant partout ses fruits bienfaisants et couvrant de son ombre tutélaire toutes les générations de la famille ouvrière. Certes, même alors, ce n'était pas encore la félicité pure et sereine, c'était du moins l'aisance et la paix.

Au X et XIe siècle, âge de fer et de barbarie, dans la plus grande désorganisation sociale qui fut jamais, les artisans sentirent le besoin de se rapprocher, de mettre leurs intérêts communs sous la sauvegarde de l'union et alors *maîtres*, *compagnons* et *apprentis* formèrent ces *maîtrises*, ces *jurandes*, ces *corps* de *métiers* si fameux : la grande famille du travail était créée. Le génie chrétien de Saint-Louis lui révéla l'excellence de cette organisation de l'industrie : il donna aux corporations la sanction de l'Etat. La famille professionnelle était un petit monde, vivant de sa vie, jaloux de son indépendance, fermé à toute ingérence du dehors. La corporation avait ses chefs, les maîtres ou gardes du métier, choisis par l'élection ; toutes les questions de travail relevaient de ce tribunal professionnel ; l'arbitrage paisible des hommes du métier apaisait facilement tous les conflits. Elle avait son patrimoine et ses biens-fonds, trésor commun où elle puisait pour soulager l'indigence de ses membres, quand l'industrie traversait une crise, ou quand l'infirmité réduisait à l'impuissance un des fils de la famille professionnelle. Mais surtout un fervent esprit religieux pénétrait la corporation. On n'était pas seulement uni dans le travail et les intérêts économiques, mais les cœurs fraternisaient dans une même foi : la corporation avait sa

chapelle, sa fête, son patron céleste ; on partageait ensemble de joyeux banquets. Ces agapes fraternelles, ces fêtes religieuses ennoblissaient le travail et achevaient la fusion des cœurs : quand maîtres et ouvriers avaient murmuré ensemble,— *Notre Père, qui êtes aux cieux* ! —quand ils s'étaient agenouillés devant la statue du saint patron, oh! toute pensée de haine et d'antagonisme s'évanouissait ; il n'y avait plus place qu'aux sentiments d'estime et d'amour !

X

Hélas ! mes frères, c'est au passé que nous parlons : tout cela n'existe plus. La tempête révolutionnaire, qui a couru le monde dès l'aurore de ce siècle, a déraciné l'arbre de vie, et le monde du travail est devenu après comme l'aride Sahara, sable mobile qui ballote au brûlant simoun des intérêts égoïstes et cupides.—Verrons-nous jamais renaître de leurs cendres ces corporations bienfaisantes des vieux âges chrétiens, anciennes par leur principe, modernes par leur organisation ? (1) ou bien sommes-nous condamnés à nous débattre sans espérance dans les tiraillements de la grève et de la concurrence ? C'est le secret de Dieu. Mais le salut n'est que là, où nos pères l'ont trouvé. Ceux qui ont balayé ces vénérables institutions du passé, non contents de les tuer, ont voulu les noircir, les flétrir. Ils n'ont point daigné y voir, ce qui était la réalité :—la sauvegarde et la tutrice de l'industrie, qu'elles ont appris au peuple à se gouverner lui-même, qu'elles ont été la grande affaire des petites gens, l'intérêt de toute leur vie, qu'elles ont donné tout ce que peut apporter de joie, de secours matériels et de force morale cette étroite fraternité, dont la charité a été si longtemps le lien parmi les hommes [A de Mun] ;—mais ils ont déclamé que c'était l'écrasement du grand nombre,

(1) Nul doute, que les conditions actuelles du travail, le développement surtout de la grande industrie, ne permettent pas de copier servilement ces corporations anciennes. Gardons le principe, donnons-lui une forme adaptée à notre âge.

l'étouffement de la vie industrielle, la famine en permanence, l'organisation de la mendicité ! Mais à qui fera-t-on croire qu'une institution, qui a gouverné le travail durant huit cents ans, ait été cette monstruosité qu'on nous dit ? Nos ancêtres n'étaient pas stupides, et ils se sont bien accomodés de ce régime. Sans doute, mes frères, avec la décadence de l'esprit chrétien et les ingérences abusives de l'Etat, il y eut bien des abus, dans les derniers temps surtout. Quelle est la chose si bonne, dont les hommes n'abusent pas ? Qu'ont-ils fait alors ? Ils ont aboli l'institution même, sans rien mettre en place. Insensés, vous avez jeté à bas l'arbre de vie du monde industriel, parce que des chenilles dévoraient ses feuilles et que certains de ses fruits étaient tarés !

XI

Pourtant, mes frères, et c'est l'espoir de l'avenir, on revient de toute part au régime corporatif, sous une forme ou l'autre. N'a-t-on pas vu, dans ces derniers mois, l'arbitrage mixte de patrons et d'ouvriers, terminer paisiblement les grèves les plus formidables ? Cet arbitrage pacificateur, au lieu d'un fait éphémère, faites-en une institution permanente, et voilà la corporation ressuscitée. Oh ! croyez-le, l'entente entre patron et ouvrier est bien facile, quand ils peuvent se voir et se parler confidentiellement. Un excellent industriel de cette ville avouait que, toutes les fois qu'il avait voulu examiner par lui-même les demandes des ouvriers, souvent jugées d'abord exagérées, il les avait trouvées justes et y avait fait droit. Hier, mes frères, je lisais avec bonheur dans une excellente Revue, comment en Angleterre fonctionnent régulièrement les conseils d'arbitrage et de conciliation ; (1) en Allemagne les *comités d'ouvriers*, qui avec les patrons, délibèrent et décident toutes les questions de travail, durée, quotité et échelle des salaires, caisse de secours, d'assurance, etc. En Fran-

(1) La *Revue du Monde Catholique*, qui tient le lecteur au courant du mouvement ouvrier, et marche résolument dans le sentier frayé par l'Encyclique.

ce, les institutions patronales adoucissent la condition des employés, dans les compagnies de chemins de fer : (1) loyers commodes et salubres, caisses de secours alimentées en grande partie par des allocations mensuelles des compagnies ; écoles d'apprentissage pour les enfants des employés ; crèches et ouvroirs pour la famille ; orphelinats, où les compagnies élèvent à leurs frais les enfants orphelins de leurs agents décédés ; mais l'institution la plus belle, est celle des Caisses de retraite, qui assurent aux employés une vieillesse douce et honorée : un léger prélèvement sur les appointements des agents est demandé, c'est vrai ; mais la source principale qui les alimente, c'est une allocation des compagnies : — Eh bien ! mes frères, j'ai senti dilater mon cœur, en voyant que les cinq grandes compagnies de chemins de fer en France, consacrent annuellement pas moins de 22 millions pour assurer à leur personnel les avantages de la retraite !

Mes frères, il est des hommes généreux, que leur noblesse ou leur fortune appelaient à couler doucement leur vie dans les hautes sphères de la société. Mais la foi et le dévouement leur ont dit de renoncer à tout : ils sont descendus vers l'ouvrier, pour le sauver et le christianiser. A la lueur des tempêtes révolutionnaires, ils ont compris que la corporation professionnelle était seule l'arche de salut du monde ouvrier ; et ils dépensent leur or et leur vie, pour répandre partout cette semense salutaire. Pourquoi ne nommerais-je pas deux hommes, illustres entre tous ces bienfaiteurs des gens du travail ? Le premier, c'est M. de Mun, héritier des Croisés ; il a brisé sa vaillante épée d'officier pour faire une croisade nouvelle contre le socialisme et la révolution ; il s'est fait l'avocat permanent des travailleurs aux Chambres françaises. Le second, M. Harmel, que les ouvriers ont baptisé d'un nom qui récompense bien des dévouements, *le Bon Père*, a donné le premier l'exemple de la corporation chrétienne dans l'usine du Val-des-Bois. Est-il téméraire de penser que

(1) Nous ne parlons que des grandes compagnies de chemins de fer, parce que c'est là, ce semble, le terrain le moins favorable à l'éclosion de ces institutions patronales ; mais partout ailleurs, dans toutes les industries, elles s'épanouissent ; c'est un baume qui adoucit bien des blessures.

le Pape avait en vue ces deux champions, quand il écrivait :— Il ne manque pas des catholiques, qui, pourvus d'abondantes richesses, mais devenus en quelque sorte compagnons volontaires des travailleurs, ne regardent à aucune dépense pour fonder et étendre des sociétés, où ceux-ci puissent trouver, avec une certaine aisance pour le présent, le gage d'un repos honorable pour l'avenir !—

Les cercles catholiques d'ouvriers de M. de Mun, voilà, mes frères, la vraie corporation professionnelle, adaptée à nos institutions modernes. Il ne lui manque plus que la sanction du gouvernement, qui lui donne droit de posséder des immeubles, un patrimoine corporatif. La rosée du ciel a fécondé cette fondation généreuse : aujourd'hui elle compte environ 500 associations ouvrières, et près de 70 usines, organisées en corporations chrétiennes. Dans ces usines modèles, les patrons ne sont plus des demi-dieux, qui vivent dans une sphère olympienne, loin et au-dessus de leurs ouvriers. Ils descendent à eux, se mêlent à eux, vivent près d'eux ; on se connaît, on s'estime, on s'aime, c'est une famille ! Les patrons ont une sollicitude paternelle de l'ouvrier, de sa santé, de sa famille, de son instruction et de ses intérêts religieux. Les ouvriers à leur tour ont confiance aux patrons, du zèle pour le progrès de l'entreprise, d'autant plus qu'ils ont une part dans les bénéfices ascensionnels. Les usines du Val-des-Bois sont devenues le paradis de l'ouvrier. Oh ! quand verrons-nous cette semence bénie des Cercles Catholiques franchir l'Océan sur les ailes de la charité, pour venir germer et s'épanouir dans ce pays si chrétien du Canada ! Il est vrai qu'ici les divisions sociales se compliquent de divisions religieuses et sociales ; l'association corporative entre le capital et le travail est donc plus difficile. Eh bien ! malgré tout, mes frères, j'ai foi au triomphe de la charité !

XII

Enfin il est deux autres formes d'association ouvrière dont nous dirons un mot en passant. La première est *l'association de production.*

Ouvriers, vous ne pouvez vous entendre avec les patrons : eh bien ! passez-vous des patrons, associez-vous ensemble, et *produisez* vous-mêmes ! Si, en solidarisant vos forces vous vous substituez aux patrons, il n'y aura plus, entre vous et la richesse que vous produisez, des capitalistes ou une compagnie qui prélèvent la part du lion. Vous partagerez entre vous tous les bénéfices, à part égale ou proportionnelle. C'est la fameuse formule :—*la mine aux mineurs ! l'usine aux travailleurs !*

Evidemment, mes frères, c'est là un système bien beau. C'est même l'idéal, où tend légitimement le monde ouvrier. Enfin, devons-nous croire que le salariat est le terme dernier dans l'ascension progressive des travailleurs? Non, de simples salariés qu'ils sont encore, il faut qu'ils deviennent *co-propriétaires*. C'est alors que les ouvriers s'élèveront dans la hiérarchie sociale et deviendront les plus fermes soutiens d'un ordre de choses, qui donnera plus ample satisfaction à leurs légitimes aspirations d'amélioration et de progrès !— [P. de Pascal.]

Déjà des efforts ont eté tentés dans cette voie : s'il y a eu parfois des échecs, il y a eu aussi des promesses de succès. Chers ouvriers, tendez vers ce noble but ! —C'est vrai, il y a de grands obstacles. C'est d'abord le *défaut de capital* : eh bien ! accumulez vos épargnes ! C'est ensuite *l'absence d'éducation économique et professionelle*. Il faudra bien une gérance dans votre société. Les plus intelligents d'entre vous devront diriger et administrer l'entreprise commune. Alors, quand vous les verrez, assis dans des bureaux, les mains blanches et gantées, tandis que vous descendrez dans la mine noire ou dans l'usine nauséabonde, vos mains calleuses et salies, penserez-vous, ouvriers que ces compagnons intelligents auront droit eux aussi à une part dans les produits, part proportionnelle aux services qu'ils rendent ? Finirez-vous par comprendre la supériorité du travail intellectuel sur le travail manuel ? Si vous n'en êtes pas encore là, ouvriers, restez simples salariés !

Enfin, mes frères, ces difficultés ne sont pas insurmontables. L'association de production est donc, comme le disait un écrivain catholique :—un idéal magnifique,

qui mérite au plus haut point notre attention et notre sympathie.— [Mgr de Ketteler.]

XIII

Mais, mes frères, ce qui est possible immédiatement, ce qui transformerait toutes les conditions de la vie des travailleurs, c'est *l'association de consommation* !— Pendant que l'ouvrier produit à l'atelier, il consomme à la maison, et son humble salaire doit suffire à toutes les dépenses de la nourriture, du vêtement, du logement, du chauffage et de l'éclairage. Or, nous savons comment les choses se passent : au fur et à mesure de ses besoins, l'ouvrier achète au détail chez le petit marchand voisin, tous les articles de consommation domestique. Et il paie fort cher tout ce qui a passé entre les mains de tant de vendeurs, le prix de la marchandise avec tous les renchérissements intermédiaires. C'est comme un enfer économique, dont il est la victime, parce qu'il vient le dernier.—Ouvriers, unissez-vous en société de consommation ; choisissez un gérant probe et habile. Vous êtes *cent*, je suppose, à créer le capital nécessaire de cette association. En votre nom, votre gérant, instruit des temps et des lieux du bon marché, achète en gros, au prix coûtant, votre bois de chauffage, votre pétrole, votre sucre, votre beurre, votre viande et le reste ; met tout en réserve dans un dépôt, créé par l'association, et vous livre ces provisions domestiques, selon les exigences de vos besoins.— Ouvriers, avec ce bienfaisant système, le coût de la vie vous reviendra deux ou trois fois moins cher ; vos salaires pourront rester les mêmes, mais en réalité ils auront doublé ou triplé! (1)

(1) Avec M. de Mun, nous avons foi aux sociétés de consommation. Les patrons, qui ont à cœur le bien de leurs ouvriers et même de leur propre, devraient contribuer à leur établissement et à leur entretien.—Mais il est de toute nécessité : 1o d'avoir une gérance, distinguée par l'honnêteté et l'intelligence ; 2o un contrôle mensuel ou bi-annuel de tous les associés, ou de ceux qu'ils députent à cet effet ; 3o un cahier de comptes, qui permette, dès le début, d'établir une statistique de comparaison entre les dépenses *faites avant l'association et celles faites depuis* ; 4o Il serait mieux de débuter par un petit nombre d'articles, ceux surtout qui prouveraient sensiblement la différence entre l'achat en gros et l'achat

Mes frères, ces sociétés de consommation ont été fondées dans plusieurs centres ouvriers de France et d'Angleterre ; partout elles ont bien fonctionné et donné d'heureux résultats. Elles méritent donc tous nos encouragements ; que dis-je ? elles méritent la protection de l'Etat, et le concours actif des patrons !

XIV

Mais, nous le répétons, mes frères, car c'est là une question de vie ou de mort : quelle que soit l'association ouvrière, il faut qu'elle soit pénétrée de l'esprit religieux. Malheur à elle si elle n'a point ce principe de salut, âme de tout bien ! Ce qui arrivera, c'est que l'antagonisme des convoitises, les passions et l'égoïsme déchaîneront vite des tempêtes au sein même de l'association, et sépareront des hommes que la communauté des intérêts avait un instant rapprochés. Oh ! mes frères, la religion est l'élixir de tout ce qui est beau et bon sur la terre. Il est d'autres choses bonnes et belles, mais c'est elle qui consacre leur bonté et leur beauté. Le *sursum corda* ne gâte aucune jouissance légitime, il n'ôte aucune vraie joie, mais il leur infuse l'ambroisie céleste, il leur ajoute l'arôme de l'immortalité !

XV

Mes frères, j'ai fini! Voilà la grande, la féconde solution que le grand Pape Léon XIII a donnée à la question sociale. Cette question est née de la haine, elle a commencé dans

au détail ; 5o Mais il est bien important de faire remarquer aux associés, que dès le principe leur dépense sera peut-être la même ; parce que c'est une vérité d'expérience : que *plus un article est meilleur marché, et plus sa consommation est grande* ; 6o Il n'y aura à souffrir de ce système, que les petites épiceries, les petits magasins. Tant pis ! Nous avons peu de sympathies pour ces commerçants qui vivent surtout aux dépens de la classe ouvrière : c'est grâce à eux surtout que le travailleur arrive à payer plus cher que le riche les mêmes articles de consommation. Et puis, quelles industries exercent-ils ? quel travail sérieux font-ils ? qu'ils disparaissent, et se fassent eux-mêmes ouvriers.

la guerre ; elle ne se terminera que dans l'union, dans l'amour. Oui, la justice d'abord, mais au-dessus de tout *la charité, la charité, la charité* ! Voilà le remède au poison qui nous tue, voilà le salut de la société humaine !

O chrétiens, enfants dégénérés du Christ, pourquoi avons-nous oublié le commandement, le seul, du Maître : —Aimez-vous les uns les autres !—Anges saints, vous devez pleurer à la vue de ces haines fratricides, qui grondent dans des cœurs faits pour s'unir, pour s'embrasser dans l'amour ! L'humanité, sauvée par le sang Rédempteur, elle dont on disait jadis .— Les chrétiens n'ont qu'un cœur et qu'une âme, voyez comme ils s'aiment ! —parce qu'elle a méconnu sa dignité évangélique, elle est retombée dans le cannibalisme ! Oh ! l'amour reviendra-t-il ? Jésus, vous avez dit qu'un jour viendrait où la charité du grand nombre se refroidirait : sommes-nous arrivés à ces temps maudits ? Je vois le monde contemporain, partagé en deux camps ennemis : —dans cette société, il ne reste qu'une masse d'individus, vivant côte à côte dans les destinées les plus égales, demeurant étrangers les uns aux autres, et ne nourrissant à l'égard du prochain que des sentiments d'indifférence, de mépris ou d'envie.—[Leroy-Beaulieu, économiste.] O Christ, est-ce là le monde, que tu nous avais fait par l'Evangile ? Mais non, la charité n'est pas morte, elle flambe encore dans de nobles cœurs chrétiens : c'est d'eux que l'incendie partira pour fondre toutes les glaces et consumer toutes les haines !

O riches, *aimez le pauvre* ! Ce n'est pas assez de le payer, aimez-le. C'est un frère malheureux, que notre Père qui est aux cieux confie à votre charité. L'amour pur et saint, la charité, tuera cet égoïsme qui vous rend insensibles aux souffrances d'autrui, cette convoitise sans pitié qui exploite les sueurs du travailleur, ce luxe monstrueux qui dévore la part de vos biens qui devait revenir à l'indigent, en même temps qu'il insulte à sa misère !

Et vous, pauvres humbles travailleurs, *aimez le riche*! Ce n'est pas assez de ne point le frauder, aimez-le. C'est un frère aîné, que l'Evangile vous a fait plein de bienfaisance et de dévouement. Priez pour lui, car le salut

éternel lui est plus difficile qu'à vous. Il doit vous ouvrir ses trésors ; vous, les bien-aimés du Christ, ouvrez-lui le ciel !

Mes frères, je crois fermement que l'Etat peut faire beaucoup pour améliorer le sort des populations ouvrières. Je crois aussi que celles-ci seront plus heureuses, si elles s'unissent dans la corporation, dans l'association. Mais je crois plus encore à la puissance divine de la charité. Car, c'est le grand Paul qui l'a dit, tout le reste finira mais la charité ne faillira jamais, parce *qu'elle est plus grande que tout* :

Major autem aurum est charitas !

Amen.

LETTRE ENCYCLIQUE

—) DE (—

SA SAINTETÉ LÉON XIII

PAPE

PAR LA GRACE DE DIEU

SUR LA CONDITION DES OUVRIERS

A tous nos Vénérables Frères les Patriarches, Primats, Archevêques, Évêques et autres Ordinaires du monde catholique en grâce et en communion avec le Siége Apostolique.

LEON XIII PAPE

Vénérables frères, salut et bénédiction apostolique.

La soif d'innovations qui depuis longtemps s'est emparée des sociétés et les tient dans une agitation fiévreuse devait tôt ou tard passer des régions de la politique dans la sphère voisine de l'économie sociale.—Et, en effet, ces progrès incessants de l'industrie, ces routes nouvelles que les arts se sont ouvertes, l'altération des rapports entre les ouvriers et les patrons, l'affluence de la richesse dans les mains du petit nombre à côté de l'indigence de la multitude, l'opinion enfin plus grande que les ouvriers ont conçue d'eux-mêmes, et leur union plus compacte, tout cela, sans parler de la corruption des mœurs, a eu pour résultat final, un redoutable conflit. Partout les esprits sont en suspens et dans une anxieuse attente, ce qui suffit à lui seul pour prouver combien de graves intérêts sont ici engagés. Cette situation préoccupe et exerce à la fois le génie des doctes, la prudence des sages, les déli-

bérations des réunions populaires, la perspicacité des législateurs et les conseils des gouvernants, et il n'est pas de cause qui saisisse en ce moment l'esprit humain avec autant de véhémence.—C'est pourquoi, Vénérables Frères, ce que, pour le bien de l'Eglise et le salut commun des hommes, Nous avons fait ailleurs par Nos Lettres sur la souveraineté politique, la liberté humaine, la constitutitution chrétienne des Etats et sur d'autres sujets analogues, afin de réfuter, selon qu'il nous semblait opportun, les opinions erronées et fallacieuses, Nous jugeons devoir les réitérer aujourd'hui et pour les mêmes motifs, en vous entretenant de la *condition des ouvriers*.

Ce sujet nous l'avons suivant l'occasion effleuré plusieurs fois ; mais la conscience de Notre charge apostolique Nous fait un devoir de le traiter dans ces Lettres plus explicitement et avec plus d'ampleur, afin de mettre en évidence les principes d'une solution conforme à la justice et à l'équité.

Le problème n'est pas aisé à résoudre, ni exempt de péril. Il est difficile, en effet, de préciser avec justesse les droits et les devoirs qui doivent lier réciproquement la richesse et le prolétariat, le capital et le travail. D'autre part, le problème n'est pas sans danger, parce que trop souvent des hommes turbulents et astucieux cherchent à en dénaturer le sens et en profitent pour exciter les multitudes et fomenter des troubles. Quoi qu'il en soit, Nous sommes persuadé, et tout le monde en convient, qu'il faut, par des mesures promptes et efficaces, venir en aide aux hommes des classes inférieures, attendu qu'ils sont pour la plupart dans une situation d'infortune et de misère imméritée.

Le dernier siècle a détruit, sans rien leur substituer, les corporations anciennes, qui étaient pour elle une protection ; tout principe et tout sentiment religieux ont disparu des lois et des institutions publiques, et ainsi, peu à peu, les travailleurs isolés et sans défense se sont vus avec le temps livrés à la merci de maîtres souvent inhumains et à la cupidité d'une concurrence effrénée.—Une usure vorace est venue ajouter encore au mal. Condamnée à plusieurs reprises par le jugement de l'Église, elle n'a

cessé d'être pratiquée sous une autre forme par des hommes avides de gain, d'une insatiable cupidité. A tout cela il faut ajouter le monopole du travail et des effets de commerce, devenus le partage d'un petit nombre de riches et d'opulents, qui imposent ainsi un joug presque servile à l'infinie multitude des prolétaires.

Les *socialistes*, pour guérir ce mal, poussent à la haine jalouse des pauvres contre ceux qui possèdent, et prétendent que toute propriété de biens privés doit être supprimée, que les biens d'un chacun doivent être communs à tous et que leur administration doit revenir aux municipalités ou à l'Etat. Moyennant cette translation des propriétés et cette égale répartition entre les citoyens des richesses et de leurs commodités, ils se flattent de porter un rémède efficace aux maux présents. Mais pareille théorie, loin d'être capable de mettre fin au conflit, ferait tort à l'ouvrier si elle était mise en pratique. D'ailleurs, elle est souverainement injuste, en ce qu'elle viole les droits légitimes des propriétaires, qu'elle dénature les fonctions de l'Etat et tend à bouleverser de fond en comble l'édifice social.

De fait, comme il est facile de le comprendre, la raison intrinsèque du travail entrepris par quiconque exerce un art lucratif, le but immédiatvisé par le travailleur, c'est de conquérir un bien qu'il possèdera en propre et comme lui appartenant ; car, s'il met à la disposition d'autrui ses forces et son industrie, ce n'est pas évidemment pour un motif autre, sinon pour obtenir de quoi pourvoir à son entretien et aux besoins de la vie, et il attend de son travail non seulement le droit au salaire, mais encore un droit strict et rigoureux d'en user comme bon lui semblera. Si donc en réduisant ses dépenses il est arrivé à faire quelques épargnes, et si, pour s'en assurer la conservation, il les a par exemple réalisées dans un champ, il est de toute évidence que ce champ n'est pas autre chose que le salaire transformé ; le fonds ainsi acquis sera la propriété de l'artisan au même titre que la rémunération même de son travail. Mais, qui ne voit que c'est précisément en cela que consiste le droit de propriété mobilière et immobilière ? Ainsi, cette conversion de la propriété

privée en propriété collective, tant préconisée par le socialisme, n'aurait d'autre effet que de rendre la situation des ouvriers plus précaire, en leur retirant la libre disposition de leur salaire et en leur enlevant par le fait même tout espoir et toute possibilité d'agrandir leur patrimoine et d'améliorer leur situation.

Mais, et ceci paraît plus grave encore, le remède proposé est en opposition flagrante avec la justice, car la propriété privée et personnelle est pour l'homme de droit naturel. Il y a, en effet, sous ce rapport, une très grande différence entre l'homme et les animaux dénués de raison. Ceux-ci ne se gouvernent pas eux-mêmes ; ils sont dirigés et gouvernés par la nature, moyennant un double instinct qui, d'une part, tient leur activité constamment en éveil et en développe les forces, de l'autre, provoque tout à la fois et circonscrit chacun de leurs mouvements. Un premier instinct les porte à la conservation et à la défense de leur vie propre, un second à la propagation de l'espèce ; et ce double résultat, ils l'obtiennent aisément par l'usage des choses présentes et mises à leurs portée. Ils seraient d'ailleurs incapable de tendre au-delà, puisqu'il ne sont mus que par les sens et par chaque objet particulier que les sens perçoivent. Bien autre est la nature humaine. En l'homme, d'abord, réside dans sa perfection toute la vertu de la nature sensitive et dès lors il lui revient, non moins qu'à celle-ci, de jouir des objets physiques et corporels.

Mais la vie sensitive, même possédée dans toute sa plénitude, non seulement n'embrasse pas toute la nature humaine, mais lui est bien inférieure et faite pour lui obéir et lui être assujettie. Ce qui excelle en nous, qui nous fait homme et nous distingue essentiellement de la bête, c'est la raison ou l'intelligence, et en vertu de cette prérogative, il faut reconnaître à l'homme non-seulement la faculté générale d'user des choses extérieures, mais en plus le droit stable et perpétuel de les posséder, tant celles qui se consument par l'usage que celles qui demeurent après nous avoir servi. Une considération plus profonde de la nature humaine va faire ressortir mieux encore cette vérité. L'homme embrasse par son intelligence une infinité d'objets, et aux choses présentes

il ajoute et ratache les choses futures ; il est d'ailleurs le maître de ses actions ; aussi, sous la direction de la loi éternelle et sous le gouvernement universel de la Providence divine, est-il en quelque sorte à lui-même et sa loi et sa providence. C'est pourquoi il a le droit de choisir les choses qu'il estime les plus aptes, non-seulement à pourvoir au présent, mais encore au futur. D'où il suit qu'il doit avoir sous sa domination, non-seulement les produits de la terre, mais encore la terre elle-même, qu'il voit appelée à être par sa fécondité sa pourvoyeuse de l'avenir. Les nécessités de l'homme ont de perpétuels retours : satisfaites aujourd'hui, elles renaissent demain avec de nouvelles exigences.

Il a donc fallu, pour qu'il pût y faire droit en tout temps, que la nature mit à sa disposition un élément stable et permanent, capable de lui en fournir perpétuellement les moyens. Or, cet élément ne pouvait être que la terre avec ses ressources toujours fécondes.

Et qu'on n'en appelle pas à la providence de l'État, car l'État est postérieur à l'homme, et avant qu'il pût se former, l'homme déjà avait reçu de la nature le droit de vivre et de protéger son existence. Qu'on n'oppose pas non plus à la légitimité de la propriété privée le fait que Dieu a donné la terre en jouissance au genre humain tout entier, car Dieu ne l'a pas livrée aux hommes pour qu'ils la dominassent confusément tous ensemble. Tel n'est pas le sens de cette vérité. Elle signifie uniquement que Dieu n'a assigné de part à aucun homme en particulier, mais a voulu abandonner la délimitation des propriétés à l'industrie humaine et aux institutions des peuples.—Au reste, quoique divisée en propriétés privées, la terre ne laisse pas de servir à la commune utilité de tous, attendu qu'il n'est personne parmi les mortels qui ne se nourrisse du produit des champs. Qui en manque y supplée par le travail, de telle sorte que l'on peut affirmer, en toute vérité, que le travail est le moyen universel de pourvoir aux besoins de la vie, soit qu'on l'exerce dans un fond propre, ou dans quelque art lucratif dont la rémunération ne se tire que des produits multiples de la terre avec lesquels elle s'échange.

De tout cela, il ressort, une fois de plus, que la propriété privée est pleinement conforme à la nature. La terre, sans doute, fournit à l'homme avec abondance les choses nécessaires à la conservation de sa vie et plus encore à son perfectionnement, mais elle ne le pourrait d'elle-même sans la culture et les soins de l'homme.

Or, celui-ci, que fait-il en consumant les ressources de son esprit et les forces de son corps pour se procurer ces biens de la nature ? Il s'applique pour ainsi dire à lui-même la portion de la nature corporelle qu'il cultive, et y laisse comme une certaine empreinte de sa personne au point qu'en toute justice ce bien sera possédé dorénavant comme sien et qu'il ne sera licite à personne de violer son droit en n'importe quelle manière.

La force de ces raisonnements est d'une évidence telle qu'il est permis de s'étonner comment certains tenants d'opinion surannées peuvent encore y contredire, en accordant sans doute à l'homme privé l'usage du sol et les fruits des champs, mais en lui refusant le droit de posséder en qualité de propriétaire ce sol où il a bâti, cette portion de terre qu'il a cultivée. Ils ne voient donc pas qu'ils dépouillent par là cet homme du fruit de son labeur, car enfin ce champ remué avec art par la main du cultivateur a changé complètement de nature ; il était sauvage, le voilà défriché ; d'infécond il est devenu fertile ; ce qui l'a rendu meilleur est inhérent au sol et se confond tellement avec lui, qu'il serait en grande partie impossible de l'en séparer. Or, la justice tolèreraient-elle qu'un étranger vint alors s'attribuer cette terre arrosée des sueurs de celui qui l'a cultivée ? De même que l'effet suit la cause, ainsi est-il juste que le fruit du travail soit au travailleur.

C'est donc avec raison que l'universalité du genre humain, sans s'émouvoir des opinions contraires d'un petit groupe, reconnaît, en considérant attentivement la nature, que dans ses lois réside le premier fondement de la répartition des biens et des propriétés privées ; c'est avec raison que la coutume de tous les siècles a sanctionné une situation si conforme à la nature de l'homme et à la vie calme et paisible des sociétés.

De leur côté, les lois civiles, qui tirent leur valeur, quand elles sont justes, de la loi naturelle, confirment ce même droit et le protégent par la force. Enfin l'autorité des lois divines vient y apposer son sceau, en défendant, sous une peine très grave, jusqu'au désir même du bien d'autrui. "Tu ne convoiteras pas la femme de ton prochain, ni sa maison, ni son champ, ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne, ni rien de ce qui est à lui." (1)

Cependant ces droits qui sont innés à chaque homme pris isolément, apparaissent plus rigoureux encore quand on les considère dans leurs relations et leur connexité avec les devoirs de la vie domestique.— Nul doute que dans le choix d'un genre de vie il ne soit loisible à chacun ou de suivre le conseil de Jésus-Christ sur la virginité, ou de contracter un lien conjugal. Aucune loi humaine ne saurait enlever d'aucune façon le droit naturel et primordial de tout homme au mariage, ni circonscrire la fin principale pour laquelle il a été établi par Dieu dès l'origine. *Croissez et multipliez-vous.* (2) Voilà donc la famille, c'est-à-dire la société domestique, société très petite sans doute, mais réelle et antérieure à toute société civile, à laquelle dès lors il faudra de toute nécessité attribuer certains droits et certains devoirs absolument indépendants de l'Etat.

Ainsi, ce droit de propriété que Nous avons, au nom même de la nature, revendiqué pour l'individu, il le faut maintenant transférer à l'homme, constitué chef de la famille. Bien plus : en passant dans la société domestique, ce droit y acquiert d'autant plus de force que la personne humaine y reçoit plus d'extention. La nature impose au père de famille le devoir sacré de nourrir et d'entretenir ses enfants ; elle va plus loin. Comme les enfants réflètent la physionomie de leur père et sont une sorte de prolongement de sa personne, la nature lui inspire de se préoccuper de leur avenir et de leur créer un patrimoine, qui les aide à se défendre dans la périlleuse traversée de la vie, contre toutes les surpri-

(1) Non concupisces uxorem proximi tui ; non domum, non agrum, non ancillam, non bovem, non asinum, et universa quæ illius sunt. Deut. V, 21.

(2) Crescite et multiplicamini. Gen. I, 28.

ses de la mauvaise fortune. Mais ce patrimoine, pourra-t-il le leur créer sans l'acquisition et la possession de biens permanents et productifs qu'il puisse leur transmettre par voie d'héritage ? Aussi bien que la société civile, la famille comme nous l'avons dit plus haut est une société proprement dite, avec son autorité et son gouvernement propre, l'autorité et le gouvernement paternel.

C'est pourquoi, toujours sans doute dans la sphère que lui détermine sa fin immédiate, elle jouit pour le choix et l'usage de tout ce qu'exigent sa conservation et l'exercice d'une juste indépendance, de droits au moins égaux à ceux de la société civile. Au moins égaux, disons-Nous, car la société domestique a sur la société civile une priorité logique et une priorité réelle, auxquelles participent nécessairement ses droits et ses devoirs. Que si les individus, et les familles, en entrant dans la société y trouvaient au lieu d'un soutien un obstacle, au lieu d'une protection une diminution de leurs droits, la société serait bientôt plus à fuir qu'à rechercher.

Vouloir donc que le pourvoir civil envahisse arbitrairement jusqu'au sanctuaire de la famille, c'est une erreur grave et funeste. Assurément, s'il existe quelque part une famille qui se trouve dans une situation désespérée et qui fasse de vains efforts pour en sortir, il est juste que, dans de telles extrémités, le pouvoir public vienne à son secours, car chaque famille est un membre de la société. De même, s'il existe quelque part un foyer domestique qui soit le théâtre de graves violations de droits mutuels, que le pouvoir public y rende son droit à un chacun. Ce n'est point là usurper sur les attributions des citoyens, c'est affermir leurs droits, les protéger, les défendre comme il convient. Là, toutefois, doit s'arrêter l'action de ceux qui président à la chose publique : la nature leur interdit de dépasser ces limites.

L'autorité paternelle ne saurait être abolie, ni absorbée par l'État, car elle a sa source là où la vie humaine prend la sienne. *Les fils sont quelque chose de leur père ;* ils sont en quelque sorte une extension de sa personne ; et pour parler avec justesse, ce n'est pas immédiatement par eux-mêmes qu'ils s'agrègent, s'incorporent

à la société civile, mais par l'intermédiaire de la société domestique dans laquelle ils sont nés. De ce que "les "fils sont naturellement quelque chose de leur père, ils "doivent rester sous la tutelle des parents jusqu'à ce "qu'ils aient acquis l'usage du libre arbitre." (1) Ainsi en substituant à la providence paternelle la providence de l'Etat, les "socialistes" vont "contre la justice naturelle" et brisent les liens de la famille.

Mais, en dehors de l'injustice de leur système, on en voit que trop toutes les funestes conséquences ; la perturbation dans tous les rangs de la société, une odieuse et insupportable servitude pour tous les citoyens, la porte ouverte à toutes les jalousies, à tous les mécontentements, à toutes les discordes ; le talent et l'habileté privés de leurs stimulants, et, comme conséquence nécessaire, les richesses taries dans leur source ; enfin à la place de cette égalité tant rêvée, l'égalité dans le dénuement, dans l'indigence et la misère.

Par tout ce que nous venons de dire, on comprend que la théorie *socialiste* de la propriété collective est absolument à répudier, comme préjudiciable à ceux-là même qu'on veut secourir, contraire aux droits naturels des individus ; comme dénaturant les fonctions de l'Etat et troublant la tranquillité publique. Qu'il reste donc bien établi que le premier fondement à poser par tous ceux qui veulent sincèrement le bien du peuple, c'est l'inviolabilité de la propriété privée. A présent, expliquons où il convient de chercher le remède tant désiré.

C'est avec assurance que Nous abordons ce sujet, et dans toute la plénitude de Notre droit ; car la question qui s'agite est d'une nature telle, qu'à moins de faire appel à la religion et à l'Eglise, il est impossible de lui trouver jamais une solution efficace. Or, comme c'est à Nous principalement que sont confiées la sauvegarde de la religion et la dispensation de ce qui est du domaine de l'Eglise, Nous taire serait aux yeux de tous négliger Notre devoir.

(1) Filii sunt naturaliter aliquid patris ;..antequam usum liberi arbitrii habeant, continentur sub parentum cura. S. Thom. II, II. Quæst. X, art. XII.

Assurément, une question de cette gravité demande encore à d'autres agents leur part d'activité et d'efforts: Nous voulons parler des gouvernants, des maîtres et des riches, des ouvriers eux-mêmes, dont le sort est ici en jeu. Mais ce que Nous affirmons sans hésitation, c'est l'inanité de leur action en dehors de celle de l'Eglise. C'est l'Eglise, en effet, qui puise dans l'Evangile des doctrines capables soit de mettre fin au conflit, soit au moins de l'adoucir, en lui enlevant tout ce qu'il a d'âpreté et d'aigreur ; l'Eglise, qui ne se contente pas d'éclairer l'esprit de ses enseignements, mais s'efforce encore de régler en conséquence la vie et les mœurs d'un chacun ; l'Eglise, qui, par une foule d'institutions éminemment bienfaisantes, tend à améliorer le sort des classes pauvres ; l'Eglise qui veut et désire ardemment que toutes les classes mettent en commun leurs lumières et leurs forces pour donner à la question ouvrière la meilleure solution possible ; l'Eglise enfin, qui estime que les lois et l'autorité publique doivent, avec mesure sans doute et avec sagesse, apporter à cette solution leur part de concours.

Le premier principe à mettre en relief, c'est que l'homme doit prendre en patience sa condition ; il est impossible que, dans la société civile, tout le monde soit élevé au même niveau. Sans doute, c'est là ce que poursuivent les *socialistes* ; mais contre la nature tous les efforts sont vains. C'est elle, en effet, qui a établi parmi les hommes des différences aussi multiples que profondes ; différences d'intelligence, de talent, d'habileté, de santé, de force ; différences nécessaires, d'où naît spontanément l'inégalité des conditions. Cette inégalité, d'ailleurs, tourne au profit de tous, de la société comme des individus ; car la vie sociale requiert un organisme très varié et des fonctions fort diverses ; et ce qui porte précisément les hommes à se partager ces fonctions, c'est surtout la différence de leurs conditions respectives.

Pour ce qui regarde le travail en particulier, l'homme dans l'*état* même d'*innocence* n'était pas destiné à vivre dans l'oisiveté ; mais ce que la volonté eût embrassé librement comme un exercice agréable, la nécessité y a

ajouté, après le péché, le sentiment de la douleur et l'a imposé comme une expiation.

La terre sera maudite à cause de toi : c'est par le travail que tu en tireras de quoi te nourrir tous les jours de ta vie (1) Il en est de même de toutes les autres calamités qui ont fondu sur l'homme : ici-bas elles n'auront pas de fin ni de trêve, parce que les funestes fruits du péché sont amers, âpres, acerbes, et qu'ils accompagnent nécessairement l'homme jusqu'à son dernier soupir. Oui, la douleur et la souffrance sont l'apanage de l'humanité, et les hommes auront beau tout essayer, tout tenter pour les bannir, ils n'y réussiront jamais, quelques ressources qu'ils déploient et quelques forces qu'ils mettent en jeu.

S'il en est qui s'en attribuent le pouvoir, qui promettent au pauvre une vie exempte de souffrances et de peines, toute au repos et à des perpétuelles jouissances, ceux-là certainement trompent le peuple et lui dressent des embûches, où se cachent pour l'avenir de plus terribles calamités que celles du présent. Le meilleur parti consiste à voir les choses telles qu'elles sont et, comme Nous l'avons dit, à chercher ailleurs un remède capable de soulager nos maux.

L'erreur capitale dans la question présente, c'est de croire que les deux classes sont ennemis nées l'une de l'autre, comme si la nature avait armé les riches et les pauvres pour qu'ils se combattent mutuellement dans un duel obstiné. C'est là une aberration telle qu'il faut placer la vérité dans une doctrine contrairement opposée, car de même que, dans le corps humain, les membres, malgré leur diversité, s'adaptent merveilleusement l'un à l'autre, de façon à former un tout exactement proportionné et qu'on pourraient appeler symétrique, ainsi, dans la société, les deux classes sont destinées par la nature à s'unir harmonieusement et à se tenir mutuellement dans un parfait équilibre. Elles ont un impérieux besoin l'une de l'autre: il ne peut y avoir de capital sans travail, ni de travail sans capital La concorde engendre l'ordre et la beauté ; au contraire, d'un conflit perpétuel il ne peut résulter

(1) Maledicta terra in opere tuo : in laboribus comedes ex ea cunctis diebus vitæ tuæ. Gen III, 17.

que la confusion et des luttes sauvages. Or, pour dirimer ce conflit et couper le mal dans sa racine, les institutions chrétiennes possèdent une vertu admirable et multiple.

Et d'abord toute l'économie des vérités religieuses, dont l'Eglise est la gardienne et l'interprète, est de nature à rapprocher et à réconcilier les riches et les pauvres, en rappellant aux deux classes leurs devoirs mutuels, et avant tous les autres ceux qui dérivent de la justice. Parmi ces devoirs, voici ceux qui regarde le pauvre et l'ouvrier : il doit fournir intégralement et fidèlement tout le travail auquel il s'est engagé par un contrat libre et conforme à l'équité ; il ne doit point léser son patron, ni dans ses biens, ni dans sa personne ; ses revendications mêmes doivent être exemptes de violences et ne jamais revêtir la forme de séditions ; il doit fuir des hommes pervers qui, dans des discours artificieux, lui suggèrent des espérances exagérées et lui font de grandes promesses, lesquelles n'aboutissent qu'à de stériles regrets et à la ruine des fortunes. —Quant aux riches et aux patrons, ils ne doivent point traiter l'ouvrier en esclave mais respecter en lui la dignité de l'homme relevée encore par celle du chrétien. Le travail du corps, au témoignage commun de la raison et de la philosophie chrétienne, loin d'être un sujet de honte, fait honneur à l'homme parce qu'il lui fournit un noble moyen de sustenter sa vie. Ce qui est honteux et inhumain, c'est d'user des hommes comme de vils instruments de lucre, et de ne les estimer qu'en proportion de la vigueur de leurs bras. Le christianisme, en outre, prescrit qu'il soit tenu compte des intérêts spirituels de l'ouvrier et du bien de son âme. Aux maîtres il revient de veiller qu'il y soit donné pleine satisfaction ; que l'ouvrier ne soit point livré à la séduction et aux sollicitations corruptrices ; que rien ne vienne affaiblir en lui l'esprit de famille, ni les habitudes d'économie. Défense encore aux maîtres d'imposer à leurs subordonnés un travail au-dessus de leurs forces ou en désaccord avec leur âge ou leur sexe.

Mais parmi les devoirs principaux du patron, il faut mettre au premier rang celui de donner à chacun le salaire qui convient. Assurément, pour fixer la juste mesure

du salaire, il y a de nombreux points de vue à considérer ; mais d'une manière générale, que le riche et le patron se souviennent qu'exploiter la pauvreté et la misère et spéculer sur l'indigence sont choses que réprouvent également les lois divines et humaines ; que ce serait un crime à crier vengeance au ciel, que de frustrer quelqu'un du fruit de ses labeurs. " Voilà que le salaire que vous avez dérobé par fraude à vos ouvriers crie contre vous et leur clameur est montée jusqu'aux oreilles du Dieu des armées." (1)

Enfin, les riches doivent s'interdire religieusement tout acte violent, toute fraude, toute manœuvre usuraire qui serait de nature à porter atteinte à l'épargne du pauvre, et cela d'autant plus que celui-ci est moins apte à se défendre et que son avoir, pour être de mince importance, revêt un caractère plus sacré.

L'obéissance à ces lois, Nous le demandons, ne suffirait-elle pas à elle seule pour faire cesser tout antagonisme et en supprimer les causes ? L'Eglise toutefois, instruite et dirigée par Jésus-Christ, porte ses vues encore plus haut ; elle propose un corps de préceptes plus complet, parce qu'elle ambitionne de resserrer l'union des deux classes jusqu'à les unir l'une à l'autre par les liens d'une véritable amitié.—Nul ne saurait avoir une intelligence vraie de la vie mortelle, ni l'estimer à sa juste valeur, s'il ne s'élève jusqu'à la considération de cette autre vie qui est immortelle. Supprimez celle-ci, et aussitôt toute forme et toute vraie notion de l'honnêteté disparaît ; bien plus, l'univers entier devient un impénétrable mystère.

Quand nous aurons quitté cette vie, alors seulement nous commencerons à vivre ; cette vérité, que la nature elle-même nous enseigne, est un dogme chrétien sur lequel repose, comme sur son premier fondement, toute l'économie de la religion. Non, Dieu ne nous a point faits pour ces choses fragiles et caduques, mais bien pour les choses célestes et éternelles ; ce n'est point comme une demeure fixe qu'il nous a donné cette terre, mais comme un lieu d'exil. Que vous abondiez en richesse et en tout ce qui

(1) Ecce merces operariorum qui fraudata est a vobis, clamat : et clamor eorum in aures Domini Sabaoth introivit. Jac. V, 4.

est réputé biens de la fortune, ou que vous en soyez privé, cela n'importe nullement à l'éternelle béatitude ; l'usage que vous en ferez, voilà ce qui intéresse. Par sa surabondante rédemption, Jésus-Christ n'a point supprimé les afflictions, qui forment presque toute la trame de la vie mortelle ; il en a fait des stimulants de la vertu et des sources du mérite ; en sorte qu'il n'est point d'homme qui puissent prétendre aux récompenses éternelles s'il ne marche sur les traces sanglantes de Jésus-Christ. " Si nous souffrons avec lui, nous règnerons avec lui." (1)

D'ailleurs, en choisissant de lui-même la croix et les tourments, il en a singulièrement adouci le poids et l'amertume, et afin de nous rendre encore la souffrance plus supportable, à l'exemple il a ajouté sa grâce et la promesse d'une récompense sans fin. " Car le moment si court et si léger des afflitions que nous souffrons en cette vie produit en nous le poids éternel d'une gloire souveraine et incomparable." (2) Ainsi, les fortunés de ce monde sont avertis que les richesses ne les mettent pas à couvert de la douleur, qu'elles ne sont d'aucune utilité pour la vie éternelle, mais plutôt un obstacle ; (3) qu'ils doivent trembler devant les menaces inusitées que Jésus-Christ profère contre les riches ; (4) qu'enfin, il viendra un jour où ils devront rendre à Dieu, leur juge, un compte très rigoureux de l'usage qu'ils auront fait de leur fortune.

Sur l'usage des richesses, voici l'enseignement d'une excellence et d'une importance extrême que la philosophie a pu ébaucher, mais qu'il appartenait à l'Eglise de nous donner dans sa perfection et de faire descendre de la connaissance à la pratique. Le fondement de cette doctrine est dans la distinction entre la juste possession des richesses et leur usage légitime. La propriété privée, Nous l'avons vu plus haut, est pour l'homme de droit naturel ;

(1) Si sustinebimus et conregnabimus. II Tim. II, 12.

(2) Id enim quod in præsenti est momentaneum et leve tribulationis nostræ, supramodum in sublimitate æternæ gloriæ pondus operatur in nobis. II Cor. IV, 17.

(3) Mat. XIX, 23-24.

(4) Luc. VI, 24-25.

l'exercice de ce droit est chose non seulement permise, surtout à qui vit en société, mais encore absolument nécessaire. (1) Maintenant, si l'on demande en quoi il faut faire consister l'usage des biens, l'Eglise répond sans hésitation : " Sous ce rapport, l'homme ne doit pas tenir les choses extérieures pour privées, mais bien pour communes, de telle sorte qu'il en fasse part facilement aux autres dans leurs nécessités. C'est pourquoi l'Apôtre a dit : Ordonne aux riches de ce siècle.....de donner facilement, de communiquer leurs richesses." (2)

Nul assurément n'est tenu de soulager le prochain, en prenant sur son nécessaire ou sur celui de sa famille, ni même de rien retrancher de ce que les convenances ou la bienséance imposent à sa personne : "Nul en effet ne doit vivre contrairement aux convenances." (3) Mais dès qu'on a suffisamment donné à la nécessité et au décorum, c'est un devoir de verser le superflu dans le sein des pauvres. (4) C'est un devoir non pas de stricte justice, sauf le cas d'extrême nécessité, mais de charité chrétienne ; un devoir par conséquent, dont on ne peut poursuivre l'accomplissement par les voies de la justice humaine. Mais, au-dessus de l'homme et de ses lois, il y a la loi et le jugement de Jésus-Christ, notre Dieu, qui nous persuade de toutes les manières de faire habituellement l'aumône : " Il est plus heureux, dit-il, celui qui donne que celui qui reçoit," (5) et le Seigneur tiendra pour faite ou refusée à lui-même l'aumône qu'on aura faite ou refusée aux pauvres. " Chaque fois que vous avez fait l'aumône à l'un des moindres de mes frères que vous voyez, c'est à moi que vous l'avez faite. (6)

Du reste, voici en quelques mots le résumé de cette doctrine : Quiconque a reçu de la divine Bonté une plus

(1) Licitum est, quod homo propria possideat. Et est etiam necessarium ad humanam vitam. S. Thom. II, II. Quæst, LXVI, a. 2.

(2) Quantum ad hoc, non debet homo habere res exteriores ut proprias, sed ut communes, ut scilicet de facili aliquis eas communicet in necessitate aliorum. Unde Apostolus dicit : divitibus hujus sæculi præcipe.....facile tribuere, communicare. II, II. Qu. LXV, a. 2.

(3) Nullus enim inconvenienter vivere debet. S. Thom. II, II. Qu. XXXII, a. 6.

(4) Quod superest, date eleemosynam. Luc. XI. 41.

(5) Beatius est magis dare quam accipere. Act. XX. 35.

(6) Quamdiu fecistis uni ex his fratribus meis minimis, mihi fecistis. Mat. XXV. 40.

grande abondance soit des biens externes et du corps, soit des biens de l'âme, les a reçus dans le but de les faire servir à son propre perfectionnement, et, tout ensemble, comme ministre de la Providence, au soulagement des autres. C'est pourquoi "quelqu'un a-t-il le talent de la parole, qu'il prenne garde de se taire ; une surabondance de biens, qu'il ne laise pas la miséricorde s'engourdir au fond de son cœur ; l'art de gouverner, qu'il s'applique avec soin à en partager avec son frère et l'exercice et les fruits." (1)

Quand aux déshérités de la fortune, ils apprennent de l'Eglise que selon le jugement de Dieu lui-même, la pauvreté n'est pas un opprobe et qu'il ne faut pas rougir de devoir gagner son pain à la sueur de son front C'est ce que Jésus-Christ Notre Seigneur a confirmé par son exemple, lui qui, " tout riche qu'il était, s'est fait indigent " (2) pour le salut des hommes ; qui, fils de Dieu et Dieu lui-même, a voulu passer aux yeux du monde pour le fils d'un artisan ; qui est allé jusqu'à consumer une grande partie de sa vie dans un travail mercenaire. (3)

Quiconque tiendra sous son regard le modèle divin comprendra plus facilement ce que Nous allons dire : que la vraie dignité de l'homme et son excellence réside dans ses mœurs, c'est-à-dire dans sa vertu ; que la vertu est le patrimoine commun des mortels, à la portée de tous, des petits et des grands, des pauvres et des riches ; que seule la vertu et les mérites, n'importe en quel sujet ils se trouvent, obtiendront la récompense de l'éternelle félicité. Bien plus, c'est vers les classes infortunées que le Cœur de Dieu semble s'incliner davantage. Jésus-Christ appelle les pauvres des bienheureux ; (4) il invite avec amour à venir à lui, afin qu'il les console, tous ceux qui souffrent et qui pleurent ; (5) il embrasse avec une charité plus tendre

(1) Habens ergo talentum, curet omnino ne taceat ; habens rerum affluentiam, vigilet ne a misericordiæ largitate torpescat ; habens artem qua regitur, magnopere studeat ut usum atque utilitatem illius cum proximo partiatur. S. Greg. Magn. in Evang. Hom. IX, n. 7.

(2) Egenus factus est cum esset dives. II Cor. VIII, 9.

(3) Nonne hic est faber, filius Mariæ ? Marc. VI, 3.

(4) Beati pauperes spiritu. Mat. XV, 55.

(5) Venite ad me omnes qui laboratis et onerati estis. Mat. XI, 28.

les petits et les opprimés. Ces doctrines sont bien faites sans nul doute pour humilier l'âme hautaine du riche et le rendre plus condescendant, pour relever le courage de ceux qui souffrent et leur inspirer de la résignation. Avec elles se trouverait diminué un abîme cher à l'orgueil, et l'on obtiendrait sans peine que des deux côtés on se donne la main et que les volontés s'unissent dans une même amitié.

Mais c'est encore trop peu de la simple amitié : si l'on obéit aux préceptes du christianisme, c'est dans l'amour fraternel que s'opèrera l'union. De part et d'autre, on saura et l'on comprendra que les hommes sont tous absolument issus de Dieu, leur père commun ; que Dieu est leur unique et commune fin, et que lui seul est capable de communiquer aux anges et aux hommes une félicité parfaite et absolue ; que tous ils ont été également rachetés par Jésus-Christ et rétablis par lui dans leur dignité d'enfants de Dieu, et qu'ainsi un véritable lien de fraternité les unit soit entre eux, soit au Christ leur seigneur, qui est le premier-né de beaucoup de frères, *primogenitus in multis fratribus.* Ils sauront enfin que tous les biens de la nature, tous les trésors de la grâce appartiennent en commun et indistinctement à tout le genre humain, et qu'il n'y a que les indignes qui soient déshérités des biens célestes. "Si vous êtes fils, vous êtes aussi héritiers, héritiers de Dieu, cohéritiers de Jésus-Christ." (1)

Telle est l'économie des droits et des devoirs qu'enseigne la philosophie chrétienne. Ne verrait-on pas l'apaisement se faire à bref délai, si ces enseignements pouvaient une fois prévaloir dans les sociétés ?

Cependant l'Eglise ne se contente pas d'indiquer la voie qui mène au salut, elle y conduit et applique de sa propre main le remède au mal. Elle est tout entière à instruire et à élever les hommes d'après ses principes et sa doctrine, dont elle a soin de répandre les eaux vivifiantes aussi loin et aussi largement qu'il lui est possible, par le ministère des évêques et du clergé. Puis elle s'efforce de pénétrer dans les âmes et d'obtenir des volontés

(1) Si autem filii, et hæredes hæredes quidem Dei, cohæredes autem Christi. Rom. VIII. 17.

qu'elles se laissent conduire et gouverner par la règle des préceptes divins. Ce point est capital et d'une importance très grande, parce qu'il renferme comme le résumé de tous les intérêts qui sont en cause, et ici l'action de l'Eglise est souveraine. Les instruments dont elle dispose pour toucher les âmes, elle les a reçus à cette fin de Jésus-Christ, et ils portent en eux l'efficace d'une vertu divine. Ce sont les seuls qui soient aptes à pénétrer jusque dans les profondeurs du cœur humain, qui soient capables d'amener l'homme à obéir aux injonctions du devoir, à maîtriser ses passions, à aimer Dieu et son prochain d'une charité sans mesure, à briser courageusement tous les obstacles qui entravent sa marche dans la voie de la vertu.

Il suffit ici de passer légèrement en revue par la pensée les exemples de l'antiquité. Les choses et les faits que nous allons rappeler sont hors de toute controverse. Ainsi, il n'est pas douteux que la société civile des hommes a été foncièrement renouvelée par les institutions chrétiennes ; que cette rénovation a eu pour effet de relever le niveau du genre humain, ou pour mieux dire de le rappeler de la mort à la vie, et de le porter à un si haut degré de perfection qu'on en vit de semblable ni avant ni après, et qu'on n'en verra jamais dans tout le cours des siècles. Qu'enfin ces bienfaits, c'est Jésus-Christ qui en a été le principe et qui en doit être la fin : car, de même que tout est parti de lui, ainsi tout doit lui être rapporté. Quand donc l'Evangile eut rayonné dans le monde, quand les peuples eurent appris le grand mystère de l'incarnation du Verbe et de la rédemption des hommes, la vie de Jésus-Christ, Dieu et homme, envahit les sociétés et les imprégna tout entières de sa foi, de ses maximes et de ses lois. C'est pourquoi, si la société humaine doit être guérie, elle ne le sera que par le retour à la vie et aux institutions du christianisme.

A qui veut régénérer une société quelconque en décadence, on prescrit avec raison de la ramener à ses origines. Car la perfection de toute société consiste à poursuivre et à atteindre la fin en vue de laquelle elle a été fondée ; en sorte que tous les mouvements et tous les

actes de la vie sociale naissent du même principe d'où est née la société. Aussi, s'écarter de la fin, c'est aller à la mort ; y revenir, c'est reprendre de la vie. Et ce que Nous disons du corps social tout entier s'applique également à cette classe de citoyens qui vivent de leur travail et forment la très grande majorité.

Et que l'on ne pense pas que l'Eglise se laisse tellement absorber par le soin des âmes, qu'elle néglige ce qui se rapporte à la vie terreste et mortelle. Pour ce qui est en particulier de la classe des travailleurs elle fait tous les efforts pour les arracher à la misère et leur procurer un sort meilleur.

Et, certes, ce n'est pas un faible appoint qu'elle apporte à cette œuvre, par le fait seul qu'elle travaille, de paroles et d'actes, à ramener les hommes à la vertu. Les mœurs chrétiennes, dès qu'elles sont en honneur, exercent naturellement sur la prospérité temporelle, leur part de bienfaisante influence ; car elle attire la faveur de Dieu, principe et source de tout bien ; elles compriment le désir excessif des richesses et la soif des voluptés, ces deux fléaux qui trop souvent jettent l'amertume et le dégoût dans le sein même de l'opulence ; (1) elles se contentent enfin d'une vie et d'une nourriture frugale et suppléent par l'économie à la modicité du revenu, loin de ces vices qui consument non-seulement les petites, mais les plus grandes fortunes et dissipent les plus gros patrimoines. L'Eglise, en outre, pourvoit encore directement au bonheur des classes déshéritées par la fondation et le soutien d'institutions qu'elle estime propre à soulager leur misère ; et même en ce genre de bienfaits elle a tellement excellé, que ses propres ennemis ont fait son éloge.

Ainsi chez les premiers chrétiens, telle était la vertu de leur charité mutuelle, qu'il n'était point rare de voir les plus riches se dépouiller de leur patrimoine en faveur des pauvres ; aussi l'indigence n'était-elle point connue parmi eux (2). Les apôtres avaient confié aux Diacres, dont l'ordre avait été spécialement institué à cette fin, la

(1) Radix omnium malorum est cupiditas. I Tim. VI, 10.
(2) Neque.....quisquam egens erat inter illos. Act. IV. 34.

distribution quotidienne des aumônes ; et saint Paul lui-même, quoique absorbé par une sollicitude qui embrassait toutes les Eglises, n'hésitait pas à entreprendre de pénibles voyages pour aller en personne porter des secours aux chrétiens indigents. Des secours du même genre étaient spontanément offerts par les fidèles dans chacune de leurs assemblées ; ce que Tertulien appelle " les dépôts de la piété, " parce qu'on les employait à entretenir et à inhumer les personnes indigentes. les orphelins pauvres des deux sexes, les domestiques âgés, les victimes du naufrage. (1)

Voilà comment peu à peu s'est formé ce patrimoine, que l'Eglise a toujours gardé avec un soin religieux comme le bien propre de la famille des pauvres. Elle est allée jusqu'à assurer des secours aux malheureux, en leur épargnant l'humiliation de tendre la main. Car cette commune mère des riches et des pauvres profitant des merveilleux élans de charité qu'elle avait partout provoqués, fonda des sociétés religieuses et une foule d'autres institutions utiles, qui ne devaient laisser sans soulagement à peu près aucun genre de misère.

Il est, sans doute, un certain nombre d'hommes aujourd'hui qui, fidèles échos des païens d'autrefois, en viennent jusqu'à se faire même d'une charité aussi merveilleuse une arme pour attaquer l'Eglise ; et l'on a vu une bienfaisance établie par les lois civiles se substituer à la charité chrétienne ; mais cette charité qui se voue tout entière et sans arrière-pensée à l'utilité du prochain, ne peut être suppléé par aucune industrie humaine. L'Eglise seule possède cette vertu, parce qu'on ne la puise que dans le Cœur Sacré de Jésus-Christ et que c'est errer loin de Jésus-Christ que d'être éloigné de son Eglise.

Toutefois, il n'est pas douteux que, pour obtenir le résultat voulu, il ne faille de plus recourir aux moyens humains. Ainsi, tous ceux que la question regarde doivent viser au même but et travailler de concert chacun dans sa sphère. Il y a là comme une image de la Providence gouvernant le monde ; car nous voyons d'ordinaire que

(1) Apol. II. XXXIX.

les faits et les événements qui dépendent de causes diverses sont la résultante de leur action commune.

Or, quelle part d'action et de remède sommes-nous en droit d'attendre de l'Etat ? Disons d'abord que par Etat nous entendons ici non point tel gouvernement établi chez tel peuple en particulier, mais tout gouvernement qui répond aux préceptes de la raison naturelle et des enseignements divins, enseignements que Nous avons exposés Nous-même spécialement dans Nos Lettres Encycliques sur la constitution chrétienne des sociétés.

Ce qu'on demande aux gouvernants, c'est un concours d'ordre général, qui consiste dans l'économie tout entière des lois et des institutions ; nous voulons dire qu'ils doivent faire en sorte que, de l'organisation même et du gouvernement de la société, découle spontanément et sans effort la prospérité tant publique que privée.

Tel est, en effet, l'office de la prudence civile et le devoir propre de tous ceux qui gouvernent. Or, ce qui fait une nation prospère, ce sont des mœurs pures, des familles fondées sur des bases d'ordre et de moralité, la pratique de la religion et le respect de la justice, une imposition modérée et une répartition équitable des charges publiques, le progrès de l'industrie et du commerce, une agriculture florissante et d'autres éléments, s'il en est, du même genre, toutes choses que l'on ne peut perfectionner sans faire monter d'autant la vie et le bonheur des citoyens. De même donc que, par tous ces moyens, l'Etat peut se rendre utile aux autres classes, de même il peut grandement améliorer le sort de la classe ouvrière, et cela dans toute la rigueur de son droit et sans avoir à redouter le reproche d'ingérence ; car en vertu même de son office, l'Etat doit servir l'intérêt commun. Et il est évident que plus se multiplieront les avantages résultant de cette action d'ordre général, et moins on aura besoin de recourir à d'autres expédients pour remédier à la condition des travailleurs.

Mais voici une autre considération qui atteint plus profondément encore notre sujet. La raison formelle de toute société est une et commune à tous ses membres,

grands et petits. Les pauvres, au même titre que les riches, sont de par le droit naturel des citoyens, c'est-à-dire du nombre des parties vivantes dont se compose, par l'intermédiaire des familles, le corps entier de la nation, pour ne pas dire qu'en toutes les cités ils sont le grand nombre. Comme donc il serait déraisonnable de pourvoir à une classe de citoyens et d'en négliger l'autre, il devient évident que l'autorité publique doit aussi prendre les mesures voulues pour sauvegarder le salut et les interêts de la classe ouvrière. Si elle y manque, elle viole la stricte justice, qui veut qu'à chacun soit rendu ce qui lui est dû. A ce sujet, saint Thomas dit fort sagement : " De même que la partie et le tout sont en quelque manière une même chose ; ainsi ce qui appartient au tout, est en quelque sorte à chaque partie." (1) C'est pourquoi, parmi les graves et nombreux devoirs des gouvernants qui veulent pourvoir comme il convient au bien public, celui qui domine tous les autres consiste à avoir soin également de toutes les classes de citoyens, en observant rigoureusement les lois de la justice dite " distributive."

Mais, quoique tous les citoyens sans exception doivent apporter leur part à la masse des biens communs, lesquels du reste, par un retour naturel, se répartissent de nouveau entre les individus, néanmoins les apparts respectifs ne peuvent être ni les mêmes, ni d'égale mesure. Quelles que soient les vicissitudes par lesquelles les formes de gouvernement sont appelées à passer, il y aura toujours entre les citoyens ces inégalités de conditions sans lesquelles une société ne peut ni exister ni se concevoir. A tout prix, il faut des hommes qui gouvernent, qui fassent des lois, qui rendent la justice, qui enfin, par leur conseil ou par voie d'autorité, administrent les affaires de la paix et les choses de la guerre. Que ces hommes doivent avoir la prééminence dans toute société et y tenir le premier rang, personne n'en peut douter, puisqu'ils travaillent directement au droit commun et d'une manière si excellente. Les hommes au contraire qui s'appliquent aux choses de

(1) Sicut pars et totum quodammodo sunt idem, ita id quod est totius, quodammodo est partis. II, II. Quæst. LXI. a. 1 ad 2.

l'industrie ne peuvent concourir à ce bien commun, ni dans la même mesure ni par les mêmes voies ; mais eux aussi, cependant, quoique d'une manière moins directe, ils servent grandement les intérêts de la société. Sans nul doute, le bien commun, dont l'acquisition doit avoir pour effet de perfectionner les hommes, est principalement un bien moral.

Mais, dans une société régulièrement constituée, il doit se trouver encore une certaine abondance de biens extérieurs, " dont l'usage est requis à l'exercice de la vertu." (1) Or, tous ces biens, c'est le travail de l'ouvrier, travail des champs ou de l'usine, qui en est surtout la source féconde et nécessaire. Bien plus, dans cet ordre de choses, le travail a une telle fécondité, et une telle efficacité que l'on peut affirmer sans crainte de se tromper qu'il est la source unique d'où procède la richesse des nations. L'équité demande donc que l'Etat se préoccupe des travailleurs et fasse en sorte que de tous les biens qu'ils procurent à la société, il leur en revienne une part convenable comme l'habitation et le vêtement, et qu'ils puissent vivre au prix de moins de peines et de privations. D'où il suit que l'Etat doit favoriser tout ce qui, de près ou de loin, paraît de nature à améliorer leur sort. Cette sollicitude, loin de préjudicier à personne, tournera au contraire au profit de tous, car il importe souverainement à la nation que des hommes qui sont pour elle le principe de biens aussi indispensables ne se trouvent point continuellement aux prises avec les horreurs de la misère.

Il est dans l'ordre, avons-Nous dit, que ni l'individu ni la famille ne soient absorbés par l'Etat ; il est juste que l'un et l'autre aient la faculté d'agir avec liberté aussi longtemps que cela n'atteint pas le bien général et ne fait injure à personne. Cependant aux gouvernants il appartient de protéger la communauté et ses parties ; la communauté parce que la nature en a confié la conservation au pouvoir souverain, de telle sorte que le salut public n'est pas seulement ici la loi suprême, mais la cause même et la raison d'être du principal ; les parties, parce que le

(1) S. Thom. De reg. Princ. I, c. XV.

droit naturel du gouvernement ne doit pas viser l'intérêt de ceux qui ont le pouvoir entre les mains, mais le bien de ceux qui leur sont soumis. Tel est l'enseignement de la philosophie non moins que de la foi chrétienne. D'ailleurs, tout autorité vient de Dieu et est une participation de son autorité suprême ; dès lors, ceux qui en sont les dépositaires doivent l'exercer à l'instar de Dieu, dont la paternelle sollicitude ne s'étend pas moins à chacune de ses créatures en particulier qu'à tout leur ensemble. Si donc, soit les intérêts généraux, soit l'intérêt d'une classe en particulier se trouvent ou lésés ou simplement menacés, et qu'il soit impossible d'y remédier ou d'y obvier autrement, il faudra de toute nécessité recourir à l'autorité publique.

Or, il importe au salut commun et privé que l'ordre et la paix règnent partout, que toute l'économie de la vie domestique soit réglée d'après les commandements de Dieu et les principes de la loi naturelle ; que la religion soit honorée et observée, que l'on voie fleurir les mœurs privées et publiques ; que la justice soit religieusement gardée et que jamais une classe ne puisse opprimer l'autre impunément ; qu'il croisse de robustes générations, capables d'être le soutien et, s'il le faut, le rempart de la patrie. C'est pourquoi, s'il arrive que les ouvriers, abandonnant le travail où le suspendant par les grèves, menacent la tranquillité générale ; que les liens naturels de la famille se relâchent parmi les travailleurs ; qu'on foule aux pieds la religion des ouvriers, en ne leur facilitant point l'accomplissement de leurs devoirs envers Dieu ; que la promiscuité des sexes, ou d'autres excitations au vice constituent dans les usines un péril pour la moralité ; que les patrons écrasent les travailleurs sous le poids de fardeaux iniques, ou déshonorent en eux la personne humaine par des conditions indignes et dégradantes ; qu'ils attentent à leur santé par un travail excessif et hors de proportion avec leur âge et leur sexe ; dans tous ces cas, il faut absolument appliquer, dans de certaines limites la force et l'autorité des lois Ces lois seront déterminées par la fin même qui appelle le secours des lois ; c'est-à-dire que celles-ci ne doivent pas s'avancer ni rien entreprendre

au-delà de ce qui est nécessaire pour réprimer les abus et écarter les dangers.

Les droits, où qu'ils se trouvent, doivent être religieusement respectés et l'État doit les assurer à tous les citoyens en prévenant ou en vengeant leur violation. Toutefois, dans la protection des droits privés, il doit se préoccuper d'une manière spéciale des faibles et des indigents. La classe riche se fait comme un rempart de ses richesses et a moins besoin de la tutelle publique. La classe indigente, au contraire, sans richesses pour la mettre à couvert des injustices, compte surtout sur la protection de l'État. Que l'État se fasse donc, à un titre tout particulier, la providence des travailleurs, qui appartiennent à la classe pauvre en général.

Mais il est bon de traiter à part certains points de plus grande importance. En premier lieu, il faut que les lois publiques soient pour les propriétés privées une protection et une sauvegarde. Et ce qui importe par-dessus tout, au milieu de tant de cupidités en effervescence, c'est de contenir les masses dans le devoir ; car, s'il est permis de tendre vers de meilleures destinées avec l'aveu de la justice, enlever de force le bien d'autrui, envahir les propriétés étrangères sous le prétexte d'une absurbe égalité, sont choses que la justice condamne et que l'intérêt commun lui-même répudie. Assurément les ouvriers qui veulent améliorer leur sort par un travail honnête et en dehors de toute injustice forment la très grande majorité ; mais combien n'en compte-t-on pas qui imbus de fausses doctrines et ambitieux de nouveautés, mettent tout en œuvre pour exciter des tumultes et entraîner les autres à la violence ? Que l'autorité publique intervienne alors et que mettant un frein aux excitations des meneurs, elle assure les mœurs des ouvriers contre les artifices de la corruption et les légitimes propriétés contre le péril de la rapine.

Il n'est pas rare qu'un travail trop prolongé ou trop pénible et un salaire réputé trop faible donnent lieu à ces chômages voulus et concertés qu'on appelle des grèves. A cette plaie, si commune et en même temps si dangereuse, il appartient au pouvoir public de porter un remède ; ces

chômages non seulement tournent au détriment des patrons et des ouvriers eux-mêmes, mais ils entravent le commerce et nuisent aux intérêts généraux de la société, et comme ils dégénèrent facilement en violences et en tumultes, la tranquilité publique s'en trouve souvent compromise.

Mais ici il est plus efficace et plus salutaire que l'autorité des lois prévienne le mal et l'empêche de se produire, en écartant avec sagesse les causes qui paraissent de nature à exciter des conflits entre ouvriers et patrons. Chez l'ouvrier pareillement il est des intérêts nombreux qui réclament la protection de l'Etat, et en première ligne ce qui regarde le bien de son âme.

La vie du corps, en effet, quelque précieuse et désirable soit-elle, n'est pas le but dernier de notre existence ; elle est une voie, et un moyen pour arriver, par la connaissance du vrai et l'amour du bien, à la perfection de la vie de l'âme. C'est l'âme qui porte gravées en elle-même l'image et la ressemblance de Dieu : c'est en elle que réside cette souveraineté dont l'homme fut investi quand il reçut l'ordre de s'assujettir la nature inférieure et de mettre à son service les terres et les mers. "Remplissez la terre et l'assujettissez, dominez sur les poissons de la mer, et sur les oiseaux du ciel, et sur tous les animaux qui se meuvent sur la terre." (1)

A ce point de vue, tous les hommes sont égaux ; point de différence entre riches et pauvres, maîtres et serviteurs, princes et sujets : "Ils n'ont tous qu'un même Seigneur." (2) Cette dignité de l'homme, que Dieu lui-même traite *avec un grand respect* il n'est permis à personne de la violer impunément, ni d'entraver la marche de l'homme vers cette perfection qui répond à la vie éternelle et céleste. Bien plus, il n'est même pas loisible à l'homme sous ce rapport de déroger spontanément à la dignité de sa nature, ou de vouloir l'asservissement de son âme, car il ne s'agit pas de droits dont il ait la libre disposition, mais de devoirs envers

(1) Replete terram et subjicite eam, et dominamini piscibus maris et volatilibus cœli et universis animantibus, quæ moventur super terram. Gen. I, 28.

(2) Nam idem Dominus omnium. Rom. X, 12.

Dieu qu'il doit religieusement remplir. C'est de là que découle la nécessité du repos et de la cessation du travail aux jours du Seigneur.

Qu'on n'entende pas toutefois par ce repos une plus large part faite à une stérile oisiveté, ou encore moins, comme un grand nombre le souhaitent, ce chômage fauteur des vices et dissipateur des salaires, mais bien un repos sanctifié par la religion. Ainsi allié avec la religion, le repos retire l'homme des labeurs et des soucis de la vie quotidienne, l'élève aux grandes pensées du ciel, et l'invite à rendre à son Dieu le tribut d'adoration qu'il lui doit. Tel est surtout le caractère et la raison de ce repos du septième jour dont Dieu avait fait même déjà dans l'Ancien Testament l'un des principaux articles de la loi : " Souviens-toi de sanctifier le jour du Sabbat," (1) et dont il avait lui-même donné l'exemple par ce mystérieux repos pris incontinent après qu'il eut créé l'homme : "Il se reposa le septième jour de tout le travail qu'il avait fait. (2)

Pour ce qui est des intérêts physiques et corporels, l'autorité publique doit tout d'abord les sauvegarder en arrachant les malheureux ouvriers aux mains de ces spéculateurs qui, ne faisant point de différence, entre un homme et une machine, abusent sans mesure de leurs personnes pour satisfaire d'insatiables cupidités. Exiger une somme de travail qui, en émoussant toutes les facultés de l'âme écrase le corps et en consume les forces jusqu'à l'épuisement, c'est une conduite que ne peuvent tolérer ni la justice, ni l'humanité. L'activité de l'homme, bornée comme sa nature, a des limites qu'elle ne peut franchir. Elle s'accroît sans doute par l'exercice et l'habitude, mais à la condition qu'on lui donne des relâches et des intervalles de repos.

Ainsi le nombre d'heures d'une journée de travail ne doit-il pas excéder la mesure des forces des travailleurs, et les intervalles de repos devront-ils être proportionnés à la nature du travail et à la santé de l'ouvrier, et réglés d'après les circonstances des temps et des lieux. L'ouvrier

(1) Memento ut diem sabbati sanctifices. Exod. XX, 8.
(2) Requievit die septimo ab universo opere quod potrarat. Gen. II, 2.

qui arrache à la terre ce qu'elle a de plus caché, la pierre, le fer, l'airain, est soumis à un labeur dont la brièveté devra compenser la peine et la fatigue, ainsi que le dommage physique qui peut en être la conséquence. Il est juste en outre que l'on tienne compte des époques de l'année : tel même travail sera souvent aisé dans une saison qui deviendra intolérable ou très pénible dans une autre.

Enfin, ce que peut réaliser un homme valide et dans la force de l'âge, il ne serait pas équitable de le demander à une femme ou à un enfant. L'enfance en particulier— et ceci demande à être observé strictement—ne doit entrer à l'usine qu'après que l'âge aura suffisamment développé en elle les forces physiques, intellectuelles et morales ; sinon, comme une herbe encore tendre, elle se verra flétrie par un travail trop précoce, et il en sera fait de son éducation. De même, il est des travaux moins adaptés à la femme, que la nature destine plutôt aux ouvrages domestiques ; ouvrages d'ailleurs qui sauvegardent admirablement l'honneur de son sexe, et répondent mieux de par leur nature, à ce que demande la bonne éducation des enfants et la prospérité de la famille. En général, la durée du repos doit se mesurer d'après la dépense des forces qu'il est appelé à restituer. Le droit au repos de chaque jour ainsi que la cessation du travail le jour du Seigneur doivent être la condition expresse ou tacite de tout contrat passé entre les patrons et les ouvriers. Là où cette condition n'entrerait pas, le contrat ne serait pas honnête, car nul ne peut exiger ou promettre la violation des devoirs de l'homme envers Dieu et envers lui-même.

Nous, passons à présent à un autre point de la question d'une importance non moins grande et qui, pour éviter tout extrême, demande à être défini avec justesse ; Nous voulons parler de la fixation du salaire. Le salaire, ainsi raisonne-t-on, une fois librement consenti de part et d'autre, le patron en le payant a rempli tous ces engagements et n'est plus tenu à rien. Alors seulement la justice se trouverait lésée si lui refusait de tout solder, ou l'ouvrier d'achever tout son travail et de satisfaire à ses engagements : en quels cas seulement le pouvoir public aurait à intervenir pour protéger le droit d'un chacun.—

Pareil raisonnement ne trouvera pas de juge équitable qui consente à y adhérer sans réserve, car il n'embrasse pas tous les côtés de la question et il en omet un fort sérieux. Travailler, c'est exercer son activité dans le but de se procurer ce qui est requis pour les divers besoins de la vie, mais surtout pour l'entretien de la vie elle-même. " Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front." (1) C'est pourquoi le travail a reçu de la nature comme une double empreinte ; il est *personnel* parce que la force active est inhérente à la personne et qu'elle est la propriété de celui qui l'exerce et qui l'a reçue pour son utilité ; il est nécessaire parce que l'homme a besoin du fruit de son travail pour conserver son existence, et qu'il doit la conserver pour obéir aux ordres irréfragables de la nature. Or, si l'on ne regarde le travail que par le côté où il est personnel, nul doute qu'il ne soit au pouvoir de l'ouvrier de restreindre à son gré le taux du salaire. La même volonté qui donne le travail peut se contenter d'une faible rémunération ou même n'en exiger aucune.

Mais il en va tout autrement si au caractère de *personnalité* on joint celui de *nécessité* dont la pensée peut bien faire abstraction, mais qui n'en est pas séparable en réalité. Et, en effet conserver l'existence est un devoir imposé à tous les hommes et auquel il ne peuvent se soustraire sans crime. De ce devoir découle nécessairement le droit de se procurer les choses nécessaires à la subsistance et que le pauvre ne se procure que moyennant le salaire de son travail. Que le patron et l'ouvrier fassent donc tant et de telles conventions qu'il leur plaira, qu'ils tombent d'accord notamment sur le chiffre du salaire, au-dessus de leur libre volonté, il est une loi de justice naturelle plus élevée et plus ancienne, à savoir que le salaire ne doit pas être insuffisant à faire subsister l'ouvrier sobre et honnête. Que si, contraint par la nécessité, ou poussé par la crainte d'un mal plus grand, il accepte des conditions dures, que d'ailleurs il ne lui serait pas loisible de refuser parce qu'elles lui sont imposées par le patron ou par qui fait l'offre du tra-

(1) In sudore vultus tui vesceris pane. Gen. III, 19.

vail, c'est là subir une violence contre laquelle la justice proteste.—Mais, d peur que dans ces cas et d'autres analogues, comme en ce qui concerne la journée du travail et la santé des ouvriers, les pouvoirs publics n'interviennent importunément, vu surtout la variété des circonstances des temps et des lieux, il sera préférable que la solution en soit réservée aux corporations ou syndicats dont nous parlerons plus loin, ou que l'on recoure à quelque autre moyen de sauvegarder les intérêts des ouvriers, même si la cause le réclamait, avec le secours et l'appui de l'Etat.

L'ouvrier qui percevra un salaire assez fort pour parer aisément à ses besoins et à ceux de sa famille, suivra, s'il est sage, le conseil que semble lui donner la nature elle-même ; il s'appliquera à être parcimonieux et fera en sorte, par de prudentes épargnes, de se ménager un petit superflu, qui lui permette de parvenir, un jour, à l'acquisition d'un modeste patrimoine. Nous avons vu, en effet, que la question présente ne pouvait recevoir de solution vraiment efficace si l'on ne commençait par poser comme principe fondamental l'inviolabilité de la propriété privée. Il importe donc que les lois favorisent l'esprit de propriété, le réveillent et le développent autant qu'il est possible dans les masses populaires. Ce résultat, une fois obtenu serait la source des plus précieux avantages, et d'abord d'une répartition des biens certainement plus équitable. La violence des révolutions politiques a divisé le corps social en deux classes et a creusé entre elles un immense abîme. D'une part, la toute-puissance dans l'opulence : une faction qui, maîtresse absolue de l'industrie et du commerce, détourne le cours des richesses et en fait affluer en elle toutes les sources ; faction d'ailleurs qui tient en sa main plus d'un ressort de l'administration publique. De l'autre la faiblesse dans l'indigence : une multitude, l'âme ulcérée, toujours prête au désordre. Eh bien ! que l'on stimule l'industrieuse activité du peuple par la perspective d'une participation à la propriété du sol, et l'on verra se combler peu à peu l'abîme qui sépare l'opulence de la misère et s'opérer le rapprochement de deux classes.

En outre, la terre produira toute chose en plus grande abondance Car l'homme est ainsi fait, que la pensée de travailler sur un fonds qui est à lui redouble son ardeur et son application. Il en vient même jusqu'à mettre tout son cœur dans une terre qu'il a cultivée lui-même, qui lui promet, à lui et aux siens, non seulement le strict nécessaire, mais encore une certaine aisance. Et nul qui ne voit sans peine les heureux effets de ce redoublement d'activité sur la fécondité de la terre et sur la richesse des nations.—Un troisième avantage serait l'arrêt dans le mouvement de l'émigration ; personne, en effet, ne consentirait à échanger contre une région étrangère sa patrie et sa terre natale, s'il y trouvait les moyens de mener une vie plus tolérable.—Mais une condition indispensable pour que tous ces avantages deviennent des réalités, c'est que la propriété privée ne soit pas épuisée par un excès de charges et d'impôts. Ce n'est pas des lois humaines, mais la nature qu'émane le droit de propriété individuelle ; l'autorité publique ne peut donc l'abolir ; tout ce qu'elle peut, c'est en tempérer l'usage et le concilier avec le bien commun. C'est pourquoi elle agit contre la justice et l'humanité quand, sous le nom d'impôts, elle grève outre mesure les biens des particuliers.

En dernier lieu, Nous dirons que les maîtres et les ouvriers eux-mêmes peuvent singulièrement aider à la solution, par toutes les œuvres propres à soulager efficacement l'indigence et à opérer un rapprochement entre les deux classes. De ce nombre sont les sociétés de secours mutuels ; les institutions diverses, dues à l'initiative privée, qui ont pour but de secourir les ouvriers, ainsi que leurs veuves et leurs orphelins en cas de mort, d'accidents ou d'infirmités ; les patronages, qui exercent une protection bienfaisante sur les enfants des deux sexes, sur les adolescents et sur les hommes faits. Mais la première place appartient aux corporations ouvrières, qui en soi embrassent à peu près toutes les œuvres.

Nos ancêtres éprouvèrent longtemps la bienfaisante influence de ces corporations ; car, tandis que les artisans y trouvaient d'inappréciables avantages, les arts, ainsi qu'une foule de monuments le proclament, y puisaient

un nouveau lustre et une nouvelle vie. Aujourd'hui les générations étant plus cultivées, les mœurs plus policées, les exigences de la vie quotidienne plus nombreuses, il n'est point douteux qu'il ne faille adapter les corporations à ces conditions nouvelles. Aussi est-ce avec plaisir que nous voyons se former partout des sociétés de ce genre, soit composées des seuls ouvriers, soit mixtes, réunissant à la fois des ouvriers et des patrons ; il est à désirer qu'elles accroissent leur nombre et l'efficacité de leur action. Bien que nous nous en soyons occupé plus d'une fois, Nous voulons exposer ici leur opportunité et leur droit à l'existence, et indiquer comment elles doivent s'organiser et quel doit être leur programme d'action.

L'expérience quotidienne que fait l'homme de l'exiguité de ses forces l'engage et le pousse à s'adjoindre une coopération étrangère. C'est dans les Saintes Lettres qu'on lit cette maxime : " Il vaut mieux être deux ensemble que tout seul, car alors ils tirent de l'avantage de leur société. Si l'un tombe, l'autre le soutient. Malheur à l'homme seul ! car lorsqu'il sera tombé, il n'aura personne pour le relever." (1) Et cette autre: " Le frère qui est aidé par son frère est comme une ville forte." (2) De cette propension naturelle, comme d'un même germe, naissent la société civile d'abord, puis au sein même de celle-ci, d'autres sociétés qui, pour être restreintes et imparfaites, n'en sont pas moins des sociétés véritables. Entre ces petites sociétés et la grande, il y a de profondes différences, qui résultent de leur fin prochaine. La fin de la société civile embrasse universellement tous les citoyens, car elle réside dans le bien commun, c'est-à-dire dans un bien auquel tous et chacun ont le droit de participer dans une mesure proportionnelle. C'est pourquoi on l'appele " publique," parce qu'elle " réunit les hommes pour en former une nation." (3) Au contraire, les sociétés qui se

(1) Melius est duos esse simul, quam unum, habent enim emolumentum societatis suæ. Si unus ceciderit, ab altero fulcietur. Væ soli : quia cum ceciderit, non habet subleventem se. Eccl. IV, 9, 10.

(2) Frater qui adjuvatur a fratre, quasi civitas firma. Prov. XVIII, 19.

(3) Privata autem societas est, quæ ad aliquod negotium privatum exercendum conjungitur, sicut quod duo vel tres societatem ineunt, ut simul negotientur. S. Thom. Contra impugnantes Dei cultum et religionem, cap. II.

constituent dans son sein sont tenues pour " privées " et le sont en effet, car leur raison d'être immédiate est l'utilité particulière et exclusive de leurs membres.

La société privée est celle qui se forme dans un but privé comme lorsque deux ou trois s'associent pour exercer ensemble le négoce. Or de ce que les sociétés privées n'ont d'existence qu'au sein de la société civile, dont elles sont comme autant de parties, il ne suit pas, à ne parler qu'en général et à ne considérer que leur nature, qu'il soit au pouvoir de l'Etat de leur dénier l'existence. Le droit de l'existence leur a été octroyé par la nature elle-même et la société civile a été instituée pour protéger le droit naturel et non pour l'anéantir. C'est pourquoi une société civile qui interdirait les sociétés privées s'attaquerait elle-même, puisque toutes les sociétés, publiques et privées, tirent leur origine d'un même principe : la naturelle sociabilité de l'homme.—Assurément, il y a des conjonctures qui autorisent les lois à s'opposer à la fondation d'une société de ce genre. Si en vertu même de ses statuts organiques, une société poursuivait une fin en opposition flagrante avec la probité, avec la justice, avec la sécurité de l'Etat, les pouvoirs publics auraient le droit d'en empêcher la formation et, si elle était formée, de la dissoudre. Mais encore faut-il qu'en tout cela ils n'agissent qu'avec une très grande circonspection pour éviter d'empiéter sur les droits des citoyens et de statuer, sous couleur d'utilité publique, quelque chose qui serait désavoué par la raison. Car une loi ne mérite obéissance qu'autant qu'elle est conforme à la droite raison et à la loi éternelle de Dieu.

Ici, se présente à Notre esprit les confréries, les congrégations et les ordres religieux de tout genre auxquels l'autorité de l'Eglise et la piété des fidèles avaient donné naissance ; quels en furent les fruits de salut pour le genre humain jusqu'à nos jours, l'histoire le dit assez. Considérées simplement au point de vue la raison, ces sociétés apparaissent comme fondées dans un but honnête et conséquemment sous les auspices du droit naturel ; du côté où elles touchent à la religion, elles ne relèvent que de l'Eglise. Les pouvoirs publics

ne peuvent donc légitimement s'arroger sur elles aucun droit, ni s'en attribuer l'administration : leur office plutôt est de les respecter, de les protéger et s'il en est besoin de les défendre. Or, c'est justement tout l'opposé que nous avons été condamnés à voir, surtout en ces derniers temps. Dans beaucoup de pays, l'Etat a porté la main sur ces sociétés et a accumulé à leur égard injustice sur injustice ; assujettissement aux lois civiles, privation du droit légitime de personne morale, spoliation des biens. Sur ces biens, l'Eglise avait pourtant ses droits ; chacun des membres avait les siens ; les donateurs qui leur avaient fixé une destination, ceux enfin qui en retiraient des secours et du soulagement avaient les leurs. Aussi ne pouvons-nous Nous empêcher de déplorer amèrement des spoliations si iniques et si funestes ; d'autant plus qu'on frappe de proscription les sociétés catholiques dans le temps même où l'on affirme la légalité des sociétés privées, et que, ce que l'on refuse à des hommes paisibles et qui n'ont en vue que l'utilité publique, on l'accorde, et certes très largement, à des hommes qui roulent dans leur esprit des desseins funestes à la religion tout à la fois et à l'Etat.

Jamais assurément, à une aucune autre époque, on ne vit une aussi grande multiplicité d'associations de tout genre, surtout d'associations ouvrières. D'ou viennent beaucoup d'entre elles, où elles tendent, par quelle voie, ce n'est pas ici le lieu de le rechercher. Mais c'est une opinion confirmée par de nombreux indices qu'elles sont ordinairement gouvernées par des chefs occultes, et qu'elles obéissent à un mot d'ordre également hostile au nom chrétien, à la sécurité des nations ; qu'après avoir accaparé toutes les entreprises, s'il se trouve des ouvriers qui se refusent à entrer dans leur sein, elles leur font expier ce refus par la misère.—Dans cet état de choses, les ouvriers chrétiens n'ont plus qu'à choisir entre ces deux partis : ou de donner leur nom à des sociétés dont la religion a tout à craindre, ou de s'organiser eux-mêmes et de joindre leurs forces pour pouvoir secouer hardiment un joug si injuste et si intolérable. Qu'il faille opter pour ce dernier parti, y a-t-il des hommes ayant

vraiment à cœur d'arracher le souverain bien de l'humanité à un péril imminent qui puissent avoir là-dessus le moindre doute ?

Certes, il faut louer hautement le zèle d'un grand nombre des nôtres, lesquels, se rendent parfaitement compte des besoins de l'heure présente, sondent soigneusement le terrain, pour y découvrir une voie honnête qui conduise au relèvement de la classe ouvrière. S'étant constitués les protecteurs des personnes vouées au travail, ils s'étudient à accroître leur prospérité tant domestique qu'individuelle, à régler avec équité les relations réciproques des patrons et des ouvriers ; à entretenir et à affermir dans les uns et les autres le souvenir de leurs devoirs et l'observation des préceptes divins : préceptes qui, en ramenant l'homme à la modération et condamnant tous les excès, maintiennent dans les nations, et parmi les éléments si divers de personnes et de choses, la concorde et l'harmonie la plus parfaite. Sous l'inspiration des mêmes pensées, des hommes de grand mérite se réunissent fréquemment en congrès, pour se communiquer leurs vues, unir leurs forces, arrêter des programmes d'action. D'autres s'occupent de fonder des corporations assorties aux divers métiers, et d'y faire entrer les artisans ; ils aident ces derniers de leurs conseils et de leur fortune, et pourvoient à ce qu'ils ne manquent jamais d'un travail honnête et fructueux.

Les évêques, de leur côté, encouragent ces efforts et les mettent sous leur haut patronage : par leur autorité et sous leurs auspices, des membres du clergé, tant séculier que régulier, se dévouent en grand nombre aux intérêts spirituels des corporations. Enfin, il ne manque pas de catholiques qui, pourvus d'abondantes richesses, mais devenus en quelque sorte compagnons volontaires des travailleurs, ne regardent à aucune dépense pour fonder et étendre au loin des sociétés, où ceux-ci puissent trouver, avec une certaine aisance pour le présent, le gage d'un repos honorable pour l'avenir. Tant de zèle, tant et de si industrieux efforts ont déjà réalisé parmi les peuples un bien très considérable et trop connu pour qu'il soit nécessaire d'en parler en détail. Il est à Nos yeux d'un heureux augure

pour l'avenir, et nous nous promettons de ces corporations les plus heureux fruits, pourvu qu'elles continuent à se développer et que la prudence préside toujours à leur organisation. Que l'Etat protège ces sociétés fondées selon le droit ; que toutefois il ne s'immisce point aux ressorts intimes qui leur donnent la vie ; car le mouvement vital procède essentiellement d'un principe intérieur et s'éteint très facilement sous l'action d'une cause externe.

A ces corporations il faut évidemment, pour qu'il y ait unité d'action et accord des volontés, une organisation et une discipline sage et prudente. Si donc, comme il est certain, les citoyens sont libres de s'associer, ils doivent l'être également de se donner les statuts et règlements qui leur paraissent les plus appropriés au but qu'ils poursuivent. Quels doivent être ces statuts et règlements ? Nous ne croyons pas qu'on puisse donner de règles certaines et précises pour en déterminer le détail ; tout dépend du génie de chaque nation, des essais tentés et de l'expérience acquise, du genre de travail, de l'étendue du commerce, et d'autres circonstances de choses et de temps qu'il faut peser avec maturité. Tout ce qu'on peut dire en général c'est qu'on doit prendre pour règle universelle et constante, d'organiser et gouverner les corporations de façon qu'elles fournissent à chacun de leurs membres les moyens aptes à lui faire atteindre, par la voie la plus commode et la plus courte, le but qu'il se propose, et qui consiste dans l'accroissement le plus grand possible des biens du corps, de l'esprit, de la fortune.

Mais il est évident qu'il faut viser avant tout à l'objet principal, qui est le perfectionnement moral et religieux ; c'est surtout cette fin qui doit régler toute l'économie de ces sociétés ; autrement, elles dégénéreraient bien vite et tomberaient, où peu s'en faut, au rang des sociétés où la religion ne tient aucune place. Aussi bien, que servirait à l'artisan d'avoir trouvé au sein de la corporation l'abondance matérielle, si par la disette d'aliments spirituels le salut de son âme était en péril ? " Que sert à l'homme de gagner l'univers entier, s'il vient à perdre son âme ? " (1)

(1) Quid prodest homini, si mundum universum lucretur, animæ vero suæ detrimentum patiatur ? Mat. XVI. 26.

Voici le caractère auquel Notre-Seigneur Jésus-Christ veut qu'on distingue le chrétien d'avec le gentil : " Les gentils recherchent toutes ces choses—cherchez d'abord le royaume de Dieu, et toutes ces choses vous seront ajoutées par surcroît." (1) Ainsi donc, après avoir pris Dieu comme point de départ, qu'on donne une large place à l'instruction religieuse, afin que tous connaissent leurs devoirs envers lui : ce qu'il faut croire, ce qu'il faut espérer, ce qu'il faut faire en vue du salut éternel, tout cela doit leur être soigneusement inculqué ; qu'on les prémunisse avec une sollicitude particulière contre les opinions erronées et toutes les variétés du vice. Qu'on porte l'ouvrier au culte de Dieu, qu'on excite en lui l'esprit de piété, qu'on le rende surtout fidèle à l'observation des dimanches et des jours de fête. Qu'il apprenne à respecter et à aimer l'Eglise, la commune mère de tous les chrétiens ; à obtempérer à ses préceptes, à fréquenter ses sacrements, qui sont des sources divines où l'âme se purifie de ses taches et puise la sainteté.

La religion ainsi constituée comme fondement de toutes les lois sociales, il n'est pas difficile de déterminer les relations mutuelles à établir entre les membres pour obtenir la paix et la prospérité de la société. Les diverses fonctions doivent être réparties de la manière la plus profitable aux intérêts communs et de telle sorte que l'inégalité ne nuise point à la concorde.

Il importe grandement que les charges soient distribuées avec intelligence et clairement définies, afin que personne n'ait à souffrir d'injustice. Que la masse commune soit administrée avec intégrité et qu'on détermine d'avance, par le dégré d'indigence de chacun des membres, la mesure du secours à lui accorder ; que les droits et les devoirs des patrons soient parfaitement conciliés avec les droits et les devoirs des ouvriers. Afin de parer aux réclamations éventuelles qui s'élèveraient dans l'une au l'autre classe au sujet des droits lésés, il serait très désirable que les statuts mêmes chargeassent des hommes prudents et intègres, tirés de son sein, de régler le litige

(1) Hæc omnia gentes inquirunt... quærite primum regnum Dei, et justitiam ejus, et hæc omnia adjicientur vobis. Mat. VI, 33, 34.

en qualité d'arbitres. Il faut encore pourvoir d'une manière toute spéciale à ce qu'en aucun temps l'ouvrier ne manque de travail, et qu'il y ait un fonds de réserve destiné à faire face non seulement aux accidents soudains et fortuits inséparables du travail industriel, mais encore à la maladie, à la vieillesse et aux coups de la mauvaise fortune.—Ces lois, pourvu qu'elles soient acceptées de bon cœur, suffisent pour assurer aux faibles la subsistance et un certain bien-être ; mais les corporations catholiques sont appelées encore à apporter leur bonne part à la prospérité générale. Par le passé, nous pouvons juger sans témérité de l'avenir. Un âge fait place à un autre, mais le cours des choses présente de merveilleuses similitudes, ménagées par cette Providence qui dirige tout et fait tout converger vers la fin que Dieu s'est proposée en créant l'humanité.

Nous savons que dans les premiers âges de l'Eglise, on lui faisait un crime de l'indigence de ses membres, condamnés à vivre d'aumônes ou de travail. Mais, dénués comme ils étaient de richesses et de puissance, ils surent se concilier la faveur des riches et la protection des puissants. On pouvait les voir diligents, laborieux, pacifiques, modèles de justice et surtout de charité. Au spectacle d'une vie si parfaite et de mœurs si pures, tous les préjugés se discipèrent, le sarcasme se tut et les fictions d'une superstition invétérée s'évanouirent peu à peu devant la vérité chrétienne.—Le sort de la classe ouvrière, telle est la question qui s'agite aujourd'hui ; elle sera résolue par la raison ou sans elle, et il ne peut être indifférent aux nations qu'elle le soit par l'une ou l'autre voie. Or, les ouvriers chrétiens la résoudront facilement par la raison si, unis en sociétés et obéissant à une direction prudente, ils entrent dans la voie où leurs pères et leurs ancêtres trouvèrent leur salut et celui des peuples. Quelle que soit dans les hommes la force des préjugés et des passions, si une volonté perverse n'a pas entièrement étouffé le sentiment du juste et de l'honnêteté, il faudra que tôt ou tard la bienveillance publique se tourne vers ces ouvriers, qu'on aura vus actifs et modestes, mettant l'équité avant le gain et préférant à tout la religion du devoir.

Il résultera de là cet autre avantage que l'espoir du salut et de grandes facilités pour l'atteindre seront offerts à ces ouvriers, qui vivent dans le mépris de la foi chrétienne ou dans les habitudes qu'elle réprouve. Ils comprennent d'ordinaire, ces ouvriers, qu'ils ont été le jouet d'espérances trompeuses et d'apparences mensongères. Car ils sentent, par les traitements inhumains qu'ils reçoivent de leurs maîtres, qu'ils n'en sont guère estimés qu'au poids de l'or produit par leur travail ; quant aux sociétés qui les ont circonvenus, ils voient bien qu'à la place de la charité et de l'amour ils n'y trouvent que les discordes intestines, ces compagnes inséparables de la pauvreté insolente et incrédule. L'âme brisée, le corps exténué, combien qui voudraient secouer un joug si humiliant ? mais, soit respect humain, soit crainte de l'indigence, ils ne l'osent pas. Eh bien ! à tous ces ouvriers, les sociétés catholiques peuvent être d'une merveilleuse utilité, si, hésitants, elles les invitent à venir chercher dans leur sein un remède à tous les maux, si, repentants, elles les accueillent avec empressement et leur assurent sauvegarde et protection.

Vous voyez, Vénérables frères, par qui et par quels moyens cette question si difficile demande à être traitée et résolue. Que chacun se mette à la tâche qui lui incombe, et cela sans délai, de peur qu'en différant le remède on ne rende incurable un mal déjà si grave Que les gouvernants fassent usage de l'autorité protectrice des lois et des institutions ; que les riches et les maîtres se rappellent leurs devoirs, que les ouvriers dont le sort est en jeu poursuivent leurs intérêts par des voies légitimes, et puisque la religion seule, comme Nous l'avons dit dès le début, est capable de détruire le mal dans sa racine, que tous se rappellent que la première condition à réaliser, c'est la restauration des mœurs chrétiennes, sans lesquelles mêmes les moyens suggérés par la prudence humaine comme les plus efficaces seront peu aptes à produire de salutaires résultats.—Quant à l'Eglise, son action ne fera jamais défaut en aucune manière et sera d'autant plus féconde qu'elle aura pu se développer avec plus de liberté ; et ceci, Nous désirons que ceux-là surtout le comprennent

dont la mission est de veiller au bien public. Que les ministres sacrés déploient toutes les forces de leur âme et toutes les industries de leur zèle, et que, sous l'autorité de vos paroles et de vos exemples, Vénérables Frères, ils ne cessent d'inculquer aux hommes de toutes les classes les règles évangéliques de la vie chrétienne ; qu'ils travaillent de tout leur pouvoir au salut des peuples, et par-dessus tout qu'ils s'appliquent à nourrir en eux-mêmes et à faire naître dans les autres la charité, reine et maîtresse de toutes les vertus.

C'est, en effet, d'une abondante effusion de charité qu'il faut principalement attendre le salut : Nous parlons de la charité chrétienne qui résume tout l'Evangile et qui, toujours prête à se dévouer au soulagement du prochain, est un antidote très assuré contre l'arrogance du siècle et l'amour immodéré de soi-même : vertu dont l'apôtre Saint Paul a décrit les offices et les traits divins dans ces paroles : " La charité est patiente ; elle est bénigne ; elle ne cherche pas son propre intérêt : elle souffre tout, elle supporte tout." (1)

Comme gage des faveurs divines et en témoignage de notre bienveillance, nous vous accordons de tout cœur, à chacun de vous, Vénérables Frères, à votre clergé et à vos fidèles, la bénédiction apostolique dans le Seigneur.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 15 mai de l'année 1891, de Notre Pontificat la quatorzième.

LÉON XIII PAPE

(1) Caritas patiens est, benigna est,....non quærit quæ sua sunt ; omnia suffert....omnia sustinet. I Corinth. XIII, 4-7.

NOTE

— SUR LE —

VAL-DES-BOIS

— ET SES —

INSTITUTIONS OUVRIÈRES

" L'Usine du Val-des-Bois, fondée le 10 juin 1840, comprend le peignage de la laine, la teinture, la filature en cardé et en peigné, le retordage et la nouveauté. Elle est actionnée par la rivière *la Suippe* et par trois machines à vapeur développant ensemble une force de 800 chevaux.... Ancienne déjà la maison Harmel [date de 1797], les générations qui s'y sont succédé n'ont eu qu'à suivre les traditions religieuses de leurs pères, et, dans leurs relations avec leurs ouvriers, les coutumes qui établissaient entre tous comme des liens de famille.

M. Jacques-Joseph Harmel, qui a fondé le Val-des-Bois, s'est occupé de sa nouvelle population ; mais il s'est heurté à des difficultés presque insurmontables pour arriver au bien qu'il souhaitait..... Après s'être dévoué pendant longtemps au bien de ses ouvriers, il a dû reconnaître que *son action directe personnelle était non seulement difficile, mais sans résultat sérieux.* Cependant, dès 1846, il avait établi une *Société de secours mutuels*, pour venir en aide aux blessés et aux malades ; une *Société de musique* pour occuper les loisirs des jeunes gens. Mais ces institutions n'étaient pas assez puissantes pour réformer la famille. L'expérience lui démontra que, sans la religion, qui peut seule changer la volonté, il n'atteindrait pas son but.

Le 2 février 1861, dans les dépendances de l'Usine, les Sœurs étaient installées et commençaient aussitôt des associations de jeunes filles. Bientôt on comprit la nécessité d'avoir le concours des mères, et l'Association de Sainte Anne fut fondée. Les Frères des Ecoles Chrétiennes, aux frais de l'Usine, ouvraient leurs classes le 10 Nbre 1863 et commençaient à grouper leurs enfants. Le patron essaya de former quelques hommes au dévouement, pour en faire les apôtres

de leurs camarades. C'est ainsi que peu à peu, sans dessein prémédité, nous avons été amenés à répartir en groupes différents les éléments de la famille : pères, mères, fils, filles, enfants. Ces associations diverses ont été plus tard appelées *fondamentales*, parce que nous avons commencé par elles, et qu'elles sont restées la base de notre action. Elles sont à la fois familiales et apostoliques.... L'action des ouvriers sur leurs camarades a été développée et favorisée : c'est ce qu'on appelle *l'apostolat de l'ouvrier par l'ouvrier*.

Par des organisations successives, gérées par les intéressés qui avaient à leur disposition les bienveillants avis du patron, on a cherché à rendre les travailleurs eux-mêmes *les arbitres de leur destinée, à en faire les instruments de leur bien-être matériel et moral*.—La hiérarchie n'a pas été supprimée, mais elle s'est fait plus sentir dans l'autorité secondaire que dans l'autorité principale, celle-ci se bornant à renseigner plutôt qu'à commander. Au fur et à mesure que nous sommes entrés dans cette voie, nous avons développé l'affection et la reconnaissance à l'égard d'une *paternité*, qui s'était, pour ainsi dire, *dépouillée de l'autorité pour ne garder que l'amour*. C'est ainsi que notre Père a été appelé du doux nom de *Bon Père*. Après sa mort [le 3 mars 1884], un de ses fils a été désigné pour reprendre ce titre par les ouvriers eux-mêmes, qui lui continuent l'affection vouée à son Père.

Pour faciliter l'esprit de famille, les *logements et les cités ouvrières* sont organisés de façon à ce que chacun ait sa liberté ; des *jardins* attachés aux logements permettant de récolter les principaux légumes ; ce sont là des éléments matériels de la paix et de l'aisance.

Nous avons lutté contre *l'imprévoyance* par des institutions économiques qui poussent au *paiement comptant*, par l'organisation des *caisses d'épargne* et du *boni corporatif*. Pour faire cesser l'isolement, si funeste aux individus, nous avons créé *des associations multiples propres à développer l'esprit de solidarité dans toutes ses formes*. Les anciennes corporations avaient résolu le problème, et soulageaient les misères de leurs membres, dans la *mesure intelligente et miséricordieuse des besoins*. Nous avons cherché à atteindre ce but dans notre société de *secours mutuels*, dans la *Caisse de Prévoyance* [pour les retraites] et dans la *Caisse de Famille*.....

La chapelle avec sa vie religieuse, où tous les évènements de famille trouvent leur affectueux écho, [un Aumônier est choisi et entretenu par les patrons] ; l'instruction par les catéchismes, les sermons, les conférences, appropriés à des auditoires spéciaux, élèvent les esprits au-dessus de la matière, et rappellent au travailleur ses destinées éternelles. En même temps, les diverses confréries offrent un aliment aux besoins des âmes. Des fêtes commencées à l'Eglise, et continuées dans les lieux de réunion, pour se prolonger ensuite

dans les foyers, émeuvent doucement le cœur et l'imagination. Nous les avons multipliées, afin de renouveler la joie et l'enthousiasme, si nécessaires aux populations courbées sur un travail monotone et constant."

Voilà ce magnifique programme de la philanthropie industrielle, puisé aux sources de l'Evangile. Les soulignements sont de la propre main de M. Léon Harmel, ainsi que diverses notes écrites de sa plume. Ce sont comme des clairières lumineuses, qui nous empêchent de nous perdre, dans cette forêt vierge d'une exubérante charité. Voici deux de ses notes, qui préviendront une objection, spontanée chez certains esprits, plus amateurs de liberté que de paix. La plus grande liberté règne au Val-des-Bois : nul ouvrier n'est obligé d'entrer dans ces institutions patronales créées à son profit, les religieuses surtout. C'est pourquoi la devise de cette chrétienne Corporation est :—Christ et Liberté—servant d'auréole à une croix lumineuse. " *La pratique religieuse est absolument libre, témoins les hommes, femmes, jeunes gens et jeunes filles restés en dehors, et cependant gagnant le salaire habituel et jamais traversés.*—Et ailleurs :—*Des usines similaires très nombreuses existent dans la vallée ; on en compte une vingtaine dans un rayon de 10 Kilomètres* [2 *lieues* $\frac{1}{2}$] : *ce qui rend nos ouvriers très indépendants parce qu'ils sont tous convoités par les usines voisines.*

Donnons maintenant un court aperçu de l'organisation multiple de cette Corporation modèle. " Nous appelons *Corporation* l'association religieuse et économique formée entre les familles des patrons et des ouvriers. C'est d'elle que ressortent toutes les institutions religieuses, économiques et autres. Elle est gouvernée par un comité qui suscite l'initiative ouvrière.

I.—COMITÉ

Le Bon Père, *Président.*—R. P. Aumonier, *Secrétaire-Général*

17 Membres : ce sont les patrons et auxiliaires ouvriers qu'ils choisissent. Il se réunit le vendredi de chaque semaine. Le comité remplit à l'égard de la corporation tout entière le rôle du Directeur par rapport à son œuvre. Il veille à la marche des rouages, à la continuité des efforts ; il stimule les initiatives avec discrétion, mais avec persévérance, soit en écartant les obstacles, soit en maintenant l'autonomie générale de la corporation, sans restreindre la liberté de chacun des groupements.

II.—ASSOCIATIONS FONDAMENTALES—RELIGIEUSES

A.—ASSOCIATIONS D'HOMMES

Conseil intérieur.—Réunion, mardi, à 6½ soir.

Le Bon Père, *Président d'honneur*.—R. P. Aumonier

Cher Frère Guy, Directeur,

Tous les autres, Président, Vice-Président, Secrétaires, Trésorier, choisis par les ouvriers, à la majorité absolue.

Elle compte environ 300 membres, qui se réunissent dans les salles, le soir en semaine, et toute la journée le dimanche, sauf les offices.—Patronage de saint-Joseph.—Billards, jeux de toute sorte. Conférence mensuel : compte-rendu du mois, discussion sur l'histoire de l'Eglise au point de vue social, ou sur d'autres sujets, comme questions de placement de fonds, d'hygiène populaire. Retraite pascale, et retraite à la Toussaint. Quatre communions générales. Pour les mois de saint-Joseph, de Marie, du Sacré-Cœur et du Rosaire, les hommes de chaque atelier ont leur jour spécial.—Fête de l'association : Patronage de saint-Joseph : grand messe, gâteaux et rafraîchissements dans les salles du Syndicat, assemblée annuelle avec rapports sur les diverses institutions, le soir procession avec musique instrumentale.

B.—Petit Cercle

Pour jeunes gens, depuis la 1ère communion, jusqu'à 17 ans.—Jeunes ouvriers ont tous les jours une heure d'école, et une fois par semaine catéchisme et leçons de chant.—Retraite spéciale. Communions mensuelles. Patron : Bienheureux de La Salle : triduum préparatoire à sa fête, communion générale, promenade et goûter.—Chaque dimanche, dans les locaux spéciaux, jeux divers, leçons de gymnastique et de musique ; quand possible, promenades dans les bois ; 4 fois l'an, des ventes d'assiduité récompensent les billets de présence.—Près de 70 jeunes gens.

C.—Association de S. Louis de Gonzague

Pour les garçons, depuis l'âge de 7 ans à la première communion.—Environ 80 enfants. Elle a pour but de former de bonne heure

les enfants aux habitudes de l'association.—Les enfants suivent les classes des Frères, installées dans l'usine depuis 1863.—Le dimanche, réunions et jeux. Les dames patronesses fournissent des jeux, et 4 fois l'an organisent des ventes d'assiduité.

D.—Association de Ste-Anne

A pour but de grouper les mères de famille, pour leur sanctification et celle de leurs familles. Compte plus de 220 femmes, mariées ou veuves.—A la tête, *Comité des Dames Patronesses*, Mmes Jules et Maurice Harmel.

Réunion de l'Association le premier lundi du mois, chez les Sœurs ; explications sur une institution économique à faire, car la Corporation ne tente rien sans avoir au préalable l'assentiment des mères de famille ; instruction par l'Aumônier, confession et communion mensuelle.—Deux retraites par an.—Chaque quinzaine, distribution de layettes, aux familles les plus nombreuses.—Fête patronale de sainte-Anne : communion générale, après-midi café chez les sœurs, promenades aux jardins, tombola pour les petits enfants.—En janvier, vente d'assiduité : articles de ménage et de lingerie.—A chaque réunion, on s'occupe des soins à donner aux jeunes mères et aux malades.

D.—ASSOCIATIONS DE JEUNES FILLES

I.—Enfants de Marie

Pour jeunes filles de l'âge de 17 ans au mariage. 140 associés. —Le dimanche, réunion chez les Sœurs, pour la congrégation, tous les soirs, promenades ou jeux. A 9 hrs du soir, les mères viennent les chercher.—Distractions extraordinaires : pèlerinages, longues excursions, séances dramatiques.—Fête patronale, le 8 Xbre : chants aux offices, à midi banquet chez les Sœurs, et le soir, représentation dramatique.—Le Bon Père aide lui-même à la formation des dots. Touchantes démonstrations de piété et d'affection aux mariages. *Quand la jeune fille n'a plus de parents, le repas de noces est donné chez le Bon Père, qui préside la table et remplace alors le père absent.* [!!!]—Durant leur maladie, les Enfants de Marie sont visitées et veillées par leurs compagnes.

Ecole ménagère chez les Sœurs : sur le tricot, la couture, le raccomodage, buanderie, indications sur l'alimentation, tenue du

ménage, notions élémentaires d'hygiène et des soins en cas de maladie.—Les ouvrières vont à cette école, si elles ont plus de 16 ans, le samedi de 5 hrs à 6 hrs ½ sans retenue de salaire ; tous les jours au-dessous de 16 ans.

Conseillère d'atelier.—Ce sont des ouvrières choisies, qui ont pour mission de veiller à ce que, durant le travail, la dignité, l'honneur chrétien des ouvrières soient respectés dans leur propre conduite et dans leurs rapports extérieurs. Cette institution empêche absolument les abus des contre-maîtres imprudents ou pis, à l'égard des ouvrières.

SECTION CHORALE.—SECTION DES JEUX

II.—Association des Saints-Anges

Pour les jeunes filles depuis la 1ère communion jusqu'à 19.—70 membres. Dimanche, réunion, jeux dans la journée ; deux ventes d'assiduité ; deux représentations théâtrales en hiver.—Retraite, communion mensuelle.—Fête patronale, 1er dimanche d'Octobre : messe solennelle, banquet chez les Sœurs.

III.—Association de Ste-Philomène

Pour enfants de 7 ans à la 1ère communion, environ 50 enfants.

III.—INSTITUTIONS CORPORATIVES ET ECONOMIQUES

A.—Conseil Syndical ou Corporatif

Constitué de deux groupes : *Patronal* 7, dont le Bon Père *Président* ; et *ouvriers* 7.

" La famille ouvrière du Val-des-Bois est la société naturelle des patrons et des ouvriers, assemblés par les nécessités de l'exploitation, et unis par la pratique réciproque des dévoirs de justice et de charité."—Ce conseil syndical préside à tout l'ensemble des organisations, qui favorisent la vie de famille, le développement intellectuel et professionnel, la santé, l'économie, la stabilité des engagements, l'assistance mutuelle et la vie matérielle.

B.—Conseil Professionnel

Il y a une *hiérarchie professionnelle.* Autant que possible les surveillants, contre-maîtres et employés de bureau sont choisis parmi les membres de la famille ouvrière. Les patrons même font passer leurs enfants, par toutes les phases successives et graduelles de la production, *afin de ne rien ignorer de ce qu'ils doivent commander plus tard.*—Ce conseil a voix consultative dans les questions :

1o *De discipline.*—L'autorité supérieure s'est réservée l'admission et le renvoi des ouvriers. Le surveillant, le contre-maître et l'employé ne peuvent infliger que des amendes minimes, qui doivent être visées au bureau. En cas de faute grave, ils font leur rapport au patron, qui prononce la punition. En 1888, le total des amendes n'a pas dépassés 63 Fs 10 ; pour une population de plus de 650 ouvriers.

2o *Permanence des engagements,* encouragés par des récompenses décernées aux anciens ouvriers, surtout par une rente fournie sur la caisse de prévoyance.

3o *Apprentissage,* qui est sérieux et pratique, grâce surtout au fait que, si possible, ce sont les pères qui sont chargés de l'apprentissage de leurs propres enfants, les frères aînés de leurs plus jeunes.

4o *Accidents.* Chaque conseiller, dans sa salle, étudie les causes de danger, et signale non-seulement les blessures, mais les moindres écorchures faites par les machines.

COMPAGNIE DES POMPIERS

D.—Société de Secours Mutuels

Elle Compte [en 90] 711 membres payants. Cette institution, si nécessaire aux familles, à été étendue à toutes sans distinction. Les fonds sont créés par des cotisations mensuelles des ouvriers [environ 1 fr. 90 à 1 fr. 79 par 100 fr. de salaire] et par une contribution régulière ou extraordinaire des patrons.

Avantages : aux secrétaires et aux membres de leur famille, soins gratuits du médecin et médicaments ;—indemnité pécuniaire au temps de maladie ;—en cas d'accident, indemnité supplémentaire ajoutée à la première ;—sépulture chrétienne et tous les frais ;—en cas de besoins exceptionnels et pressants, les commissaires peuvent donner un secours extraordinaire.—Les écoles, étant spéciales à l'usine, c'est le conseil de secours mutuel qui en a le contrôle. L'ins-

truction est gratuite.—Il y a actuellement dans ces écoles 305 enfants ou *adultes*.

A la fin de 1891, les recettes étaient de 10,196 fr. 99c. dont le sixième versé par les patrons. Et les dépenses, pour les divers besoins des sociétaires, ont été : 9,920 fr.

E.—Société Anonyme Coopérative

Cette société, fondée au Val-des-Bois en 79, a un capital de 20,000 fr. Elle a pour but d'établir une boulangerie, un magasin d'habillements, une boucherie.—Les ouvriers peuvent devenir ainsi des actionnaires, et participer aux bénéfices.—Une section est celle des *achats directs* : acheter et vendre les marchandises les plus nécessaires à l'ouvrier : elle vise surtout la bonne qualité et le bon marché.

F.—Consommations

Cette commission est chargée des achats et de la vente du vin de la bière, des liqueurs, soit à consommer dans les salles du syndicat, soit à emporter à domicile. Dans ses achats, elle s'efforce de procurer des boissons saines ; dans ses ventes, elle cherche à favoriser le consommateur, afin qu'il soit mieux traité que dans les cafés du lieu.

G.—Hotellerie

Pour les jeunes gens éloignés de leurs familles, et qui sont en pension chez les Frères : diriger ces jeunes gens dans la voie du devoir, en leur permettant de se récréer honnêtement.

H.—Fournisseurs Privilégiés

La corporation, ne pouvant fournir par elle-même tous les articles, elle s'est adjoint des fournisseurs privilégiés : ce sont des marchands, qui vendent directement aux sociétaires, moyennant une remise, fixée par un contrat, moyennant argent comptant.—Un conseil préside à ce département.—Or, si un fournisseur se souci peu des ventes à un pauvre ouvrier, autant il se montre plein de respect pour la clientèle de 1200 consommateurs !

I.—Commission de Comptabilité Générale

Nommée par le Conseil syndical, elle est chargée de tous les comptes dans la corporation entière, 7 branches :

1. *Caisse Corporative ou Syndical.—Contrôle* des budjets des associations et institutions. *Gestion* ; perception des recettes et paiement des dépenses.—On voit dans le budjet annuel, que les seules cotisations des patrons en forment près de la moitié, soit 10.210 fr. sur 24.810 fr.

2. *Patrimoine Corporatif.*—C'est un bien commun inaliénable, amassé pour assurer la perpétuité et l'indépendance de la corporation. On n'y touche que dans des circonstances extraordinaires.

3. *Boni Corporatif.*—C'est une remise faite par les fournisseurs privilégiés et par la société corporative. Cette remise est placée à la caisse d'épargne, jusqu'à ce que le titulaire ait atteint 50 ans : alors il touche cette réserve et en jouit.—C'est une des institutions les plus avantageuses, parce qu'elle conduit toutes les familles à avoir une épargne quelconque.—Une famille avec un boni annuel de $5 avec l'intérêt, en 25, aurait un capital de $246 ; un boni de $20, donnerait $989.

4. *Caisse d'Epargnes.*—L'Usine encourage le plus possible l'épargne, si difficile à l'ouvrier ; 1o en évitant la dispersion des salaires, par des billets de famille, on remet au père la somme totalisée des salaires des membres de la famille ; 2o par le paiement comptant, qui multiplie réellement le salaire, des institutions économiques ont été fondées en ce but ; 3o faculté de laisser au bureau de l'Usine ce qu'on veut économiser ; 4o l'Usine encourage ces impôts par un intérêt de 5% sur les plus petites sommes.—On a même fondé une *caisse d'épargne scolaire*, pour donner aux enfants l'abitude de l'épargne.—Ainsi en *10 ans*, la caisse d'épargne a atteint *449.26 fr.* !

5. *Caisse de Prévoyance.*—Cette caisse, entièrement fournie par les Patrons, procure une rente consacrée à faire une retraite aux ouvriers qui ont plus de 30 ans de service dans la maison et qui ne peuvent plus travailler.

6. *Caisse d'avances et de prêts.*—Elle a pour but d'assurer le *paiement comptant*, réforme économique la plus bienfaisante pour les familles ouvrières : elle conduit à l'épargne, donne une véritable aisance ; au lieu d'un ouvrier endetté, débiteur insolvable et esclave du créancier, elle fait un petit capitaliste.

7. *Secrétariat du peuple.*—A pour but de tirer l'ouvrier de tous les embarras où il peut se trouver : pièces nécessaires au mariage, réalisation des petits héritages, difficultés de douanes, assurances contre l'incendie et sur la vie obtenues aux meilleures conditions ; il n'y a pas d'évènements, de circonstances en la vie, pour lesquels l'ouvrier ne puisse utilement faire appel à la corporation.

IV.—Sociétés de Préservation

But : rétablir au foyer le bon accord et cette gaîté de bon aloi qui en fait le charme, par des récréations honnêtes, qui s'adressent à tous, aux jeunes gens surtout.

A.—Société de Jeunesse

Plus de 100 jeunes gens.—Patronage de Saint Michel : fête solennelle.—Elle est la pépinière des sociétés récréatives.—Jeux, tous les soirs et tout le dimanche.—Son conseil entretient dans la jeunesse l'esprit de dévouement, organise les fêtes, promenades, jeux, divertissements.

B.—Section de Bonnes Lectures

S'occupe de la bibliothèque, qui a 400 volumes, dont la distribution se fait le jeudi et le dimanche ; de plus abonnement a la bibliothèque roulante du diocèse de Rheims ; diffusion des bon journaux. Chaque année, cette section vend à des prix infinies : *126,690* numéros de journaux quotidiens ou hebdomadaires, 4 personnes en moyenne lisent le même numéro : quel bien.

C.—Musique instrumentale

But : procurer aux jeunes gens des distractions utiles et relever la solennité des fêtes religieuses et autres.—Leçons de musique, gratuites. Compte actuellement 55 musiciens.

D.—Chorale

Compte 32 exécutants.

E.—Symphonie

Compte 12 instrumentismes, dont 5 violons. Augmente l'éclat des solennités religieuses, en accompagnant la chorale. Elle doit donner chaque année au moins trois concerts, qui font passer d'agréables soirées à la grande famille ouvrière.

F.—Société de Gymnastique

32 sociétaires.—Chaque année, une ou plusieurs promenades aux villages voisins ; exercices sur la place publique, petit goûter aux frais de la caisse de la société :—Patron : Saint Stanislas de Koska : fête au mois de novembre.

G.—Section Dramatique

Composée presque entièrement de jeunes gens, elle prépare 3 ou 4 soirées récréatives pendant l'hiver : elle alterne avec la symphonie. —L'Aumônier choisit les pièces, révise les chansonnettes, et trace, d'accord avec le conseil, le programme des soirées. On choisit de préférence les pièces nécessitant beaucoup d'acteurs, afin d'utiliser le plus de bonnes volontés possible.

H.—Société de Tir

Tous les ans, grand concours au fusil Gras, dans le mois de juillet. D'autres séances de tir ont lieu certains dimanches d'été. Les conseillers sont d'anciens soldats. Ils chargent seuls les armes, et font prendre aux tireurs la position réglementaire.—Les prix gagnés sont distribués dans la salle du syndicat.

VI.—Œuvres de Piété

Ce sont diverses institution, qui ont la piété pour base ; mais chacune d'elles a une mission sociale particulière, qui la fait véritablement rentrer dans l'union corporative.

A.—Conférence de Saint Vincent de Paul et Caisse de Famille

Visite les pauvres, entretient et administre une *Caisse de Famille*, destinée à venir en aide aux foyers où il y a beaucoup d'enfants et peu de travailleurs.—Pourvoit aussi aux logements, au point de vue de la moralité, de la salubrité et de l'insuffisance des lits.

B.—Confrérie du T. S. Sacrement

C.—Tiers-Ordre de Saint-François

D.—Oeuvre des Séminaires

En 90, l'Usine avait, parmi les enfants de ses ouvriers, et entretenaient 1 novice, 2 grands séminaristes, 6 petits-séminaristes, 4 apostoliques.

E.—Confrérie de N. Dame de l'Usine

Le *Bon Père* en est président : elle s'est donné la mission de conserver la pureté de la jeunesse.

F.—Association du Rosaire

G.—Confrérie de Saint-Joseph

Action *sociale* de son conseil : sanctification des foyers et du travail.—Droit touchant : *c'est la coutume à l'Usine qu'un des patrons soit parrain du dixième enfant !*

H.—Apostolat de la Prière

Chargé de la chapelle, des retraites fermées, et de tout ce qui concerne les manifestations publiques de la religion.

L'Usine du Val-des-Bois n'a-t-elle pas admirablement réalisé sa chrétienne devise : Christ et Liberté.

TABLE SYNOPTIQUE, [ANALYTIQUE]

I.—PRÉFACE.—QUESTION OUVRIÈRE AU CANADA

R. P. Fillatre, D. D.

II.—PREMIÈRE CONFÉRENCE

La question de notre siècle est la question ouvrière ou sociale.—Elle relève de la chaire sacrée, depuis surtout que le Pape Léon XIII l'a pleinement résolue dans son Encyclique *Rerum Novarum*.—On a voulu longtemps méconnaitre l'existence d'une question sociale en nos jours.—A première vue en effet cela semble impossible : la classe ouvrière vit si bien au XIXème siècle ! — Si pourtant, il y a une crise ouvrière : les faits le proclament partout et sans cesse.

D'où vient-elle ? —Ses causes sont ou de l'ordre physique, ou de l'ordre moral, celles-ci d'une influence capitale.—La première cause morale, est l'athéisme gouvernemental : l'oubli des droits de Dieu mène au mépris de ceux de l'homme. —La seconde, la propagation du matérialisme dans les idées et dans les mœurs de la société : du plaisir et de l'or ? —La troisième, l'usure dévorante, le système juif de la finance.—La principale cause physique, la grande industrie : division du travail, introduction des machines, détérioration de l'intelligence de l'ouvrier, majoration du travail, salaire de famine, travail des enfants et des femmes.—Tableau de l'ouvrier, serf de l'industrie.—Division de la société : l'aristocratie de l'or et la démocratie de la misère.

L'Eglise a parlé, et montré au monde le remède au mal. —Vive Léon XIII, le sauveur de la société moderne !

DEUXIÈME CONFÉRENCE

SOLUTION FAUSSE DE LA QUESTION.—LE SOCIALISME

Récapitulation.—Trois solutions de la question ouvrière : celle du *statu quo*, la solution socialisme, et la solution catholique. —La

première n'est pas une solution : elle ne donne aux travailleurs qu'une hypocrite pitié et de stériles espérances.

Ce qu'est le socialisme, et ses formes multiples.—Il n'est pas nouveau : Luther l'a pondu, la Révolution l'a couvé : tous Papes, tous Rois, tous Riches.—A l'origine, il y eut des tendances justes et généreuses dans le socialisme ; aujourd'hui, il n'est guère représenté que par des cosmopolites cupides, souvent même des juifs.—Comment il raisonne.—Raisonnement bon, mais faux.—La société ne sera sauvé du socialisme, que par un prompt retour au christianisme. On le réfute. 1o Il est fatal à l'ouvrier, dont il prône les intérêts.—2o Attentatoire à la justice, car c'est une théorie de spoliation.—3o Oppresseur de la liberté et mort de l'industrie : il ferait de la société plus qu'une *caserne*, un vrai *pénitencier*.—4o Dérogatoire aux droits sacrés de la famille.—C'est ce dernier point de vue, qui nous assure que les socialistes ne triompheront jamais, du moins définitivement.—Jamais le socialisme ne fera aborder le genre humain aux Iles fortunées.

TROISIÈME CONFÉRENCE

SOLUTION CATHOLIQUE.—ROLE DE L'ÉGLISE

RÉCAPITULATION.—Trois facteurs dans la solution de cette question : l'Eglise, l'Etat, les Particuliers.

Saint Paul et l'esclave Onésime, les évêques, moines du moyen-âge et les oppresseurs du peuple, un évêque sur les barricades de Paris, le Grand Cardinal Anglais et les Grèves, le curé de Fourmies dans la fusillade des ouvriers : expression sensible du rôle de l'Eglise. Doctrine de l'Eglise, féconde pour la paix sociale et le bonheur des ouvriers.—Dogme divin du travail, de la souffrance.—Elle enseigne la *justice*, au pauvre, à l'ouvrier envers le riche, le patron, au riche, à l'industriel envers le travailleur.—Surtout elle prêche à tous la *charité*. Destinée de l'homme ici-bas.—Jugement de Dieu, redoutable au riche.—Devoir du riche de donner aux indigents tout leur *superflu*.—Grandeur chrétienne du travailleur.—Jésus a eu des malédictions terribles pour les fortunées de ce monde, rien que des bénédictions pour les pauvres.

Pratique de l'Eglise : toute l'histoire chante ses bienfaits envers les malheureux de ce monde.—Ce qu'elle faisait pour anoblir l'âme du pauvre.—Ce qu'elle a fait hier, elle le fait aujourd'hui, comme elle le fera demain.—Elle a le monopole de la vraie charité : la philanthropie, rien que la contrefaçon.—Salut, ô Eglise, sainte mère des peuples, des travailleurs et des pauvres !....

QUATRIÈME CONFÉRENCE

RÔLE DE L'ÉTAT — PRINCIPES GÉNÉRAUX

RÉCAPITULATION.—Le rôle de l'Etat succède à celui de l'Eglise, comme le corps à l'âme.—Ce qu'est l'*Etat*.—Tous les droits de l'Etat sont les devoirs du gouvernement.—Un gouvernement, parce qu'il approuve parfois la religion ou la liberté, ne perd pas ses droits, spécialement son droit d'intervenir dans la question du travail.

Ce qu'on demande à l'Etat, c'est tout d'abord un *concours d'ordre général*.—La fin suprême de la société civile, c'est le bonheur temporel de tous : malheur au gouvernement qui l'oublie !—Législation sage, prudente, progressive ; représentation au Parlement, non d'individus, mais des classes sociales et des intérêts professionels.—Magistrature ferme, impartiale : *gratuité des frais judiciaires*.—Pouvoir exécutif, fort et dévoué, au bien commun.—Le gouvernement doit favoriser l'instruction populaire.—Combattre le fléau de l'alcoolisme, non par la méthode de *répression*, injuste et insuffisante, mais par celle de *substitution* : donnez *du vin* au peuple, en place de ces alcools meurtriers.—Sage répartition des impôts : l'impôt *indirect*, condamné par la saine Philosophie ; l'impôt idéal, c'est l'unique impôt sur le revenu.—Mais éviter l'excès de gouvernement.

Mais outre ce concours général, il en faut un d'un ordre spécial, en nos temps surtout.—Il faut une *législation du travail*.—Raisons : l'Etat doit protéger spécialement la classe des travailleurs.—L'exploitation de l'ouvrier est une vraie *usure*.—Elle participe de l'*homicide* et du *vol*.—Elle détruit la *famille*.—Elle est un crime *national*, car elle épuise la vie des peuples.—Crime contre l'ordre *moral*, car elle est souvent une source de corruption.—Crime contre l'ordre *social* : c'est elle qui a armé pour la révolution les masses ouvrières.—L'initiative privée, impuissante à bannir l'abus : il faut la force de la loi.—Henri IV et la *poule au pot* du dimanche.

CINQUIÈME CONFÉRENCE

RÔLE DE L'ÉTAT.—APPLICATIONS GÉNÉRALES

RÉCAPITULATION.—La loi doit protéger les intérêts moraux du travailleur.—Assurer aux ouvriers le repos du dimanche.—Proscrire l'excès du travail, soit en raison de l'effort requis, soit de la durée.—

Sauver l'enfant de l'exploitation industrielle.—La femme aussi, la mère surtout, dont la vraie place est au foyer.

Grave question du salaire.—Théories économistes du salaire : celle de la *liberté du contrat* et celle de *l'offre et la demande*.—Ces lois d'airain du salariat ont été le fléau des travailleurs.—Réfutation : du côté de l'ouvrier, la liberté est souvent illusoire.—Le travail de l'homme n'est pas une marchandise.—Vraie théorie du travail : *Le salaire doit être suffisant à faire subsister l'ouvrier sobre et honnête.* Prouvée par la sentence divine : Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front.—Par la raison : c'est là le but naturel et nécessaire du travail ; vraie nature du contrat de salariat.—Voilà le *minimum* de salaire réclamé par la justice.—Il ne faut pas considérer le salaire nominal : il n'y a à tenir compte que du salaire réel.—Bien plus le salaire doit être suffisant pour faire subsister l'ouvrier et sa famille. —Il doit aussi contenir un élément d'avenir, lui permettre des épargnes pour les vieux jours.

L'Etat a le droit d'intervenir dans la fixation du salaire minimum.—Soit en fixant lui-même ce minimum, comme aussi la durée maxima des heures du travail ; soit en édictant des lois, qui donne, à l'ouvrier lésé en cette double matière, droit à des poursuites judiciaires contre le patron.—Solution de quelques difficultés.—Le couronnement serait une *législation internationale du travail*, idée émise par un gouvernement catholique, bénie par le Pape.—Que les gouvernements se hâtent de protéger efficacement les intérêts des masses ouvrières, ou bien elles se donnent au socialisme.—Mon Dieu, donnez aux Etats des saints-Louis et des Garcia Moreno, et il n'y a plus de question sociale ! . . . .

SIXIÈME CONFÉRENCE

RÔLE DES INTÉRESSÉS.—ASSOCIATIONS OUVRIÈRES

La question sociale est née dans la haine, la division : l'Encyclique Pontificale s'achève dans des paroles d'amour, d'union.—L'union, voilà le remède suprême.—*L'Union fait la force* : leçon de la raison, de la foi et de l'expérience séculaire.—Le droit à l'association, basée sur la nature humaine.

Travailleurs, unissez-vous donc.—Il existe bien des associations ouvrières, voir même de formidables coalitions d'ouvriers, dont l'unique programme se réduit à la grève.—La *grève*, de soi légitime, parfois désastreuse, trop souvent criminelle.—La guerre n'est pas la condition normale du travail.—L'idéal, c'est donc l'union permanente

des patrons et des ouvriers dans la *corporation professionnelle*. — Ce n'est pas une chimère, puisque ce fut la loi du travail dans les siècles passés.—Destructions de ces bienfaisantes corporations, vraie calamité.—Pourtant on y revient de partout.—Noble exemple de M. de Mun et de M. Harmel.—*L'association de production*, terme idéal de l'avenir.—*L'association de consommation*, réalisable dès maintenant. Pour qu'elle vive, l'association, quelle qu'elle soit, doit être animée de l'esprit religieux.

Conclusion.—O Riche, aimez le pauvre.—O Travailleur, pauvre aimez le riche !....

III. L'Encyclique de Notre Saint Père le Pape Léon XIII.

BIBLIOTHÈQUE SAINT-SULPICE